

CONTRAT DE VILLE 2015-2020



Ville d'Orly



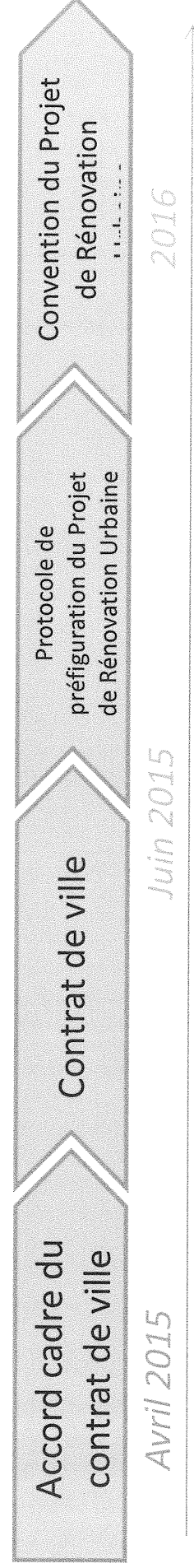
CONTRAT DE VILLE D'ORLY 2015-2020

I.	LA VILLE D'ORLY ET SES QUARTIERS PRIORITAIRES	PAGE 6
A.	LE PROJET DE TERRITOIRE	PAGE 6
B.	LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE	PAGE 8
II.	LE CADRE STRATEGIQUE	PAGE 25
A.	LE PILIER « COHESION SOCIALE »	PAGE 25
1.	L'EDUCATION (PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE, PARENTALITE, ETC.)	PAGE 25
2.	LA SANTE	PAGE 32
3.	LA CULTURE.....	PAGE 37
4.	LE SPORT.....	PAGE 40
5.	LA TRANQUILLITE PUBLIQUE	PAGE 43
6.	LA DEMOCRATIE DE PROXIMITE.....	PAGE 47
B.	LE PILIER « CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE ».....	PAGE 51
1.	LE PROJET DE VILLE	PAGE 51
2.	LA POURSUITE DE LA RENOVATION URBAINE.....	PAGE 56
3.	LA POURSUITE ET LE DEVELOPPEMENT DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE PAGE 59	
C.	LE PILIER « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI »	PAGE 60
1.	LE DIAGNOSTIC EMPLOI / FORMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE..	PAGE 60
2.	LES ACTIONS DE MISES EN ŒUVRE PAR LA VILLE SUR SON TERRITOIRE.....	PAGE 66
3.	LES AXES STRATEGIQUES A METTRE EN ŒUVRE	PAGE 69
III.	LES THEMATIQUES TRANSVERSALES	PAGE 77
A.	LA JEUNESSE	PAGE 77
1.	LA JEUNESSE : PRISE EN COMPTE DE L'AXE TRANSVERSAL.....	PAGE 77
B.	LA CREATION DE CENTRES SOCIAUX	PAGE 81
C.	LE SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE	PAGE 85
1.	LE CONSTAT.....	PAGE 85
2.	LES OBJECTIFS OPERATIONNELS.....	PAGE 86
D.	L'INTERGENERATIONNEL ET SES AINES	PAGE 91

E.	LES ENGAGEMENTS DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS)	PAGE 94
F.	LES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES.	PAGE 95
G.	LES ENGAGEMENTS DE L'OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION (OFII)	PAGE 96
H.	LES ENGAGEMENTS DE L'ETAT	PAGE 97
I.	LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL REGIONAL	PAGE 99
J.	LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	PAGE 100
K.	LES ENGAGEMENTS DU GROUPE VALOPHIS	PAGE 101
L.	LES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DES DEPOTS	PAGE 105
M.	LE PILOTAGE ET LE SUIVI DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020...	PAGE 106

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE A ORLY

9 FEVRIER 2015	ECHANGES SUR LE CONTRAT DE VILLE AU BUREAU MUNICIPAL
16 MARS 2015	PRESENTATION DE LA VERSION CONSOLIDEE DE L'ACCORD-CADRE DU CONTRAT DE VILLE EN SEMINAIRE ELUS
23 MARS 2015	VALIDATION DE L'ACCORD-CADRE PAR LE BUREAU MUNICIPAL
AVRIL 2015	ENVOI ET SIGNATURE AUX PARTENAIRES: ETAT, CONSEIL GENERAL, CAF, BAILLEURS SOCIAUX, POLEEMPLOI, AGENCE REGIONALE DE SANTE, ETC.
MAI 2015	CONSOLIDATION EN PARTENARIAT DU CONTRAT DE VILLE
18 JUIN 2015	VOTE DU CONTRAT DE VILLE AU CONSEIL MUNICIPAL



PREAMBULE

La Ville d'Orly inscrit la continuité de son action d'intervention sociale, urbaine et sociétale dans le cadre des dispositifs contractuels avec l'ensemble des partenaires institutionnels ayant à intervenir sur son territoire. Dans ce cadre, elle engage le processus d'élaboration de son contrat de ville pour la période de 2015-2020 afin de mieux répondre à la mutualisation financière et opérationnelle des dispositifs correspondant aux enjeux de mixité sociale, de solidarités intergénérationnelles et de démocratie de proximité.

Ce contrat de ville s'inscrit dans la poursuite des politiques développées de renouvellement urbain dont l'Etat vient d'arrêter la seconde tranche de réalisation sur « l'arc Nord » du territoire qui correspond à la partie Nord du quartier des Navigateurs, le quartier des Lopofa en lien avec l'aménagement de la zone Nord de la ZAC Calmette et la façade résidentielle et commerciale de la Pierre-au-Prêtre sur l'avenue des Martyrs de Châteaubriant.

Ce contrat de ville s'inscrit dans la prise en compte de l'ensemble du territoire de la ville dans le cadre à la fois de la dynamique de l'EPAORSA, mais aussi de l'élaboration du plan stratégique local en cours de réalisation, véritable outil de diagnostic et de projection du devenir de la ville en terme d'aménagement au sein du bassin de vie du Grand Orly qui fait l'objet d'un contrat de développement intercommunal territorial (CDIT), lui-même partie prenante des perspectives à intervenir dans le cadre de l'établissement public territorial de territoire au 1^{er} janvier 2016 dans le cadre de l'application de la loi MAPTAM – Paris Métropole.

Engagée depuis plusieurs années sur la mise en œuvre des mutations urbaines afin de mieux répondre aux enjeux de décloisonnements sociaux et spatiaux des quartiers d'Orly, la ville s'engage résolument dans un nouveau chapitre de son histoire en finalisant dans le cadre de la contractualisation de l'ANRU 2 sa requalification urbaine de proximité et en portant dans le cadre métropolitain les objectifs de maillage de la ville avec l'ensemble des espaces urbains et naturels existants et en devenir en son sein et aux franges de ses limites territoriales.

Cette démarche ne peut s'entendre que dans le cadre d'une politique forte et partenariale de réponses concrètes en direction des populations orlysiennes notamment en termes de politique éducative, de formation, d'accès aux droits (logement, santé et emploi) et aux loisirs (culture, sport et séjours). Elle s'entend aussi autour de la notion de la ville citoyenne, où chacune et chacun peut contribuer et agir au sein du collectif notamment par l'approfondissement des outils de concertations et/ou co-élaborations et évaluations des politiques publiques.

Pour appuyer cette démarche globale, la Ville d'Orly s'appuie sur deux outils diagnostique et prospectif : le Plan Stratégique Local (PSL) et le diagnostic local de santé (joint en annexe de ce projet de contrat de ville). Concernant la partie éducation, l'élaboration du projet éducatif de territoire dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires sera la trame des actions publiques à mener sur le territoire pour les 5 prochaines années. Enfin, l'engagement ferme d'une ouverture d'un premier centre social au cœur des quartiers au sein de l'espace Chédid et la perspective d'un second centre social au cœur des quartiers d'ici 2020 doivent permettre de renforcer la mutualisation des réponses en direction des divers utilisateurs du service public et des espaces de démocratie de proximité mais aussi d'optimisation de la transversalité des intervenants et acteurs publics et associatifs.

L'articulation du contrat de ville 2015/2020 s'appuie sur 3 parties de mise en perspective des enjeux globaux du territoire :

- La première partie « La Ville d'Orly et ses quartiers » traite plus spécifiquement du projet de territoire dans son ensemble puis des éléments propres à la géographie prioritaire dans le sens commun des politiques dédiées à ces territoires spécifiques,
- La deuxième partie du contrat de ville étudie plus spécifiquement le cadre stratégique en s'appuyant sur trois piliers :
 - A. Le pilier « cohésion sociale » traite des questions autour de l'éducation, de la santé, de la culture, du sport, de la tranquillité publique et de la démocratie de proximité,
 - B. Le pilier « cadre de vie et rénovation urbaine » aborde les problématiques de projet de ville, de la poursuite de la rénovation urbaine et des actions menées dans le cadre de la Gestion urbaine de proximité (GUP),
 - C. Le dernier pilier « développement économique et emploi » appuie plus spécifiquement sur les enjeux de développement économique et de politique incitative en faveur de l'adéquation offres et demandes d'emplois sur le territoire.
- Enfin, la troisième partie du contrat de ville traite des thématiques transversales autour de la jeunesse, de la dynamique des centres sociaux, de la lutte contre les discriminations et de l'égalité hommes/femmes.

I. LA VILLE D'ORLY ET SES QUARTIERS PRIORITAIRES

A. LE PROJET DE TERRITOIRE

Située à 14 km au sud de Paris, la Ville d'Orly est encadrée à l'est par la Seine et à l'ouest par la plateforme aéroportuaire qui marque une limite avec le département de l'Essonne. Elle est également limitrophe de la Ville de Choisy-le-Roi, dont le territoire accueille une partie minoritaire de l'ex ZUS du Grand ensemble et du quartier des Navigateurs en particulier.

Connue internationalement pour son aéroport, qui occupe en effet un tiers de son territoire s'étendant sur 6,7 km², bourg rural du XII^{ème} siècle, la Ville d'Orly a connu plusieurs périodes de développement. La plus importante en terme de nombre de logements construits et d'accueil de population nouvelle fut à la fin des années 50, la construction du Grand Ensemble d'Orly-Choisy comprenant plus de 4200 logements sociaux sur Orly et qui fit atteindre un sommet démographique à la commune en atteignant 30 000 habitants et un taux de logements locatifs sociaux de plus de 64 %.

Aujourd'hui, le décompte de la population municipale s'établit 21 917 habitants. Il signe une nouvelle reprise démographique après la chute importante et continue depuis la fin des années 1960 consécutive d'un ample desserrement des ménages.

Ce mouvement de reprise démographique illustre l'effort d'aménagement et de reconstruction qui s'est opéré sur le territoire parallèlement à un mouvement de renouvellement urbain, débuté avant même le Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU) et qui s'est soldé jusqu'à aujourd'hui par plus de 1700 logements démolis.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) d'Orly, adopté le 24 octobre 2013, pour la période 2013/2018, présente un objectif de construction de 250 logements par an, supérieur au rythme précédemment constaté sur la commune, afin d'aboutir à un rééquilibrage géographique et quantitatif de l'offre privée et sociale et à assurer une meilleure mixité et diversité sociale sur l'ensemble des quartiers orlysiens.

La Ville d'Orly a, dès les années 1980, inscrit son projet de ville, qui vise à réduire les fractures urbaines et sociales de la commune, dans les politiques publiques, et en particulier la Politique de la Ville, depuis son inscription comme Ilot sensible national en 1982 jusqu'à la Convention de rénovation urbaine signée en février 2005.

Mais son projet de territoire dépasse le cadre du Grand ensemble, puisque la Ville d'Orly fait également partie de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Orly-Rungis-Seine Amont dont deux parties situées aux extrémités de la commune, le SENIA à l'ouest et les Vœux en bordure de Seine à l'est sont couvertes par ce périmètre juridique et font l'objet, sous la conduite de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly Seine Amont (EPAORSA) de vastes projets d'aménagement. Ces deux secteurs devraient connaître des développements urbains favorisés par des projets d'infrastructures de transport en commun majeurs. L'arrivée en 2024 à la gare RER actuelle « Pont de Rungis » de la ligne 14 du métro du Grand Paris permettra de desservir l'ouest du territoire communal. De même que la gare qui sera réalisée à l'aéroport d'Orly rendra enfin accessible en transport en commun cet équipement d'intérêt national, représentant également un important pôle d'emplois. Dans un horizon plus proche encore, en 2020, le tramway T9 aboutira, depuis Paris, au nouveau cœur de la Ville d'Orly : la place du Fer à Cheval. Son tracé, qui tangente les quartiers des Navigateurs et des

Aviateurs, ouvre également un potentiel d'aménagement à cette partie est du territoire communal vers la Seine.

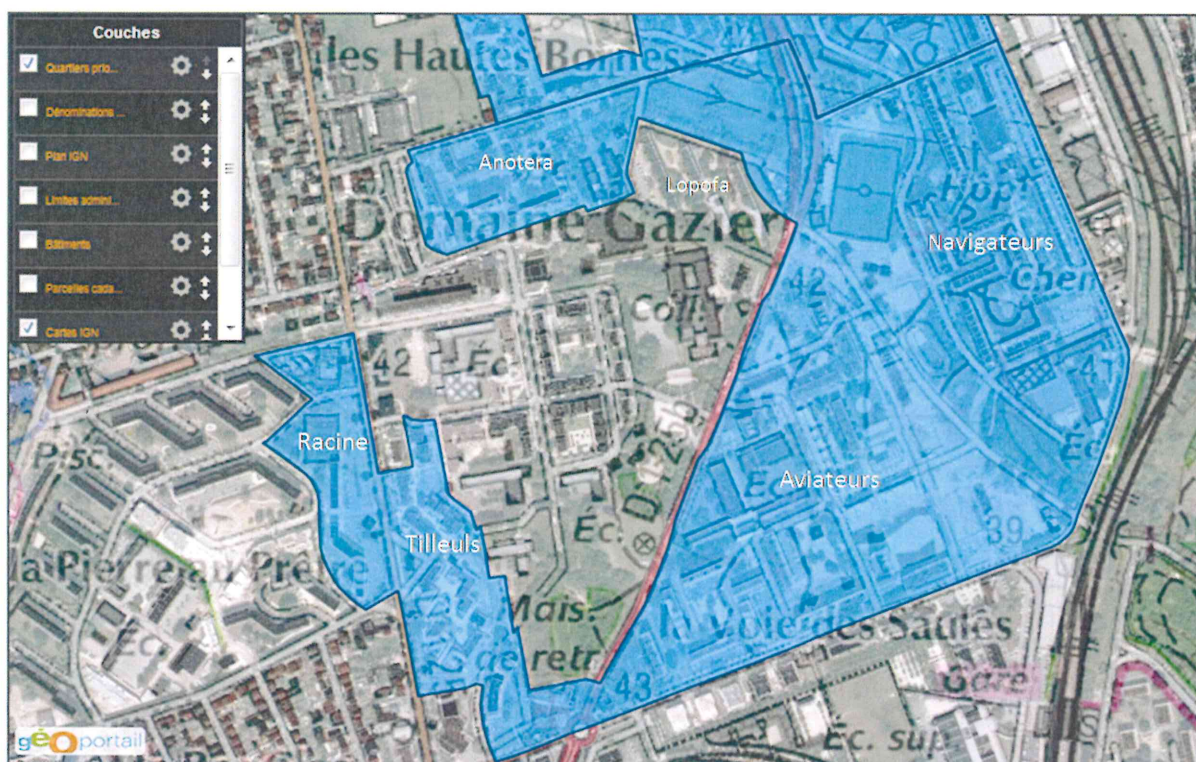
La Ville d'Orly inscrit résolument son développement entre les deux pivots métropolitains que constituent la vallée de la Seine d'un côté et le pôle d'Orly de l'autre.

B. LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

Préalable

La loi programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 porte deux objectifs structurants : l'amélioration des conditions de vie des habitants et la réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires de la ville.

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 a défini le nouveau périmètre du quartier prioritaire de la Ville d'Orly : quartier Est (code QP094031), comprenant donc le quartier des Navigateurs, le quartier des Aviateurs, le quartier Tilleuls 1 et 2, la façade de l'avenue des Martyrs de Châteaubriant et la Résidence Anotera¹.



Source : décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014

Outre les QVP :

- **Les territoires de veille active** doivent faire l'objet d'une attention particulière et d'une immobilisation des moyens de droit commun par tous les acteurs.

¹ Sur le périmètre de ce quartier Est figure une erreur, le quartier des Lopofa comprenant 240 logements et des habitants fortement précarisés (moyenne de 833 euros de revenus mensuels net par Unité commerciale (UC)) est sorti de la géographie prioritaire. Cette erreur a tout de suite été signalée aux services de la Préfecture et du Ministère. Au vu de sa situation sociale et urbaine, ce quartier doit être réintégré à la géographie prioritaire (où il était inscrit initialement dans le décret de juin 2014).

A Orly, ces territoires en veille active correspondent à l'ancien périmètre de la ZUS au sein des limites administratives de la Ville d'Orly, auquel s'ajoute le quartier de la ZAC des Saules et le quartier de la Sablière élargi au futur site d'accueil du centre de remisage et de maintenance du tramway T9.



- et la notion de « territoire vécu » qui se définit par les usages des habitants.

Il permet aux acteurs et équipements locaux situés hors du périmètre réglementaire de bénéficier des crédits spécifiques si leurs actions affectent les habitants de ce même quartier (hors du QPV ou quartier prioritaire).

Ici, seront identifiés les caractéristiques principales des quartiers du Grand ensemble et l'état des lieux des forces et faiblesses de chacun des quartiers concernés par la nouvelle géographie prioritaire. L'objectif étant de s'appuyer sur ces éléments de diagnostic afin de déterminer les orientations stratégiques puis opérationnelles du futur contrat de ville.

1. Caractéristiques démographiques et sociales du Grand ensemble

- **Une population relativement jeune**

La population orlytienne est relativement jeune : en 2010, 36 % de la population a moins de 25 ans contre 32,5 % à l'échelle départementale. Dans le même temps, 16,8 % de la population a plus de 60 ans (18 % à l'échelle du département). Cette proportion demeure stable depuis 1999 contrairement au département qui voit sa population vieillir (16 % de plus de 60 ans dans le Val-de-Marne en 1999).

- **Deux profils familiaux au sein du Grand ensemble**

Au sein du Grand ensemble, deux profils familiaux se dessinent : le quartier présente à la fois une part importante de familles monoparentales (32,6% de familles monoparentales aux Navigateurs et 30,3% de familles monoparentales à Pierre-au-Prêtre contre 23,3% à Orly) et de familles nombreuses (22,2 % de familles nombreuses aux Aviateurs, 19,6 % à Navigateurs et Pierre-au-Prêtre contre 16,6 % à Orly en 2010).

- **Le parc de logements dans la ville**

Au 1^{er} janvier 2011, la Ville d'Orly comptait 4801 logements locatifs sociaux, soit 57,2% de l'ensemble des résidences principales.²Cette part du logement social est toutefois en nette diminution (70 % de logements sociaux en 2001) du fait de la volonté de diversification de l'habitat dans le Grand ensemble avec le projet ANRU (démolition de 641 logements sur le quartier des Aviateurs et de 139logements à la Pierre-au-Prêtre pour 392 reconstructions).

Aujourd'hui, le Grand ensemble présente toujours une très forte proportion de logements sociaux au sein d'un parc géré en grande majorité par Valophis (4 270 logements, soit près de 88 % du parc). La part de logements sociaux varie fortement d'un quartier à l'autre au sein du Grand ensemble : 30,7 % de locataires du parc social à Calmette contre plus de 96 % aux Aviateurs et Navigateurs.

- **Un effort de diversification porté par la ville et Valophis**

La structure du parc est assez homogène, composé de 2/3 de T3 et de T4 avec des disparités internes (22 % de T1 et T2 aux Aviateurs contre 12 % aux Navigateurs et 14 % à la Pierre-au-Prêtre). Dans le cadre de nouveaux programmes, Valophis a lancé un vaste chantier de rééquilibrage des typologies de logements en cours en développant notamment l'offre de petits logements avec plus de 40% de logements de type T1 –T2.

Dans la poursuite de la stratégie de rééquilibrage conduite par Valophis, la ville mène également une stratégie de diversification, ayant autorisé depuis 2008 la construction de près de 35 % de logements en accession. Cet effort de construction se traduit en 2010 par un prix médian de 2890 €/m² dans le neuf en augmentation tout au long des années 2000 mais qui reste bien moins élevé que la moyenne départementale (4030 €), régionale (4150 €) et des villes périphériques (Choisy-le-Roi notamment où les prix moyens au m² sont globalement supérieurs dans l'ancien pour les appartements et inférieurs pour les maisons). Cette offre libre, bien que n'ayant pas bousculé les soldes migratoires, concerne des acquéreurs plutôt jeunes.

- **Les dynamiques socio-économiques**

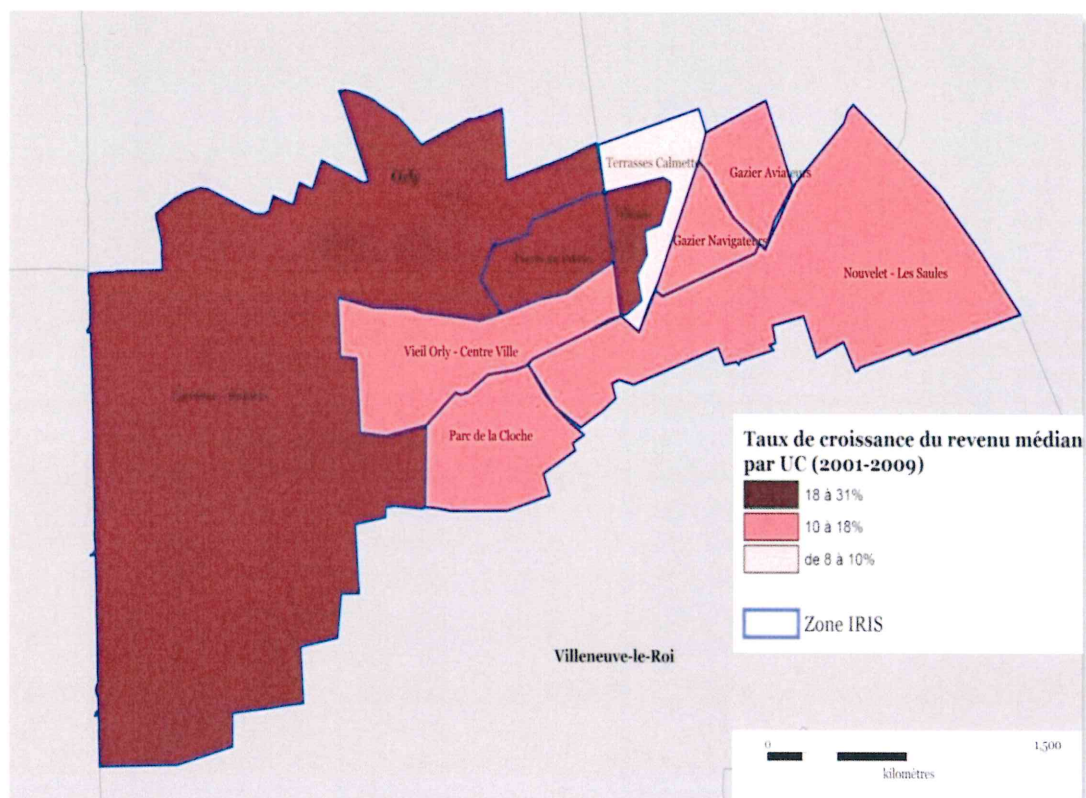
A Orly, en 2010, le revenu fiscal de référence est encore nettement inférieur à la moyenne départementale (1326 € contre 1750 € dans le Val-de-Marne). Les disparités communales sont très fortes : d'un IRIS à l'autre, le montant du revenu médian peut passer du simple au double (859€ aux Navigateurs contre 2039€au Parc de la Cloche). Ces dernières années montrent une tendance à l'amélioration significative des revenus dans l'ensemble de la commune (à l'inverse, les habitants du parc social du Grand ensemble ont plutôt tendance à voir leur revenu se dégrader).

² Données issues du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Médiane du revenu fiscal mensuel par UC en 2010	
Carrières / Sentiers	1867
Gazier Aviateurs (quartier Navigateurs)	859
Gazier Navigateurs (quartier Aviateurs)	962
Nouvelet/ Les Saules	1245
Parc de la Cloche	2039
Pierre-au-Prêtre	1186
Terrasses / Calmette	1127
Tilleuls	1278
Vieil Orly / Centre-Ville	1686
Orly	1326
Val-de-Marne	1750

Source : Direction générale des Services Fiscaux -INSEE 2009

Evolution du revenu fiscal moyen par Unité de consommation entre 2001 et 2009



Source: RGP INSEE 2010

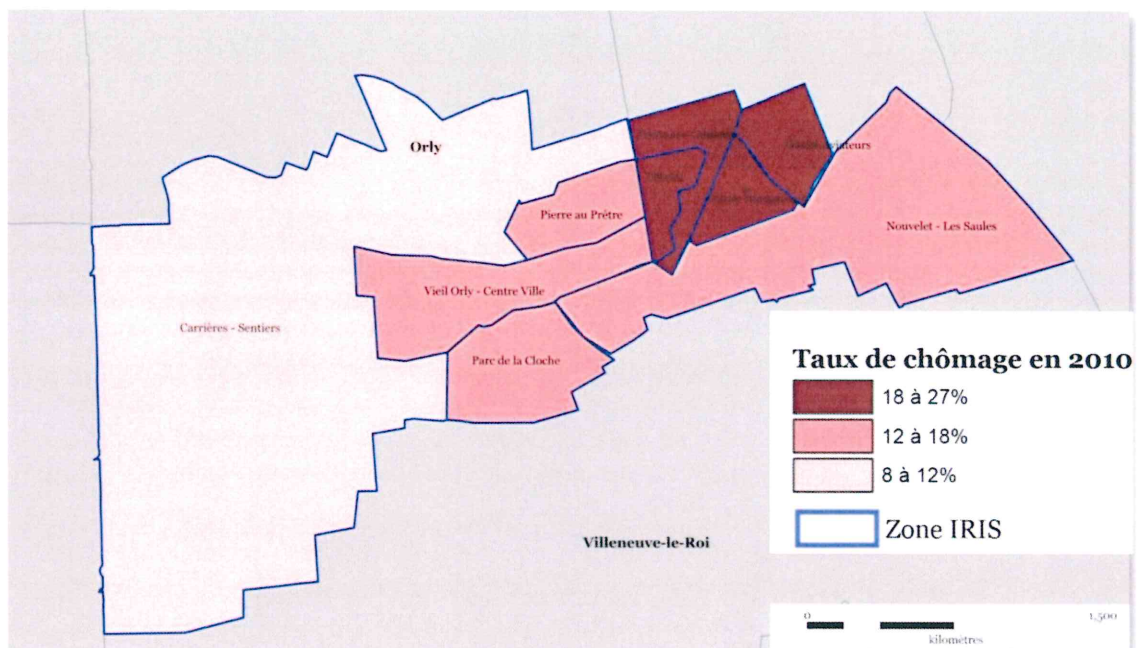
- **Un contexte fragile mais des signes visibles d'une évolution socio-économique**

L'observation des données socio-économiques montre une évolution notable, celle du renouvellement des catégories socioprofessionnelles : tandis que les ouvriers et employés représentent toujours une part importante de la population (39 % en 2009 contre 29 % dans le 94), les professions intermédiaires, cadres et professions intellectuelles sont en augmentation (20 % en 2009 contre 15 % en 1999)³. Cette diversification des profils peut s'expliquer par le profil économique même de la Ville d'Orly. Située au sein d'un bassin aéroportuaire, la ville accueille 27 000 emplois et 26,5% des résidents travaillent à Orly.

- **Evolution du taux de chômage**

Le taux de chômage de la ville est en légère baisse mais reste significatif, avec une accentuation de la tendance dans le Grand ensemble (17,7 % de chômage contre 17,4 % dans Orly et 8 % dans le Val-de-Marne en 2010). Cette tendance générale cache des disparités, aux Aviateurs et aux Navigateurs environ 1/4 des actifs sont au chômage (23,4 % aux Navigateurs et 26 % aux Aviateurs) tandis qu'à la Pierre-au-Prêtre, le taux de chômage est inférieur à 18 %. De manière plutôt homogène, le taux de chômage est élevé chez les jeunes dans ces quartiers. Cette donnée peut être reliée avec leur faible niveau de qualification. Ainsi, le taux de jeunes non diplômés (supérieur à 17 % en 2009) reste largement supérieur au taux départemental (9,2 %). De la même façon, les taux de réussite au brevet des collèges sont très inférieurs à ceux de l'académie de Créteil (74 % au collège Desnos contre 84% dans l'académie).

Des taux de chômage particulièrement élevés chez les jeunes dans ces quartiers



Sources : INSEE 2010 –Iris, INSEE 2010 –Commune, INSEE 2010 –UU

³ Données issues du Recensement Général de la Population de 2009

2. Présentation des quartiers du Grand ensemble

Quartier de la Pierre-au-Prêtre

- **Le Projet de Rénovation Urbaine (PRU)**

Le PRU de la Pierre-au-Prêtre s'appuie sur une requalification faisant primer la résidentialisation (privatisation des espaces et sécurisation) et la création d'équipements publics. Il s'est traduit par une démolition ciblée (150 logements, dont l'immeuble Musset le plus stigmatisé du quartier) sur le cœur de quartier pour 102 logements reconstruits (dont 93 en accession / locatifs privés et 9 en locatif social).

Parmi les réalisations, on compte 912 logements résidentialisés (632 logements entre 2007 et 2011 dans l'ANRU et 280 logements entre 2004 et 2006), 855 logements réhabilités (dont 330 logements réhabilités entre 2008 et 2012 dans l'ANRU) et 525 logements avant l'ANRU.

Le programme comprenait des interventions importantes sur les équipements publics :

- Extension de la maternelle Romain Rolland (2005),
- Extension des restaurants scolaires du primaire et de la maternelle (2010),
- Construction d'un forum jeunesse, accueil de loisirs, maternel, élémentaire (2013): Espace Andrée Chedid,
- Construction d'un pôle Petite Enfance, Relais Assistantes Maternelles (RAM) et crèche de 36 berceaux (2013) : Les P'tits loup'ings.

- **Caractéristiques des ménages du parc de Valophis**

	OPS 2009		OPS 2012		OPS 2012 Orly	
Nb de logements	894		895		4396	
Nb de ménages	839		862		3943	
Revenus < 60% des plafonds PLA ou PLUS	509	63,20%	484	62%	2207	62,4%
Revenu mensuel net par UC	1 121,00 €		1 052,00 €		1 056,00 €	
Chef de ménage < 30 ans	52	6,20%	37	4%	239	6,1%
Chef de ménage > 65 ans	245	29,30%	238	28%	894	22,7%
Chef de ménage > 75 ans	138	16,50%	139	16%	498	12,6%
Familles monoparentales	190	22,60%	211	24%	882	22,4%
Familles nombreuses	97	11,60%	34	4%	199	5,0%
Personnes isolées	276	32,90%	278	32%	1278	32,4%
Sous occupation	254	30,30%	262	30%	843	21,4%
Taux de Vacance	3,90%		2%		4%	
Taux de Mobilité	6,30%		5%		7%	

- Un quartier plus vieux que la moyenne à Orly,
- Une **situation financière des ménages qui tend à s'améliorer** : en 2012, 44 % des locataires de Valophis sont des salariés (CDI et CDD) et 79 % des nouveaux entrants sont également salariés ; leurs ressources sont plus élevées que les occupants (revenu moyen par UC de 1140€ contre 1052 € pour les locataires en place),
- Une **proportion des familles monoparentales qui augmente** (1/3 des nouveaux entrants en 2012),
- Une **stabilité de la population en place et un taux de vacance très bas**.

- **Enjeux sur le quartier de la Pierre-au-Prêtre**

Forces	Faiblesses
<p>Positionnement stratégique : Un positionnement favorable au sein de la ville : Une situation intégrée en cœur de ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une proximité avec le Fer à cheval, cœur de ville en devenir et centre commercial important, • Proximité avec la gare RER d'Orly Ville, • Proximité avec le centre culturel Aragon / Triolet, • Proximité avec le centre administratif, • Proximité avec le lycée professionnel et la piscine. <p>Aux franges du quartier, des opérations de diversification sortent de manière « spontanée »</p> <p>Attractivité : Un quartier qui commence à devenir attractif et à attirer une population un peu plus diversifiée au sein du parc social. La Pierre-au-Prêtre se situe en haut des parcours résidentiels à l'échelle du Grand ensemble.</p> <p>Occupation : Une situation des occupants qui tend à s'améliorer au regard de la situation à l'emploi.</p> <p>Vie locale : Un quartier tranquille bénéficiant des services publics et commerciaux en proximité.</p>	<p>Positionnement stratégique : Un positionnement moins favorable à l'échelle des enjeux urbains extra communaux et à court/moyen terme.</p> <p>Attractivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un parc réhabilité et résidentialisé de manière plutôt légère qui interroge sur la durabilité de l'attractivité de ce parc (des résidentialiations un peu standardisées, la question des usages de ces nouveaux espaces, les réhabilitations ont-elles rendu le patrimoine plus attractif?), • Dégradation en cours de l'avenue des Martyrs de Châteaubriant avec la question importante du commerce sur ce secteur. <p>Occupation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De plus en plus de familles monoparentales (même dans les nouveaux entrants), • Un vieillissement de la population et des logements qui ne sont pas adaptés et globalement pas adaptables, • Des difficultés à commercialiser les logements privés (Foncière Logement). <p>Vie locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peu de dynamique associative : pas d'amicale de locataire.

Quartier des Tilleuls

- **La réhabilitation du quartier**

Le programme a permis la réhabilitation des 209 logements terminée en 2008 ainsi qu'une résidentialisation terminée en 2011 (120 places de stationnement résidentialisées ont été créées).

- **Caractéristiques des ménages du parc social de Valophis**

	OPS 2009		OPS 2012		OPS 2012 Orly	
Nb de logements	209		209		4396	
Nb de ménages	201		195		3943	
Revenus < 60% des plafonds PLA ou PLUS	141	70%	120	62%	2207	62,4%
Revenu mensuel net par UC	931,50 €		822,50 €		1 056,00 €	
Chef de ménage < 30 ans	7	3%	7	4%	239	6,1%
Chef de ménage > 65 ans	53	26%	49	25%	894	22,7%
Chef de ménage > 75 ans	49		?		498	12,6%
Familles monoparentales	36	18%	48	25%	882	22,4%
Familles nombreuses	32	16%	16	8%	199	5,0%
Personnes isolées	72	36%	69	35%	1278	32,4%
Sur occupation	5	2%	18	9%	219	6,0%
Sous occupation	43	21%	43	22%	843	21,4%
Taux de Vacance	3,83%		6,70%		4%	
Taux de Mobilité					7%	

- Des dynamiques démographiques semblables à celles de Pierre-au-Prêtre : un quartier moins jeune et plus vieux que la moyenne à Orly, une proportion de familles monoparentales qui augmente,
- **Mais** la situation financière des ménages tend à se dégrader et la vacance augmente en moyenne dans les résidences.

Calmette

- **Le projet de transformation du quartier**

La transformation urbaine tire son origine d'une zone d'aménagement concertée antérieure au projet de rénovation urbaine, commencée en 1995 et programmant :

- Une démolition totale de l'existant (620 logements démolis) et une diversification de l'offre (900 logements à reconstruire à terme),
- Une partie de la reconstitution de l'offre (hors site de Pierre-au-Prêtre, Aviateurs et Navigateurs) sur le site de Calmette,
- Des logements en accession à la propriété dont certains en cours de commercialisation actuellement.

Aujourd'hui, 450 logements restent à reconstruire essentiellement sur l'emplacement de l'actuel collège Robert Desnos, dans l'objectif de créer un front urbain le long de la Route Départementale 5 (RD5) et une meilleure continuité bâtie vers les Aviateurs et les Lopofa. Une partie de la reconstitution de l'offre sociale des Navigateurs est déjà en cours de réalisation (îlots 5a et 6d) sur Calmette.

- **Caractéristiques des ménages du parc de Valophis**

	GPS 2009		GPS 2012		GPS 2012 Orly	
Nb de logements	372		372		4396	
Nb de ménages	343		356		3943	
Revenus < 60% des plafonds PLA ou PLUS	166	50,15%	176	55,3%	2207	62,4%
Revenu mensuel net par UC	1 278,20 €		1 169,00 €		1 056,00 €	
Chef de ménage < 30 ans	42	12,2%	23	6,5%	239	6,1%
Chef de ménage > 65 ans	26	7,6%	48	13,5%	894	22,7%
Chef de ménage > 75 ans	19	5,5%	5	1,4%	498	12,6%
Familles monoparentales	62	18,1%	86	24,2%	882	22,4%
Familles nombreuses	42	12,2%	12	3,4%	199	5,0%
Isolés	112	32,7%	117	32,9%	1278	32,4%
Sous occupation	29	8,5%	36	10,1%	843	21,4%
Ménages en impayés de plus de 3 mois	10	2,9%	17	4,8%	201	5,1%
Taux de Vacance	5,0%		2,2%		4%	
Taux de Mobilité	Sans objet		3,9%		7%	

Dans le parc social, ces ménages sont plutôt favorisés par rapport au reste de la commune :

- Un revenu mensuel net est de 1 169 € en 2012, supérieur à celui constaté à Orly (1056 € en 2012), en diminution par rapport à 2009 (1 278 € en moyenne),
- Mais une dynamique d'attribution dans ces bâtiments qui incite à une plus grande vigilance : 85,7 % des attributions concernent des ménages aux plafonds inférieurs à 60 % des plafonds du parc social.

↪ Des catégories 1 et 2 en termes de vigilance concernant les attributions de Valophis.

Lopofa

Le quartier Lopofa n'a pour le moment fait l'objet d'aucune intervention urbaine. Il est largement prioritaire pour le nouveau programme de rénovation urbaine de la Ville d'Orly. L'ampleur de sa transformation urbaine est en partie conditionnée à l'enfouissement des lignes à haute tension qui surplombent le quartier.

Mais du fait de ses caractéristiques techniques, les immeubles de ce quartier ont besoin d'une intervention indépendamment de l'enfouissement des lignes.

- **Caractéristiques des ménages du parc de Valophis**

	OPS 2009		OPS 2012		OPS 2012 Orly	
Nb de logements	240		240		4396	
Nb de ménages	229		226		3943	
Revenus < 60% des plafonds PLA ou PLUS	144	69,20%	140	72,9%	2207	62,4%
Revenu mensuel net par UC	870,00 €		833,00 €		1 056,00 €	
Chef de ménage < 30 ans	20	8,7%	24	10,6%	239	6,1%
Chef de ménage > 65 ans	21	9,2%	43	19,0%	894	22,7%
Chef de ménage > 75 ans	31	13,5%	23	10,2%	498	12,6%
Familles monoparentales	53	23,1%	53	23,5%	882	22,4%
Familles nombreuses	17	7,4%	8	3,5%	199	5,0%
Isolés	105	45,9%	102	45,1%	1278	32,4%
Sous occupation	54	23,6%	51	22,6%	843	21,4%
Ménages en impayés de plus de 3 mois	9	3,9%	26	11,5%	201	5,1%
Taux de Vacance	5,8%		4%		4%	
Taux de Mobilité	5,8%		8%		7%	

Des ménages fortement précarisés au regard du reste du parc locatif social géré par Valophis :

- Un revenu mensuel net s'élève à 833 € en 2012, en diminution par rapport à 2009, et très inférieur à celui d'Orly,
- 45 % de ménages isolés, liées à la forte proportion de logements de petite typologie (34 % contre 24 % à l'échelle du patrimoine de Valophis,
- Des dettes locatives conséquentes et en forte augmentation : 11,5 % des ménages ont des dettes locatives supérieures à 3 mois (5,1 % dans le patrimoine d'Orly),
- Les loyers les moins élevés du parc social de Valophis (moins de 3 €/m²) avec une vigilance du bailleur dans les attributions.

Des bâtiments obsolètes, non adaptables n'ont fait l'objet d'aucune intervention, avec un risque accru de décrochage par rapport aux interventions dans les périmètres alentours.

- **Enjeux sur les quartiers Calmette et Lopofa**

Forces	Faiblesses
<p>Un positionnement stratégique en entrée de ville, au cœur de projets en cours de réalisation et en cours de conception :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une interdépendance avec la ZAC Briand Pelloutier et la ZAC des Hautes Bornes (en cours), • Un positionnement en entrée de ville le long de la RD 5 avec le réaménagement à l'étude de l'actuel emplacement du collège Desnos : du foncier à terme mutable. <p>Un quartier qui a été complètement transformé et qui bénéficie d'une image renouvelée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une diversité des statuts d'occupation affirmée, • Une population au sein du parc social plus aisée que dans le reste de la commune. <p>Un équipement à rayonnement communal (forum Neruda) bien identifié.</p> <p>Un nouveau collège prévu qui améliorera les conditions d'enseignement.</p>	<p>Un risque de concurrence avec les projets amorcés de Choisy-le-Roi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec une proximité entre deux marchés (une halle à Choisy dans le quartier Briand Pelloutier et une halle à Orly rue des Hautes Bornes), • Quelle capacité du marché à absorber des produits immobiliers neufs (ZAC des Hautes Bornes) sur une même temporalité ? <p>Des LOPOFA occupés par des ménages fortement précarisés et très isolés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une mutation du secteur soumise au périmètre de précaution de la ligne à Haute Tension (LOPOFA). <p>Une vigilance à maintenir dans les attributions des bâtiments neufs de Calmette.</p> <p>Des liens difficiles à tisser entre locataires du parc locatif social neuf et les copropriétaires, malgré une relative proximité des profils socio-économiques des ménages.</p>

Aviateurs - Saules

L'analyse de l'occupation du parc social dans le secteur des Aviateurs – Saules est dédoublée au sein du parc ancien réhabilité et du parc neuf qui montrent des différences notables.

- Caractéristiques des ménages du parc ancien de Valophis

	OPS 2009 (hors résidences neuves)		OPS 2012		OPS 2012 Orly	
Nb de logements	863		818		4396	
Nb de ménages	767		765		3943	
Revenus < 60% des plafonds PLA ou PLUS	516	67,3%	460	60,1%	2207	56,0%
Revenu mensuel net par UC	920,00 €		947,00 €		1 056,00 €	
Chef de ménage < 30 ans	33	4,3%	35	4,6%	239	6,1%
Chef de ménage > 65 ans	256	33,4%	242	31,6%	894	22,7%
Chef de ménage > 75 ans	159	20,7%	148	19,3%	498	12,6%
Familles monoparentales	159	20,7%	179	23,4%	882	22,4%
Familles nombreuses	88	11,5%	36	4,7%	199	5,0%
Isolés	256	33,4%	271	35,4%	1278	32,4%
Sous occupation	39	5,1%	208	27,2%	843	21,4%
Ménages en impayés de plus de 3 mois	40	5,2%	49	6,4%	201	5,1%
Taux de Vacance	9,4%		5%		4,0%	
Taux de Mobilité	6,5%		5%		7,0%	

L'analyse des profils socio-économiques montre une certaine évolution : les ménages sont moins précarisés qu'en 2009 mais avec des ressources qui restent inférieures à la moyenne des locataires de Valophis sur Orly (947 € de revenu mensuel net par UC en 2012). On note par ailleurs un **important vieillissement de la population** (31,6 % des chefs de ménage ont plus de 65 ans), en lien avec une sous-occupation croissante (près de 27,2 % des ménages en sous-occupation).

- Caractéristiques des ménages du parc neuf de Valophis

	OPS 2012		OPS 2012 Orly	
Nb de logements	176		4396	
Nb de ménages	148		3943	
Revenus < 60% des plafonds PLA ou PLUS	90	63%	2207	62,4%
Revenu mensuel net par UC	1 094,00 €		1 056,00 €	
Chef de ménage < 30 ans	26	18%	239	6,1%
Chef de ménage > 65 ans	17	11%	894	22,7%
Chef de ménage > 75 ans	12	8%	498	12,6%
Familles monoparentales	13	9%	882	22,4%
Familles nombreuses	8	5%	199	5,0%
Isolés	47	32%	1278	32,4%
Sous occupation	2	1%	843	21,4%
Ménages en impayés de plus de 3 mois	4	3%	201	5,1%
Taux de Vacance	20,0%		4%	
Taux de Mobilité	0,0%		7%	

Les tendances dans le parc locatif neuf :

- Un rajeunissement de la population : 18 % des chefs de ménages ont moins de 30 ans (5 % dans le parc existant aux Aviateurs),
- Une population aux revenus en moyenne plus élevés que dans le reste du parc des Aviateurs (1 094 €/mois contre 947 €/mois).

Les Saules

• Caractéristiques des ménages du parc de Valophis

	OPS 2009		OPS 2012		OPS 2012 Orly	
Nb de logements	339		339		4396	
Nb de ménages	268		320		3943	
Revenus < 60% des plafonds PLA ou PLUS	145	57%	166	54%	2207	62,4%
Revenu mensuel net par UC	1 243,75 €		1 185,00 €		1 056,00 €	
Chef de ménage < 30 ans	32	12%	25	8%	239	6,1%
Chef de ménage > 65 ans	22	8%	38	12%	894	22,7%
Chef de ménage > 75 ans	14	5%	3	1%	498	12,6%
Familles monoparentales	40	15%	62	19%	882	22,4%
Familles nombreuses	37	14%	22	7%	199	5,0%
Isolés	78	29%	82	26%	1278	32,4%
Sous occupation	24	9%	26	8%	843	21,4%
Ménages en impayés de plus de 3 mois	5	2%	24	8%	201	5,1%
Taux de Vacance	2,8%		3,2%		4%	
Taux de Mobilité	2,8%		7,1%		7%	

- Une population plutôt favorisée par rapport au reste du parc social de Valophis : 54 % des ménages ont des ressources inférieures à 60 % des plafonds (56 % à Orly), mais dont les revenus ont tendance à diminuer,
- Mais une tendance à la paupérisation des ménages occupants :
 - ↳ 82,4 % des nouveaux entrants en 2012 ont des ressources inférieures à 60 % des plafonds (69,6 % à Orly),
 - ↳ Un niveau 2 pour les attributions Valophis : « Bonne attractivité, signes de fragilité »,
 - ↳ Des niveaux d'impayés de loyers en forte augmentation.

Par ailleurs, des locaux commerciaux en rez-de-chaussée (RDC) du bâtiment Le Corbusier (ou Chandigarh) restent vacants malgré la proximité du RER, proximité qui reste toujours peu lisible à partir du boulevard des Saules.

- **Enjeux pour le quartier Aviateurs - Les Saules**

Forces	Faiblesses
<p>Un quartier au positionnement stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier à proximité de la gare des Saules et concerné à terme par l'arrivée du tramway, • Une proximité avec le futur quartier des Vœux qui permettra une valorisation de l'accès à la Seine. <p>Une attractivité renouvelée suite à la restructuration en profondeur du quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un secteur qui a connu une restructuration profonde avec une reconfiguration des ilots, • Une coulée verte réaménagée permettant de relier le quartier, par liaison douce, avec le reste de la ville, • Une première étape vers une diversification qualitative des commerces concrétisée par l'ouverture du Franprix voie des Saules, • Une évolution en douceur des profils sociodémographiques des occupants par les constructions neuves et par les habitants des bâtiments conservés et réhabilités, • Une évolution des profils qui pourra être confortée avec la livraison d'une résidence pour jeunes actifs dans la pointe nord. <p>Une offre en équipements qui semble adaptée aux besoins du quartier.</p>	<p>Une valorisation faible de la proximité du RER :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une coupure urbaine liée à l'implantation des bâtiments de la ZAC des Saules, • Un problème de conception des bâtiments de la ZAC des Saules qui explique l'absence de commerces en RDC malgré la proximité du RER. <p>Un risque de dépréciation des secteurs non ou moins traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier qui marque encore fortement l'espace en raison de la hauteur des immeubles (R + 10), avec une reconfiguration moins importante dans l'ouest du quartier, • Une ZAC des Saules non traitée dans le cadre du PRU qui risque d'être dépréciée au regard de l'offre environnante neuve ou réhabilitée, • Une vigilance à renforcer dans les attributions de la ZAC des Saules au regard de l'évolution très progressive du peuplement. <p>Des problématiques de tranquillité publique persistante malgré un déplacement de troubles de la tranquillité publique constaté en partie aux Navigateurs.</p>

Navigateurs

- **Le projet de rénovation urbaine (PRU)**

Le projet de rénovation urbaine des Navigateurs, a dès le départ, été inscrit dans une logique plus globale de projet de ville afin de le désenclaver. Cela se traduit notamment par une inscription du quartier dans le projet tramway T9. Cela devrait se traduire plus encore à terme avec le projet d'aménagement des Vœux qui fera disparaître définitivement le sentiment d'être un quartier « en bout de ville ».

A terme, il s'agit de structurer le territoire au moyen des grandes voies urbaines. Le 1^{er} programme ANRU est apparu comme la première étape de ce projet urbain. Ce programme ANRU a été intégré par avenant national N°3 à la convention en 2011 et s'est appliqué à la partie sud du quartier, avec une première phase de démolition de 241 logements et le réaménagement des voiries. Il doit se poursuivre sur le reste du quartier dans le cadre du Nouveau PNRU.

- **Caractéristiques des ménages du parc de Valophis**

	OPS 2009		OPS 2012		OPS 2012 Orly	
Nb de logements	757		757		4396	
Nb de ménages	636		507		3943	
Revenus < 60% des plafonds PLA ou PLUS	413	76,90%	316	73%	2207	62,4%
Revenu mensuel net par UC	898,00 €		898,00 €		1 056,00 €	
Chef de ménage < 30 ans	58	9,30%	24	5%	239	6,1%
Chef de ménage > 65 ans	190	30,50%	130	26%	894	22,7%
Chef de ménage > 75 ans	167	20,40%	72	14%	498	12,6%
Familles monoparentales	145	22,80%	128	24%	882	22,4%
Familles nombreuses	87	13,70%	29	6%	199	5,0%
Personnes isolées	219	34,40%	136	27%	1278	32,4%
Sur occupation	35	5,50%	40	8%	219	6,0%
Sous occupation	196	30,80%	154	30%	843	21,4%
Taux de Vacance	13,50%		3,00%		4%	
Taux de Mobilité	4,60%		14%		7%	

- Une vacance de 33 % un taux de mobilité de 14% (Source OPS 2012) : un quartier qui connaît actuellement les relogements ANRU, un quartier en situation de transition au niveau sociodémographique,
- Une amélioration légère de la situation financière des ménages par rapport à 2009 mais une situation préoccupante au regard de la moyenne orlysiennne et une dégradation pour les nouveaux entrants en 2012,
- Un quartier qui vieillit légèrement par rapport à 2009 mais reste jeune au regard du nombre de ménages âgés,
- Des cas plus nombreux de familles nombreuses et de sur-occupation qu'à Orly.

- **Enjeux pour le quartier des Navigateurs**

Forces	Faiblesses
<p>Positionnement stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier entouré de nombreux équipements publics, commerciaux et tertiaires (y compris au-delà de la frontière communale : centre commercial et marché de Briand Pelloutier), • Proximité avec le RER (gare des Saules), • Un quartier mixte avec la ZAE des Cosmonautes, • Un quartier en bordure du Parc Mermoz. <p>Un positionnement TRES favorable à l'échelle des enjeux urbains à court/moyen terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Tramway : désenclavement du quartier et potentiel développement d'activités économiques avec le site de remisage, • La ZAE Cosmonautes : un potentiel en termes d'emploi ? Quel devenir de la ZAE du côté de Choisy-le-Roi?, • Les Vœux : franchissement de la ligne de RER vers la Seine. 	<p>Positionnement stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier très enclavé et en bout de ville, • La ligne RER qui est une coupure à l'est, • La présence de la Ligne à Haute Tension qui obère les investissements dans le secteur. <p>Occupation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier très fragile socialement et une précarité des jeunes. <p>Attractivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier qui souffre de la comparaison avec les secteurs traités, cela induit une attente forte du projet par les habitants. <p>Vie locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier encore peu traité dans le cadre du PRU : le dernier du grand ensemble, • Un quartier où ont été reportées les problématiques de tranquillité publique, un cadre de vie qui se dégrade, une concentration de problématiques dans ce secteur et un sentiment fort d'insécurité confirmé par les évènements.

II .LE CADRE STRATEGIQUE

A. LE PILIER « COHESION SOCIALE »

1. L'EDUCATION (PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE, PARENTALITE, ETC.)

Les enfants des familles des quartiers prioritaires ont un risque accru de rencontrer des difficultés dans leurs parcours éducatif et scolaire. Les difficultés surviennent généralement lorsque l'enfant et sa famille sont dans une situation de fragilité et confrontés à diverses problématiques d'ordre éducatif et/ou social. Les principaux facteurs de risque étant de vivre :

- Dans une famille monoparentale,
- Dans une famille sans aucun adulte actif en emploi,
- Au sein d'une famille où les parents ont un niveau de formation bas,
- Dans une famille locataire dans un logement précaire (hôtel, meublé, etc.),
- Dans un logement surpeuplé.

1.1 Les éléments de diagnostic

En 2011, 5 400 familles composent la population orlysiennne. Ces familles se caractérisent par un nombre importants de jeunes enfants (0-3 ans) et d'adolescents (11-17 ans).

La structure moyenne des familles est de 2,5 personnes en moyenne.

Les cellules familiales monoparentales représentent 23,3 % des familles orlysiennes et les familles nombreuses 16,6 %.

Ces deux profils familiaux sont d'autant plus marqués au sein du Grand ensemble :

- Familles monoparentales : 32,6 % aux Navigateurs et 30,3 % à Pierre-au-Prêtre,
- Familles nombreuses : 22,2 % aux Aviateurs et 19,6 % aux Navigateurs et la Pierre-au-Prêtre.

En 2011, 58,7 % de la population orlysiennne relève de la CAF avec plus de 80 % des résidents des Tilleuls. 28,3 % des allocataires qui vivent sur Orly présentent des revenus dépendant à plus de 50 % des prestations sociales et 1/5 dépendent à 100 %.

Au regard du revenu fiscal médian par quartier, on note une forte disparité entre les quartiers du Grand ensemble et les autres (le revenu fiscal médian au Parc de la Cloche étant de 2 039 € contre 859 € et 1000 € pour le quartier des Aviateurs et Navigateurs).

La problématique de la maîtrise des savoirs de base se pose également pour les adolescents et les jeunes adultes pour lesquels les difficultés de lecture et d'écriture représentent un véritable frein à l'emploi.

En 2010, 29 % des jeunes orlysiens âgés de 15 ans et plus et non scolarisés étaient sans diplôme. Cette observation explose dans les quartiers des Navigateurs (41,2 %), des Aviateurs (40,1 %) et de la Pierre-au-Prêtre (39,8%). En 2010, 16,8% des Orlysiens, de 15 et plus, ont un diplôme équivalent au supérieur à un bac +2.

En 2010, 17,4 % des actifs âgés de 15 à 64 ans résidant à Orly étaient au chômage. Ce taux est de 26 % aux Navigateurs et de 23,4 % aux Aviateurs.

1.2 Les structures et dispositifs socio-éducatifs existants

La collectivité se préoccupe des enfants et des jeunes, à toutes les étapes de la vie pour que chacun ait toutes ses chances. Elle en a fait une de ses priorités.

Pour ce faire, la ville propose de nombreux services et dispositifs socio-éducatifs dédiés aux 0-25 ans, soutient les associations locales qui ont une action éducative et collabore avec les partenaires institutionnels relevant de ce champ d'action (Caisse d'Allocations Familiales, Education nationale, DDCS, Aide sociale à l'Enfance, etc.).

Le territoire dispose de nombreux espaces éducatifs municipaux de proximité, dédiés aux tout-petits, enfants et jeunes offrant les modes de garde traditionnels, des accueils courts ou longs sur le temps périscolaire et des prestations socio-culturelles. L'accessibilité du plus grand nombre à ces différents services repose également sur une tarification attractive.

a) La politique éducative

- **Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) et la scolarité**

Suite à la réforme de l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, qui prévoyait la modification des rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré, la Ville d'Orly, en concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs, a souhaité regrouper les 3 heures d'activités périscolaires sous sa responsabilité sur une demi-journée.

Cette démarche expérimentale est définie dans le cadre du PEDT, établi pour une durée de 3 ans, qui sera évaluée tous les ans en partenariat avec l'Éducation Nationale (EN) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et la Caisse d'allocations familiales (CAF).

La Ville d'Orly a la volonté que le contrat de Ville et le projet éducatif de territoire (PEDT) puissent interagir en cohérence facilitant l'articulation, dans les propositions déclinées, entre les projets d'écoles, d'établissements, de la réussite éducative et l'offre éducative associative orlysiennne. Cette volonté se traduit, particulièrement sur les temps périscolaires et extra-scolaires en veillant à améliorer leur visibilité et leur accessibilité.

En accord avec le contrat de ville et pour favoriser les interactions et la mutualisation des démarches contenues dans ces deux dispositifs (contrat de ville et PEDT), les objectifs déclinés dans le PEDT sont :

- **Contribuer à la réussite scolaire de tous par des actions complémentaires à celles des parents et de l'école :**
 - Favoriser l'accès de tous aux savoirs, aux loisirs, au sport, à la culture,
 - Favoriser la complémentarité des actions entre la commune et l'école,
 - Améliorer l'organisation des temps scolaires et périscolaires en respectant les rythmes des enfants.
- **Continuité et cohérence entre les temps éducatifs :**
 - Assurer une continuité dans les attentes des partenaires sur les enfants,
 - Assurer les repères des enfants pour chacune des périodes de la journée et de la semaine,
 - Favoriser l'accueil et la relation aux familles.

- **Contribuer à la collaboration des différents acteurs :**
 - Améliorer la connaissance mutuelle entre les acteurs,
 - Permettre le respect mutuel des différents intervenants,
 - Promouvoir l'apprentissage du « vivre ensemble ».

- **Contribuer au bien-être des enfants :**
 - Permettre aux enfants d'acquérir de bonnes habitudes d'hygiène de vie,
 - Favoriser l'éducation nutritionnelle et la promotion des activités physiques,
 - Renforcer l'éducation à la responsabilité face au risque.

Dans le champ de la scolarité, le territoire est doté de 7 écoles maternelles et 10 écoles élémentaires.

Nombres d'élèves en maternelle

ECOLES	ANNEES 2013/2014	ANNEES 2014/2015
Cité jardin	28	24
Jean Moulin	201	200
Noyer Grenot	120	124
Romain Rolland	238	237
I./F. Joliot Curie	226	237
Marcel Cachin	214	242
Paul Eluard	206	195
TOTAL	1 233	1 259

Nombres d'élèves en élémentaire

ECOLES	ANNEES 2013/2014	ANNEES 2014/2015
Cité jardin	42	38
Centre	134	140
Jean Moulin	207	232
Romain Rolland A	227	241
Romain Rolland B	207	217
Joliot Curie	307	310
Marcel Cachin A	159	182
Marcel Cachin B	133	144
Paul Eluard A	99	110
Paul Eluard B	155	150
TOTAL	1 670	1 764

En complément, la ville d'Orly dispose sur son territoire d'un institut médico-éducatif et d'une école de la deuxième chance.

Nombre d'enfants accueillis durant les TAP (moyenne)

PERIODE	NOMBRE D'ENFANTS
Septembre – octobre 2014	2 289 enfants, soit 74 % maternelle : 866, soit 67 % élémentaire : 1 423, soit 79 %
Novembre – décembre 2014	2 129 enfants, soit 69 % maternelle : 822, soit 64 % élémentaire : 1307, soit 73 %
Janvier – février 2015	1 879 enfants, soit 64 % maternelle : 732, soit 63 % élémentaire : 1 147, soit 64 %

Nombre de séjours classes de découvertes 2013/2014

ANNEES	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
2013	1 séjour, soit 49 élèves	7 séjours, soit 328 élèves
2014	1 séjour, soit 26 élèves	7 séjours, soit 310 élèves

- **Le temps extra-scolaire**

Le territoire est doté de 12 structures d'accueil de loisirs et d'animation.

- **L'égalité des chances**

Pour favoriser l'égalité des chances, deux orientations ont été retenues, l'une en faveur de l'accompagnement à la scolarité (accompagnement méthodologique, activités de médiations pour faciliter les apprentissages) au travers du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), l'autre en faveur des activités sociolinguistiques menées principalement par l'association « Lire pour Vivre ».

La maîtrise de la langue constitue un enjeu transversal prioritaire aussi bien pour l'accès aux droits et aux services publics que pour l'accès à la santé ou à la participation citoyenne de ces publics. Elle permet également aux participants adultes d'accéder à une formation de français, passerelle vers des formations qualifiantes ou un emploi.

- **Le soutien à la parentalité**

Le secteur municipal de la petite enfance, constitué du Relais assistantes maternelles (RAM), de deux crèches collectives (proposant un accueil permanent, temporaire ou occasionnel avec une attention particulière pour les accueils d'urgence ou d'enfants handicapés) pilote diverses actions transversales avec les secteurs de l'enfance et des crèches départementales :

- « Point infos modes de garde »,
- Accueils de loisirs passerelles pour faciliter l'intégration et l'adaptation des enfants et des familles à l'école maternelle,
- Groupes de paroles pour les parents, animés par une psychologue sur les questions éducatives,
- Développement de deux groupes de paroles dans le cadre du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REEAP) au sein du RAM et de la mini-crèche municipale avec le soutien de la CAF.

Les services du Conseil départemental via l'Espace Départemental des Solidarités et les services de la Protection maternelle et infantile (PMI), les clubs de prévention subventionnés par le Conseil départemental participent également à la politique familiale sur le territoire d'Orly.

Dans le cadre de ses missions, le pôle action sociale du Centre communal d'action sociale (CCAS) développe différentes actions en faveur des familles : « Orly vacances familles », aides facultatives de rentrée scolaire, allocation frais de garde du jeune enfant, collaboration avec l'Aide sociale à l'Enfance, etc.

L'ensemble de ces services, au quotidien, par leurs actions de prévention et d'accompagnement social de proximité, contribuent à soutenir les parents dans leur fonction parentale.

b) Le volet éducatif du contrat de Ville (dont Réussite Educative)

L'Etat poursuit son engagement au service de la réussite éducative des enfants issus des quartiers prioritaires. Dans ce cadre, le Programme de Réussite Educative (PRE) s'intègre désormais, dans un souci de décloisonnement et de meilleure efficacité, parmi plusieurs outils complémentaires au sein du volet éducatif du pilier cohésion sociale de la nouvelle génération des contrats de ville.

A partir de 2015, la gouvernance du PRE est intégrée au co-pilotage par l'Etat du volet éducatif du Contrat de Ville.

Les priorités du programme de réussite éducative sont les suivantes dès 2015 :

- Progression du taux des parcours individualisés avec un objectif de 80%
- Privilégier avec des indicateurs simples, et sans se substituer aux interventions de droit commun, la santé, la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire, la prise en charge des élèves temporairement exclus et le soutien à la parentalité.
- Au sein du contrat de ville, articuler le programme de réussite éducative avec l'ensemble des autres dispositifs éducatifs développés par la politique de la ville, par les services de l'éducation nationale ou par les collectivités locales.

Le PRE a désormais vocation à structurer et à renforcer davantage le partenariat avec l'Ecole et à s'inscrire, en terme de pilotage, au sein du volet éducatif du contrat de ville.

Le PRE est mis en œuvre à Orly depuis 2006, rattaché au service Politique de la ville depuis fin 2014, ce programme repose sur une approche globale des problèmes d'enfants vulnérables. Il s'agit que les

écarts entre territoires favorisés et territoires défavorisés ne s'amplifient pas et d'accompagner la réussite scolaire de tous les enfants.

Le repérage des difficultés débouche sur une proposition de suivi individualisé, en accord avec les familles et en relation avec les professionnels concernés (Education Nationale, services sociaux, professionnels de santé, acteurs associatifs, etc.). La réussite éducative n'est pas uniquement tournée vers la réussite scolaire. Elle va plus loin avec des méthodes et des moyens différents, pluridisciplinaires, axés sur la santé, les problématiques sociales et psychosociales.

Les 92 familles prises en charge par le PRE sont composées de 217 enfants, dont 72 filles et 145 garçons.

L'approche pluridisciplinaire a permis une prise en compte plus globale de chaque situation et une réponse adaptée à chacune d'elle. Cependant, l'équipe constate une augmentation des difficultés sociales auxquelles les enfants et leurs familles sont confrontés.

La Réussite éducative est saisie à :

- 4 % par les familles,
- 15 % par les accueils de loisirs,
- 79 % par l'Education nationale.

L'action du volet éducatif du contrat de Ville à Orly s'articule autour :

- Des parcours individualisés, une approche sanitaire et hygiéniste, l'aide aux départs en vacances, l'inscription aux accueils de loisirs, l'inscription aux activités périscolaires et l'accompagnement vers le Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP), les hôpitaux, les services de la PMI, Préfecture, etc.,
- Des actions collectives en faveur de la scolarité au travers des classes « coups de pouce » pour les collégiens, « coup de pouce » et « Livre coup de cœur » pour les enfants de CP, aides aux devoirs au forum Saint Exupéry, développement d'un atelier « Graine de philo »,
- des actions collectives en faveur de l'aide et du soutien à la parentalité : aide aux démarches administratives, accompagnement vers la recherche d'emploi, accès aux soins, accès à « l'espace des parents » (lieu d'échanges et de partages implanté dans le collège Desnos), accès au programme « Le rendez-vous des parents » (espace de paroles sur les questions éducatives, sorties et activités familiales).

c) Les centres sociaux

L'ouverture prochaine d'un premier centre social viendra compléter l'action du programme de Réussite Educative (PRE) autour des difficultés rencontrées par les familles orlysiennes dans le domaine de la parentalité et de l'éducation. Un des volets d'intervention du centre social : « animation collective famille » développera des actions parents-enfants et d'aide à la parentalité dans le but de renforcer les liens intrafamiliaux et les solidarités inter-familles.

Par leur proximité et transversalité, les centres sociaux contribueront à apporter des réponses adaptées aux besoins des familles en termes d'éducation.

A ce titre, les orientations des futurs centres sociaux sont présentées dans les « Thématiques transversales ».

1.3 Les perspectives 2015 / 2020

Au regard des difficultés croissantes rencontrées par les parents dans le cadre de l'éducation de leurs enfants et du développement des nouveaux modèles familiaux, il apparaît nécessaire que les actions de soutien à la parentalité existantes puissent être consolidées (cafés des parents, médiation familiale, etc.) et que de nouveaux modes d'accompagnement puissent se développer pour l'ensemble des familles orlysiennes tels que la création de nouveaux projets dans le cadre du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents (REAAP).

- **Axe 1 : Organiser et animer le réseau de l'ensemble des acteurs locaux portant des actions sur la parentalité** (création d'une coordination autour de l'aide à la parentalité, cohérence et harmonie des pratiques dans les structures socio-éducatives municipales),
- **Axe 2 : Rendre accessible encore davantage l'information et l'accès aux droits des familles** (permanences d'accueil et d'information de proximité, informations collectives à destination des parents), partenariat avec le site de la CAF pour l'accueil des allocataires,
- **Axe 3 : Favoriser le lien parents-enfants et l'autonomie des familles en valorisant le parent dans sa fonction parentale** (les espaces parents-enfants type REAAP, les sorties familiales),
- **Axe 4 : Soutenir les enfants et les parents en situation de fragilité** (soutien aux dispositifs Programme de Réussite Educative, convention ASE / Ville pour le repérage des enfants en risque de danger),
- **Axe 5 : Favoriser la réussite scolaire et l'insertion dans le monde professionnel par un accompagnement global (parents-enfants-jeunes).**

2. LA SANTE

La ville est engagée depuis de nombreuses années dans une dynamique locale de santé, grâce aux actions développées par la Direction santé / prévention de la ville aux côtés de ses partenaires locaux : les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI), le centre de planification et d'éducation familiale, le Conseil Local de Santé Mentale, les partenaires institutionnels ainsi que les associations locales.

Adhérente au Réseau Français des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), impliquée dans le programme Plan National Nutrition Santé, la collectivité se mobilise pour agir sur les déterminants de santé que sont notamment le développement urbain et l'habitat, la vie associative et les espaces de solidarité, l'éducation et l'action sociale.

Cette dynamique vise à améliorer l'état de santé des populations les plus fragiles des quartiers de la politique de la ville et à contribuer à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

L'enjeu est de pérenniser et renforcer ce travail sur l'ensemble du territoire.

Les interventions en faveur de l'offre de soins, des actions de prévention et d'éducation à la santé ne suffisant pas à réduire les inégalités de santé, les actions complémentaires, inscrites au contrat de ville, en faveur de meilleures conditions de vie, en matière d'éducation, d'accès au logement, d'accès aux droits notamment, seront également indispensables pour améliorer l'état de santé de la population.

Descriptif des équipements

CMPP	Orthophonie
	Pédopsychiatrie
	Psychiatrie
	Psychologie
	Psychomotricienne
CMS	Allergologie
	Angiologie/Phlébologie
	Cardiologie
	Chirurgie dentaire
	Gynécologie
	Infirmierie
	Kinésithérapie
	Médecine générale
	Ophtalmologie
	ORL
	Orthodontie
	Orthoptie

Bilan de fréquentation CMS et CMPP 2013/2014

STRUCTURE	SITE		2013	2014
CMPP		Nombre de patients	413	400
		Nombre de consultations	9448	9285
CMS	Calmette	Nombre de patients	8310	8759
		Nombre de consultations	31268	42644
	Ménières	Nombre de patients	2420	2620
		Nombre de consultations	6103	7242

2.1 Un territoire fragile ne disposant pas d'une offre de soins satisfaisante au regard des besoins sociaux et de santé de la population

En 2013/2014 un diagnostic local de santé a été mené, confirmant :

- Des besoins de santé non ou mal couverts,
- Des organisations de proximité fragiles à renforcer,
- Des populations vulnérables nécessitant une attention particulière.

a) Une offre de soins insuffisante

Bien que disposant de plusieurs équipements de santé municipaux ou départementaux (deux centres de santé municipaux, deux centres de PMI, un CMPP) , de services et équipements médico-sociaux (un foyer logement, un EHPAD, un hôpital de jour, deux services d'accompagnement à la vie sociale), la Ville d'Orly se distingue par une faible dotation en structures sanitaires de type hospitalier, public ou privé, donc de maternité, de structure d'accueil et d'orientation des urgences, de service d'urgences.

En matière de soins de premiers recours, l'offre est également insuffisante. En effet, les densités des professionnels de santé de premier recours (médecins généralistes et spécialistes, infirmiers, etc.) dans le secteur libéral sont parmi les plus faibles du département.

Ce constat de fragilité est renforcé par l'âge des praticiens (environ 45 % des médecins généralistes ont plus de 60 ans, les départs à la retraite risquent de se produire en même temps) et par des conditions d'exercice ne permettant pas d'attirer de nouveaux professionnels de santé.

Quant à l'offre de soins en spécialités elle est incomplète, certaines sont absentes du territoire ou peu représentées, d'autres nécessitant des délais d'attente très importants : diabétologie, psychiatrie, ophtalmologie entre autres.

b) Une population aux caractéristiques socio-économiques fragiles

La Ville d'Orly compte une population en situation de précarité qui nécessite un accompagnement pour l'accès aux soins.

L'indice de Développement Humain (IDH2), synthétisant des indicateurs relatifs à la santé, à l'éducation et aux revenus, est pour Orly de 0,4 contre 0,56 pour le Val-de-Marne et 0,57 pour la région Île-de-France, révélant ainsi la fragilité de sa population.

L'observatoire social du Val de Marne a caractérisé Orly comme une commune fragile sur la base du croisement de différents indicateurs socio-économiques : niveaux des revenus, poids des familles monoparentales et familles nombreuses, taux de couverture par les prestations familiales, part des ouvriers et employés, taux de couverture santé par la CMU-C, etc.

On note que plus de 55 % des ménages bénéficient des prestations de la CAF, la ville est en seconde position au plan départemental concernant le poids des allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations CAF et ceux pour lesquels il l'est à 100 %.

10% de la population globale est bénéficiaire de de la CMU-C contre 6% au niveau départemental, la plaçant ainsi en 4^{ème} position.

D'autre part des statistiques sanitaires font apparaître une espérance de vie des Orlysiens inférieure de près d'un an à celle des français métropolitains, un état de santé de la population moins bon que dans le département avec deux observations particulières concernant la mortalité infantile importante (7 pour 1000 naissances, contre 3,5/1000 au niveau départemental) et une part des Affections Longues Durée (ALD) plus importante que dans le reste de la population du département, notamment pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

2.2 Une dynamique municipale en faveur d'une politique de santé coordonnée, impliquant l'ensemble des acteurs du champ sanitaire, social et médico-social

Dans le cadre des politiques et dispositifs territorialisés en matière de santé et d'accompagnement médico-social, la ville s'est engagée, aux côtés de ses partenaires (Agence régionale de santé (ARS), réseaux de santé, Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), professionnels de santé du secteur libéral, Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC), Conseil Général (CG), etc.), à définir un projet de santé, qui garantisse une offre de soins coordonnée et renforcée, en réponse aux besoins prioritaires de santé et sociaux de la population et qui fixe les priorités d'actions en santé sur le territoire.

Ainsi la collectivité a signé en 2013, un premier Contrat Local de Santé (CLS), dispositif piloté par l'Agence Régionale de Santé (ARS), préfigurant un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens qui interviendra au cours du 2^{ème} semestre 2015.

L'ambition de la collectivité sera de :

- Promouvoir la complémentarité des différents professionnels et réseaux de santé intervenant sur le territoire,
- Anticiper les évolutions attendues de l'offre de soins sur le territoire,
- Consolider les services municipaux de soins et de prévention,
- Développer les dispositifs locaux d'accès aux droits,
- Valoriser les dispositifs et services médico-sociaux intervenant sur le territoire,
- Intégrer et développer les priorités de santé dans les autres champs de la politique municipale (éducation, environnement, habitat, etc.).

2.3 Les axes de développement retenus en matière de santé publique sur le territoire

La politique municipale en matière de santé s'articulera autour de trois axes qui seront :

- L'amélioration de l'accès aux droits, aux soins et à la prévention,
- Le renforcement de l'offre de santé pour améliorer l'accès aux soins,
- L'amélioration de la prise en charge de deux thématiques de santé : les pathologies chroniques et la santé mentale.

Deux leviers d'intervention devraient permettre à la collectivité de développer le projet municipal de santé sur le territoire.

- **Axe 1 : Le Contrat Local de Santé (CLS)** qui a vocation à rendre plus lisible l'action municipale dans ce domaine, à capitaliser l'existant et valoriser les actions déjà développées sur le territoire, à mobiliser de nouveaux partenaires sur d'autres territoires.

Les principales actions porteront sur l'accès aux droits des populations fragiles, la sensibilisation de l'ensemble des professionnels du territoire à la démarche concertée et partagée qu'est le CLS, la valorisation des actions de prévention en améliorant leur portée, l'implication des usagers dans le projet de santé, le soutien de l'offre libérale pour améliorer les conditions d'exercice et la venue de jeunes professionnels, une prise en charge plus efficiente des pathologies chroniques et troubles de la santé mentale

Très concrètement cela se traduira par :

- L'instauration de guichet(s) d'accès aux droits, intégrant les informations de premier niveau, l'aide aux démarches administratives relatives aux aides sociales, ouverture des droits en matière de santé, aides et accès aux dispositifs médico-sociaux,
- La mise en place d'une aide à l'obtention d'une couverture complémentaire pour les publics victimes de l'effet de seuil des minimas sociaux,
- L'instauration de rencontres régulières et d'évènements réunissant les professionnels de santé du territoire,
- L'instauration de coopérations dans le cadre des soins de premiers recours entre le centre de santé municipal et le secteur libéral,
- La coordination des actions de prévention initiées par la Direction de santé, les centres de santé, autres services municipaux, en allant au plus près des populations concernées par les thématiques, la mesure de l'impact sur les populations ciblées à partir d'indicateurs pertinents,
- L'information et la mobilisation des habitants sur le projet et les actions de santé dans les différentes instances consultatives municipales, dont le comité consultatif des centres de santé,
- L'aide du service économique et de la Direction de la santé auprès des professionnels de santé libéraux qui souhaitent s'implanter sur le territoire, par la recherche de locaux ou de terrains appropriés et la mise en relation de ces professionnels entre eux,
- L'étude d'opportunité et de faisabilité d'une maison de santé ou d'un pôle de santé sur le territoire,
- L'implication de la collectivité au Conseil local de santé mentale regroupant Orly, Choisy-le-Roi, Villeneuve-le-Roi et Ablon-sur-Seine en appui sur l'hôpital Paul Guiraud.

- **Axe 2 : Le projet d'un nouveau centre de santé municipal** répondant aux critères d'accessibilité, offrant des équipements médicaux, outils de gestion et de communication modernes, dans le cadre d'une implantation géographique qui tiendra compte du projet de développement urbain et des réseaux de transports collectifs

Cet équipement aura vocation à maintenir l'offre de soins de premier recours actuellement proposée sur deux sites différents, à offrir des conditions d'accueil et de soins que la vétusté et l'inadaptation des locaux et des équipements spécialisés actuels ne permettent plus.

Les autres valeurs ajoutées d'un tel projet seront :

- La création d'un pôle d'accueil et d'orientation polyvalent et centralisé, avec une dimension santé/social,
- La possibilité de réorganiser la permanence d'accès aux soins ambulatoires : accueil centralisé et instauration de plages sans rendez-vous,
- La création d'un espace ressources dédié à l'éducation de la santé, aux programmes d'éducation thérapeutique ou actions de prévention,
- Le développement de coopérations sanitaires ou médico-sociales avec des établissements ou structures implantés dans le département, permettant d'élargir l'offre de prestations : soins infirmiers à domicile, prélèvements en vue d'analyse, imagerie médicale, consultations spécialisées,
- L'intervention de professionnels spécialisés et/ou l'installation d'équipements spécifiques pour la prise en charge des troubles de santé mentale, de la dépendance des personnes âgées, des affections de longue durée (ALD) en optimisant ainsi le suivi des patients, le développement des programmes thérapeutiques spécifiques et les actions de dépistages précoces,
- La possibilité de valoriser les soins dispensés par l'équipe pluri-professionnelle en développant plus avant les délégations de tâches.

- **Axes de développement complémentaires** : Dans le cadre de sa politique sociale, la ville développera un certain nombre de projets ou consolidera des dispositifs existants qui seront des outils indispensables à la mise en œuvre du projet de santé, il s'agit notamment de :
- Futurs centres sociaux : lieux d'accueil, d'informations et d'activités partagées pour toutes les familles orlysiennes,
 - Projet de réhabilitation du foyer logement qui pourrait à terme intégrer des espaces d'informations et de consultations pour les personnes âgées autonomes ou plus dépendantes,
 - Diversification des prestations à domicile ou à partir du domicile en faveur des personnes handicapées ou âgées en perte d'autonomie, via des partenariats conventionnés avec le secteur médico-social,
 - Passerelles entre les secteurs petite enfance et enfance (point-Infos familles, centres de loisirs passerelles) autres dispositifs éducatifs ou de soutien à la parentalité où les questions de santé et de prévention sont régulièrement traitées,
 - Soutien aux instances de coordinations locales pour la gestion des cas complexes (commission personnes âgées/vulnérables, prévention des impayés, etc.).

3. LA CULTURE

1.1 Le contexte

Orly, est aussi en réflexion sur sa politique culturelle. Sur un territoire d'intérêt métropolitain à la veille de la construction du Grand Paris, la politique culturelle de la Ville d'Orly est plus que jamais au cœur même du projet de ville pour un « mieux vivre ensemble » et l'accessibilité de tous à la culture. Qu'il s'agisse des équipements culturels ou de la culture dans sa dimension immatérielle liée aux événements culturels, être au plus près des habitants est une priorité.

Pouvoir favoriser l'accès à la culture pour tous en facilitant la fréquentation des équipements mais aussi en agissant dans les différents quartiers pour que chacun puisse en toute liberté participer ou non à la manifestation culturelle qui lui est proposée.

La culture dite « populaire » et la création artistique sont complémentaires. Il convient avant tout de susciter l'intérêt du public en lui proposant une grande diversité d'offres culturelles et en allant au plus près des habitants en s'appuyant sur le tissu associatif local.

1.2 Une offre culturelle diversifiée

- **Axe 1 : Des équipements structurants permettant une offre culturelle variée**
 - **L'école des Arts** : musique, danse et arts plastiques y sont pratiqués par plus de 450 élèves enfants et adultes issus des différents quartiers de la ville,
 - **Les médiathèques** : situées dans les deux quartiers cœur de ville que sont le Centre ancien et le Fer à Cheval, répondent à l'envie de découverte des habitants par la lecture, l'écoute ou l'image. Les animations de sensibilisation à la lecture y sont développées.

Fréquentation médiathèques

ANNEES	NOMBRE D'INSCRITS	NOMBRE D'OUVRAGE EMPRUNTES
2013	4 851	78 790
2014	4 726	76 641

- **Le Centre Culturel Aragon - Triolet** : équipement phare de cette politique culturelle. A la fois salle de spectacle vivant, salle de cinéma mais aussi lieu proposant des ateliers théâtre et accueillant régulièrement tout type de public, venant d'Orly mais aussi de toute l'Ile-de-France. Il a vocation à se développer pour être aussi un lieu d'échange multiculturel.

Fréquentation Centre culturel Aragon - Triolet

SPECTACLES	CINEMA	DIVERS
7 126 spectateurs	350 séances (=13 718 spectateurs)	12 expositions
8 spectacles enfants : 2 326 enfants	3 000 enfants inscrits 50 classes identifiées pour le dispositif « Ecole/cinéma »	8 ateliers de pratiques théâtrales ou chansons

- Le rayonnement culturel de la ville se fait aussi par **l'école Georges Méliès** : école d'enseignement supérieur aux métiers du cinéma d'animation et aux effets visuels numériques ayant pour objectif de former de véritables artisans de l'image.

- **Axe 2 : Les Arts de la Rue, axe majeur de la politique culturelle** : Les Arts de la rue sont notamment une des réponses favorisant l'accès des habitants à la culture. Ne nécessitant pas d'équipement culturel, la rue, ouverte à tous et fréquentée par tous, favorise le regard sur l'Art au détour d'un chemin et sans avoir à pousser la porte d'une salle de spectacle. C'est une fois l'appétence donnée que la porte des équipements culturels sera plus facile à franchir. Un accompagnement est incontournable pour développer l'envie de partager des moments culturels.

Un festival des Arts de la rue : « Orly en fête »

La première édition de ce festival dédié aux arts de la rue aura lieu les 6 et 7 juin 2015. Une vingtaine de compagnies présenteront leur spectacle. L'axe fort de cette manifestation réside la gratuité des spectacles. La participation des associations dans l'organisation de la restauration, de l'espace famille ou de l'accueil public sera aussi génératrice de lien social. Lieu de rencontre entre les orlysiens, le festival se déroulera chaque année dans un espace différent de la ville.

En amont du festival, de mars à juin, un artiste viendra préparer avec les habitants des différents quartiers la scénographie du site. Ce **travail d'action culturelle** sera réalisé avec les services municipaux, les associations mais aussi dans des ateliers ouverts au beau milieu des quartiers, sur les places, lors des marchés, dans les parcs, etc.

Des **spectacles proposés tout au long de l'année** dans les différents secteurs de la ville (exemple : partenariat avec « Paris Quartier d'été » en 2015, animations des comités de quartier, etc.).

- **Axe 3 : Le développement des résidences d'artistes : la création et la pratique artistique au plus près des habitants :**
- La compagnie de danse, « **La compagnie du Sillage** » est ainsi en résidence pour une durée de trois ans afin d'ancrer la pratique artistique sur le territoire et de relier, de fédérer les habitants autour d'un projet commun dont la restitution se fait entre autres lors d'un événement culturel « Orly à ciel ouvert »,
 - Les **arts plastiques**, l'art contemporain seront confortés par la découverte des nombreuses œuvres pérennes de la ville mais aussi par un parcours pédagogique et artistique ouvert à tous dans l'espace public,
 - Un bâtiment réalisé en 1969 par un élève de Prouvé pourrait être réhabilité afin de mener un travail de proximité avec les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. A vocation sociale, il sera à la fois un lieu d'échanges et de développement de l'initiative artistique des habitants,
 - Des « **visites de chantier** » et « **des sorties d'atelier** » pourront être proposées aux habitants afin de découvrir des étapes de préparation d'un spectacle et ainsi mieux comprendre la création,
 - **L'école du spectateur** : favoriser grâce à l'intervention d'artistes dans les établissements scolaires et secondaires l'envie de venir au spectacle que ce soit au centre culturel Aragon-Triolet ou lors des propositions artistiques en rue.

4. LE SPORT

1.1 Le sport comme vecteur de cohésion sociale

A Orly, le sport n'est pas considéré sous le seul aspect de la performance mais plus encore comme un vecteur de cohésion sociale, de création et de développement de liens tout à la fois intergénérationnels et inter-quartiers. L'objectif local est de valoriser la fonction sociale et éducative du sport et cela s'exprime principalement par :

- Le sport en milieu scolaire,
- L'accès au sport aux plus défavorisés,
- La garantie d'accès de tous à une activité sportive.

Le projet sportif local élaboré sous l'impulsion de la Direction des sports, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, est aujourd'hui le fil de la politique sportive dont il guide l'action. En témoigne, la mise en œuvre d'infrastructures, de moyens humains et financiers qui soutiennent, favorisent et optimisent le développement des pratiques sportives.

1.2 Une politique sportive construite autour de 5 axes

a) La gestion des équipements sportifs

La ville est dotée de :

- 6 gymnases (Robert Desnos, Romain Rolland, Marcel Cachin, Paul Eluard, Dorval, Youri Gagarine),
- 2 stades (Jean Mermoz et Méliès),
- 1 plaine de jeux (le stade du Parc des Saules),
- 4 salles spécifiques (salles de boxe complexe Jean Mermoz, d'arts martiaux complexe Jean Mermoz, de musculation sous-sol gymnase Marcel Cachin, de gymnastique tribune Méliès),
- 2 espaces extérieurs multisports (Romain Rolland et Jean Mermoz),
- 1 complexe sportif doté : d'une piscine, de 4 courts de tennis espaces extérieurs et d'un club house,
- 1 centre équestre composé d'une cavalerie de 22 équidés.

b) L'accompagnement des associations sportives

Le tissu associatif très riche et le patrimoine sportif particulièrement diversifié permettent un étroit partenariat avec les acteurs du sport local. La ville confirme chaque année les contrats d'objectifs qui confortent efficacement le partenariat entre les clubs (dont un club omnisports composé de 22 sections).

La municipalité maintient un niveau de subventionnement adapté aux exigences de la discipline selon des critères d'attribution qui permettent de guider la répartition de l'enveloppe budgétaire. L'accent est mis sur la pratique en loisirs pour tous les sports présents sur notre ville en maintenant la dimension « compétitions » à un niveau satisfaisant pour les athlètes.

L'accent est mis sur le développement du sport féminin. La ville mène une politique volontariste afin de développer la pratique féminine. Une réflexion est largement engagée sur l'offre d'activités pensée et conjuguée au féminin avec tous les acteurs de la vie sportive locale.

La ville accompagne et relaye également la réussite des événements et rencontres sportives organisés sur le territoire.

c) La santé par le sport

Les sportifs orlysiens peuvent effectuer un bilan médical annuel, depuis plus de 15 ans, au centre médico-sportif. Ils peuvent ainsi faire un point sur leur état de santé et sur leur condition physique ou avoir un avis suite à un traumatisme survenu au cours de la pratique d'un sport.

Les patients sont vus à partir de 10 ans. Les moins de 10 ans ayant un suivi médical plus fréquent par le médecin traitant et faisant peu ou pas de compétition. Il est également important que les plus de 40 ans aient un bilan complet surtout en cas de reprise du sport après un long arrêt. Les seniors eux aussi ont tout intérêt à avoir un suivi annuel.

La municipalité prend également en compte la surveillance des sports à risque comme les sports de combat (boxe, karaté, etc.) ou les activités subaquatiques (plongée) qui exigent une visite d'aptitude réalisée par un médecin du sport. La visite de non contre-indication à la pratique d'un sport en compétition est un acte médical qui engage la responsabilité du médecin.

Cette consultation, d'une durée d'environ 20 minutes, permet d'aborder la santé globale du patient afin de préparer au mieux sa pratique d'activités physiques et d'insister sur les règles hygiéno-diététiques dans une démarche de bien-être et une logique de plaisir adapté aux antécédents, à l'âge et aux capacités de chaque personne.

En plus des visites de non contre-indication à la pratique du sport, le centre médico-sportif a mis l'accent sur la prévention, notamment de l'obésité.

Le centre médico-sportif, coordinateur du Programme National Nutrition Santé (PNNS), organise depuis novembre 2006 des réunions plénières trimestrielles dont le but est, en plus d'informer des évolutions des connaissances sur le sujet (rapport colloques ou articles), d'assurer la cohérence des actions afin que le public concerné puisse entendre le même discours et que chacun travaille de manière transversale en connaissance de cause.

d) L'organisation de « UrbanTrail »

Cette manifestation pédestre ouverte à tous a pour but de promouvoir à la fois les bienfaits des activités physiques et sportives, les espaces verts et de mobiliser les associations sportives orlysiennes.

Il est proposé aux Orlysiens de courir ou marcher ensemble sur un parcours de 6,2 kilomètres, à travers les différents quartiers de la ville et de ses parcs.

Cette manifestation permet de partager une activité physique accessible au plus grand nombre, convenant aussi bien aux sportifs de loisirs qu'aux compétiteurs. Elle engendre une émulation collective autour d'un même effort. La participation à cette animation sportive permet à chacun d'évaluer son état de forme.

e) L'implication de la Direction des sports dans l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Le centre équestre est partie prenante des activités périscolaires de la ville.

Les éducateurs sportifs du centre équestre apprennent aux jeunes orlysiens à découvrir les bases pratiques et théoriques de l'équitation (s'équilibrer, avancer, s'arrêter, tourner, les allures, etc.), ainsi que l'univers du poney : l'animal, les règles de sécurité, la situation de cavalier, les écuries, le manège et le matériel.

Les gymnases et salles spécifiques dans les différents quartiers de la ville sont également mis à disposition pour les TAP. Chaque groupe scolaire peut bénéficier de créneaux pour la pratique de divers sports en raison de la polyvalence des installations proposées. Tout est mis en œuvre pour faciliter l'initiation : mise à disposition de matériel spécifique et aide à l'installation par les agents de la direction des sports.

1.3 Rôle de l'Etat de développement des pratiques sportives associatives

L'Etat accompagnera les associations sportives pour favoriser la pratique sportive des habitants des quartiers. La professionnalisation des associations sportives au travers du soutien à l'emploi constitue un enjeu majeur. De même, l'accès aux associations sportives pour les jeunes des quartiers prioritaires sera recherché.

5. LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

En matière de tranquillité publique, prévention de la délinquance et de la récidive, la ville d'Orly s'inscrit dans la continuité du travail de concertation entrepris depuis des années avec les différents partenaires dans le cadre des dispositifs mis en place : le Conseil Communal Prévention de la Délinquance (CCPD), le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et le Contrat Local de Sécurité (CLS).

Initiés par la circulaire interministérielle du 28 octobre 1997, complétée par la circulaire interministérielle du 7 juin 1999, les Contrats Locaux de Sécurité (CLS) reposent sur le partenariat entre l'Etat et les collectivités locales principalement ainsi que sur des actions de proximité. Ils impliquent l'ensemble des acteurs qui, au plan local, sont en mesure d'apporter une contribution à la sécurité, au premier rang desquels les préfets, les procureurs, les maires ainsi que les acteurs de la vie sociale (bailleurs sociaux, sociétés de transport public, établissements commerciaux, etc.).

L'objectif est de connaître et analyser la délinquance locale, agir sur l'image de la ville, accroître la tranquillité publique et rassurer les citoyens.

A Orly, le premier contrat local a été signé en 1999. Ces trois objectifs prioritaires étaient les suivants :

- Renforcer l'efficacité des institutions : réinvestir par une présence accrue l'espace urbain et assurer aux habitants le droit à la sûreté,
- Développer l'éducation à la citoyenneté,
- Renforcer la prévention et améliorer la solidarité et la vie quotidienne.

Largement positif, son bilan a mis en évidence une concertation accrue des différents partenaires de la sécurité (mairie, services de Police, services de la Préfecture, Procureur de la République, etc.) et une bonne diffusion de l'information statistique de la délinquance.

Néanmoins d'autres actions sont à mener afin de renforcer les actions de prévention.

Les partenaires du **CLSPD** ont identifié que certains secteurs de la ville, Aviateurs/Navicateurs, sont marqués par un très fort sentiment d'insécurité : circulation de scooters, nuisances sonores, vols dans les véhicules, vols avec violence, cambriolages et surtout trafic de stupéfiants.

Un trafic qui se concentre dans les halls de la tour et le square Saint-Exupéry, aux Navicateurs et au niveau du quartier des Terrasses.

Les derniers événements survenus entre 2011-2014 sur le territoire orlyzien ont renforcé un peu plus ce sentiment. A cela s'ajoute une autre forme d'insécurité : les incivilités en tous genres (nuisances sonores, tapage nocturne dues aux regroupements de jeunes, jet de déchets par les fenêtres et dépôt d'encombrants en bas des immeubles, épaves, ateliers de mécanique sur des emplacements de parking, stationnement sauvage aux abords des sorties d'écoles et de certains commerces) qui pèsent sur le quotidien des habitants).

Ces incivilités ont un impact négatif sur l'image des quartiers Calmette, Pierre-au-Prêtre ou Saint-Exupéry bien qu'ils aient bénéficié d'une rénovation urbaine assez récente.

La présence policière sur la Ville d'Orly est soutenue. Un correspondant cohésion / police / population assure une permanence au centre administratif.

La justice est également présente jusqu'à fin 2014 avec une permanence d'un correspondant du parquet. Forte de cette expérience, la ville souhaite mettre en place un médiateur justice / ville.

Un partenariat fort et étroit est engagé entre la municipalité, les bailleurs (Valophis, ICF la Sablière), l'Education Nationale (EN) et les transporteurs (RATP et Athis Cars).

La ville se fixe comme objectifs de privilégier :

- La citoyenneté comme axe de prévention : « Charte du bon voisin », « charte de la civilité », campagne voisinage et citoyenneté),
- La proximité comme mode d'intervention (projet de mise en place de médiateurs de nuits, d'un correspondant justice – ville et prochainement un dispositif de vidéo protection),
- L'efficacité partenariale entre tous les opérateurs/acteurs locaux (ASVP, les médiateurs, les clubs de prévention, les animateurs du service jeunesse) les services de l'Etat (police, justice, éducation nationale) les bailleurs, les transporteurs, les conseils de quartiers et les associations culturelles, socio culturelles.

Sur le plan de la tranquillité publique et du lien social, l'enjeu est également de poursuivre la dynamique engagée depuis plus de trois ans : la réappropriation des espaces publics en mettant en place des événements culturels (carnavals, festival des arts de la rue, repas de quartier, actions de convivialité, fête des voisins, expositions et jardins partagées, etc.).

Des rencontres ont lieu avec les élus des conseils de quartier, des visites sur sites sont régulièrement organisées avec le soutien du service Gestion urbaine de proximité (Diagnostic en marchant).

La prévention de la délinquance est une politique publique à part entière, même si elle se situe au confluent du champ éducatif, social, de l'insertion professionnelle, de la sécurité et de la justice.

Orientations nationales

- **Axe 1 : Un programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance** afin d'éviter le basculement et l'enracinement des jeunes dans la délinquance,
- **Axe 2 : Un programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes** se traduisant sur le plan local par la mise en place d'un dispositif d'hébergement et d'accompagnement social des femmes victimes de violences conjugales,
- **Axe 3 : Un programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique qui passe par la prise en compte des sollicitations de la population** exposée au quotidien à une certaine forme d'insécurité.

Ces axes de prévention s'articulent autour des objectifs suivants :

- Conjuguer les actions pour une intervention globale plus efficace dans les quartiers prioritaires (prévention spécialisée, police, justice),
- Permettre une réappropriation des espaces publics afin de renforcer la tranquillité publique,
- Lutter contre le trafic de stupéfiants et ses conséquences à l'échelle de la ville,
- Prévenir la délinquance et lutter contre la récidive,
- Favoriser, faciliter et encourager l'accès aux équipements (gymnases, salles de boxe, maisons de quartiers) et aux activités sportives, culturelles ou de loisirs aux jeunes des quartiers prioritaires afin de prévenir la délinquance des mineurs.

Mettre en œuvre une stratégie territoriale dans le cadre du Plan départemental prévention de la délinquance adopté le 20 février 2014, trois priorités seront ainsi définies :

- prévention auprès des jeunes,
- prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales et aide aux victimes,
- amélioration de la tranquillité publique.

Contribution de l'institution judiciaire au contrat de ville d'Orly

- En matière d'aide aux victimes

La prise en compte des victimes des infractions pénales constitue un axe fort de l'action de l'Etat dans le département et une priorité d'action singulière pour l'autorité judiciaire.

Un nouveau schéma départemental d'aide aux victimes, faisant suite à celui de 1999, sera signé avant la fin de l'année. Il concerne les actions mises en œuvre en faveur des victimes d'infractions pénales que celles-ci aient ou non déposée une plainte.

Le schéma départemental d'aide aux victimes a vocation d'inscrire l'action des différents acteurs (institutionnels ou associatifs) dans le cadre d'une organisation rationnelle reposant sur plusieurs principes directeurs :

- Une attention particulière apportée aux victimes des infractions pénales commises dans le département,
- L'identification et la prise en charge dans la durée des victimes le nécessitant,
- Une information simple, complète et aisément accessible aux victimes,
- La gratuité du dispositif,
- La compétence des professionnels intervenant dans le dispositif,
- L'orientation de la victime vers l'intervenant le plus à même de répondre à ses besoins spécifiques,
- L'identification claire du rôle et du périmètre d'intervention de chaque acteur du dispositif et la recherche des complémentarités.

Concrètement, le schéma départemental s'articule autour d'une part des accueils "généralistes" de proximité organisés en plusieurs lieux du département (tribunal de grande instance de Créteil, maisons de Justice et du Droit de Champigny et du Val de Bièvre, hôpital intercommunal de Créteil) que viennent compléter des permanences délocalisées. Ce dispositif, qui est propre à informer les victimes sur l'ensemble de leurs droits, s'adressent à l'ensemble des victimes quel que soit la nature de l'infraction dont elle est victime.

Le schéma départemental prévoit d'autre part des accueils "spécialisés" à vocation départementale dans un certain nombre de contentieux (notamment les violences intra familiales) présentant les enjeux sociétaux les plus forts.

- En matière d'accès au droit

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) du Val-de-Marne constitue l'organisme reconnu par l'institution judiciaire pour mener la politique d'accès au droit dans le département. Le CDAD a pour mission de recenser les besoins en matière d'accès au droit au sein du département, de définir une politique locale d'accès au droit en partenariat avec les acteurs locaux concernés, et de dresser et diffuser l'inventaire de l'ensemble des actions conduites afin de satisfaire les besoins exprimés. Il fédère les financements de différentes origines, pilote et coordonne les actions en matière d'accès au droit. Le CDAD assure également la qualité et l'efficacité des dispositifs d'accès au droit, notamment par un processus de labellisation et par la mise en réseau des acteurs.

S'agissant plus particulièrement du contrat de ville relatif à Orly, l'institution judiciaire souhaite labelliser un Point d'Accès au Droit dans cette commune, en partenariat avec celle-ci. Ce dispositif pourra constituer une plateforme d'information juridique dans tous les domaines du droit accueillant tout public, sans condition de domiciliation ni de revenus.

- Le lien élus / territoire / Justice

La qualité de la relation entre le procureur de la République et les élus participe d'une bonne inscription de l'action du ministère public dans les différents territoires du département.

Afin de faciliter ce lien, il est proposé au Maire de désigner un "Correspondant Justice/Ville" propre à servir d'interface entre lui et les services du parquet.

Le "Correspondant Justice/Ville", qui est soumis au secret professionnel, pourra avoir, au choix du maire, pour mission, toutes ou partie des fonctions suivantes :

- D'assurer le lien avec les responsables locaux de la police nationale s'agissant des infractions causant un trouble l'ordre public - article L 2211-3 du Code général des Collectivités Territoriales,
- De participer au CLSPD ou CISPd et aux groupes de travail pouvant y être mis en œuvre,
- D'assurer la transmission des dénonciations d'infractions opérées par le Maire - article 40 du Code de procédure pénale,
- D'assurer l'échange d'informations avec le parquet par le biais d'une adresse mail structurelle spécialement dédiée. Cet échange portera limitativement sur :
 - ↳ Les décisions de classement sans suite, d'alternatives aux poursuites ou de condamnations définitives concernant les infractions ayant causé un trouble l'ordre public sur le territoire de la commune - article L 132-3 du Code de la sécurité intérieure,
 - ↳ Les suites réservées aux dénonciations articles 40 du Code de procédure pénale,
 - ↳ Aux décisions de Justice, civiles ou pénales, dont la communication paraît nécessaire la mise en œuvre d'actions de prévention, de suivi ou de soutien, engagées ou coordonnées par l'autorité municipale - article L 2211-2 du CGCT,
- De préparer les mesures de rappel l'ordre - article L 2211-2-1 du Code général des collectivités territoriales - dans le cadre d'un protocole passé entre le Maire et le procureur de la République,
- De préparer les mesures de transactions en matière de contraventions commises au préjudice de la commune - article L 2212-5 du CGCT - et d'assurer le lien avec le procureur de la République pour l'homologation de la transaction,
- D'assurer le suivi et le développement des mesures de Travaux d'intérêt général (TIG).

Une convention entre le Maire et le procureur de la République servira de support à ce dispositif.

6. LA DEMOCRATIE DE PROXIMITE : PLACE DES HABITANTS ET MISE EN PLACE D'UN CONSEIL CITOYEN

1.1 Les différents dispositifs de la démocratie de proximité

La Ville d'Orly est engagée depuis plusieurs années dans des opérations de transformation du parc de logement social. Ces opérations sont axées sur la thématique « Créer la ville » avec une dynamique transversale entre le centre-ville et le grand ensemble. Pour mener à bien ce programme, la mobilisation des différents acteurs concernés (élus, techniciens et habitants) était nécessaire. Différents dispositifs de concertation ont été mis en place depuis 1995 par la ville, initiés avec le « **Voisinage et citoyenneté** », rencontres régulières organisées dans plusieurs quartiers de la ville entre les élus, les bailleurs, les techniciens de la ville et les habitants, sur des sujets de la vie quotidienne (sécurité, propreté, petits aménagements, charte du bon voisin),

Aujourd'hui sont en place :

- « **Les rendez-vous urbains** » dans le cadre de la GUP (le bailleur : Valophis, les services de la ville et les habitants)
- **Les trois Conseils de quartiers** (Est – Centre – Ouest) dont la présidence est assurée par un Maire adjoint qui assure le lien avec le Conseil Municipal et l'interface avec les différentes institutions et les services municipaux, avec la création en 2009 d'un forum des quartiers qui a donné suite en 2013 à un conseil inter-quartiers.
- **Un Comité consultatif des centres municipaux de santé** : réunissant les différents acteurs concernés par les problématiques de santé sur le territoire et qui constitue pour la collectivité un outil indispensable d'information, de concertation et de réflexion partagée (loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé),
- **Le Conseil des séniors** : instance de réflexion, de concertation, de consultation et de propositions dans tous les domaines touchant à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, permettant à la fois aux retraités de rester intégrés dans la vie locale et aux élus municipaux de bénéficier de l'expérience des anciens,
- **La création du Conseil consultatif de la petite enfance** : instance dont l'objectif est de permettre aux parents d'être associés au projet d'établissement et modalités de mise en œuvre du projet éducatif et fonctionnement des structures,
- **Un Conseil consultatif de la vie associative d'Orly (CVAO)** créé en 2010 : lieu d'échanges et de rencontres entre les associations orlysiennes. Il est consulté pour toutes les questions liées à la vie associative
- **La création du Conseil des enfants** : en cours de création,
- **La création du Conseil des jeunes** : en cours de création.

1.2 Les différentes étapes de la démocratie de proximité

Ces différentes instances novatrices ont permis d'inventer et de construire les premiers outils de la démocratie participative.

Pour améliorer la qualité du débat et associer davantage les citoyens, la ville a impulsé en 2010 une nouvelle démarche de démocratie de proximité en mettant la « parole citoyenne » au cœur de son projet de ville : « les Rencontres d'Orly ».

Les objectifs de cette démarche sont les suivants :

- Fédérer élus et habitants autour d'un projet de ville partagé,
- Permettre à un très large public (habitants, acteurs économiques, partenaires institutionnels, militants associatifs) de participer à l'ensemble des actions d'un débat ouvert à toutes les expressions.

« L'enjeu de cette démarche qui mobilise les citoyens orlysiens est donc de faire émerger une représentation de l'avenir d'Orly qui s'appuie notamment sur sa propre expertise [...] et déboucher sur un ensemble de valeurs partagées, une identité collective à construire ».

Ce projet s'est déroulé en 3 phases :

- L'écoute : réalisation d'une enquête qualitative audiovisuelle,
- Le dialogue, les échanges, l'analyse et les propositions : organisation de réunions publiques,
- La restitution : une grande réunion publique entre acteurs clefs, élus, habitants.

Le résultat de l'ensemble du processus a mis en mouvement en 2010 près de 1000 personnes.

1.3 La participation des habitants au cœur de la politique de la ville

- **Le Conseil citoyen une chance, un nouveau souffle pour notre ville :**

Le conseil citoyen sera, sur le périmètre du Quartier prioritaire de la ville, le prolongement des instances de démocratie participatives mises en place depuis des années sur la Ville d'Orly. S'appuyant sur l'expérience des Conseils de quartiers (habitants), et du Conseil de la vie associative, il permettra une participation plus élargie et favorisera l'émergence ou la continuité de projets citoyens. Les habitants des quartiers prioritaires seront au cœur des enjeux des futurs contrats de ville.

Les structures et le savoir-faire pour la mise en place d'un Conseil citoyen existent. Il s'agira de prendre appui sur les Conseils de quartiers existants pour créer une structure intermédiaire.

Leur composition en deux collèges « habitants » déjà « acteurs locaux et associatifs » et la désignation par tirage au sort des habitants, correspondent aux critères établis pour les Conseils Citoyens. De ce fait, le Conseil de quartiers du secteur Est (quartier prioritaire), pourra être l'ossature constitutive du Conseil Citoyen.

Il s'agira donc de prendre appui sur les Conseils de quartiers existants pour créer la structure intermédiaire de ce Conseil Citoyen.

Composé de 16 personnes, il sera mis en place au dernier semestre 2015, selon les modalités définies ci-dessous :

- 8 membres issus du milieu associatif et acteurs locaux,
- 8 membres habitants des quartiers prioritaires.

Le mode de désignation des membres du Conseil citoyen est le tirage au sort sur liste de candidature pour au moins 50 % de ses membres. Le Conseil citoyen est composé pour l'année 2015/2016 de membres des deux collèges siégeant aux conseils de quartiers est et centre qui ont été installées par tirage au sort.

En septembre 2016 au renouvellement des Conseils de quartiers sera procédé au renouvellement du Conseil citoyen selon les modalités ci-dessus mentionnées.

Ils seront membres du Conseil citoyen de droit des instances politiques de la ville (Comité de pilotage du contrat de ville, rénovation urbaine).

Dès le mois de septembre 2015, la municipalité se chargera d'organiser une réunion d'information en direction d'habitants et des associations des quartiers concernés par la création de ce conseil qui sera installée avant fin 2015.

Ce qui sera primordial c'est d'accorder toute leur place aux habitants notamment ceux qui ne sont pas rompus au débat public.

Cette réunion permettra aussi aux associations et aux habitants de mieux connaître les différents services de la ville : développement urbain, démocratie de proximité, politique de la ville, etc., et les partenaires institutionnels.

Le futur centre social « Andrée Chédid », lieu d'animation de la vie sociale locale, intergénérationnelle et participative contribuera à ces objectifs.

Les principaux partenaires du contrat de ville s'assureront d'un accompagnement du Conseil Citoyen en s'appuyant notamment sur l'expérience de la GUP (gestion urbaine de proximité).

De même, les partenaires s'assureront des politiques de formation des conseillers (par exemple avec le module « habitants » de l'Ecole de la rénovation urbaine).

➤ **Objectifs opérationnels pour accroître la participation :**

- Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels : prendre en compte une expertise et une parole libre, aller chercher « ceux qui sont éloignés des instances classiques de participation »,
- Veiller à l'expression de tous les points de vue,
- Encourager et inciter les jeunes et les adultes issus des quartiers populaires notamment issus de l'immigration à la participation pour restaurer la confiance, sortir des représentations stigmatisantes et avoir une représentativité plus large,
- Favoriser l'autonomie citoyenne par la mise en place d'outils d'information et d'exposition sur la citoyenneté, les droits et devoirs des citoyens, le fonctionnement du service public et du Conseil Municipal, la démocratie et l'usage des lois,
- Permettre aux habitants de développer leur pouvoir d'agir (empowerment) et les associer aux décisions,
- Créer un espace favorisant la co-construction des contrats de ville,
- Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes,
- Construire une nouvelle citoyenneté,
- Garantir la qualité du débat public,
- Développer des méthodes de « co-formation » appliquées au champ de la politique de la ville (habitants / professionnels de la politique de la ville).

Contribution à l'intégration des étrangers

Pour l'intégration, les acteurs essentiels de l'Etat sont les services de la Préfecture, l'OFII (délégation territoriale) et la DDCS.

L'OFII est un acteur crucial du dispositif d'accueil et d'intégration des personnes immigrées, qui représente un enjeu important. En effet, l'Office fait signer un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) aux étrangers ayant vocation à résider durablement en France. Ce CAI prévoit une journée de formation civique obligatoire, une session d'information sur la vie en France et les droits et devoirs des parents, une formation linguistique et un bilan de compétences professionnelles si besoin. La plate-forme d'accueil et d'intégration de l'OFII joue à travers ce dispositif un rôle important dans l'accès aux droits des étrangers et notamment des femmes.

Les services de l'Etat sont chargés de veiller à la qualité du parcours de l'étranger primo-arrivant pour une meilleure intégration de celui-ci dans la société française.

Afin de contribuer à l'intégration des personnes et des familles immigrées, les services de l'Etat et de l'OFII coopèrent avec ceux du Conseil départemental et des collectivités territoriales.

En complémentarité des prestations de l'OFII, la DDCS contribue à l'intégration des étrangers par le financement d'ateliers sociolinguistiques (ASL), actions portées par les associations et les collectivités locales, actions de formation linguistique qui visent à une meilleure maîtrise de la langue comme à une meilleure compréhension des valeurs de la République Française. Des actions de médiation sociale sont par ailleurs financées au sein des foyers de travailleurs migrants et résidences sociales.

- **Engagements de l'OFII dans le cadre du contrat de ville (cf. infra) :**
 - La visite médicale de prévention,
 - La signature du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI),
 - L'accès aux droits.

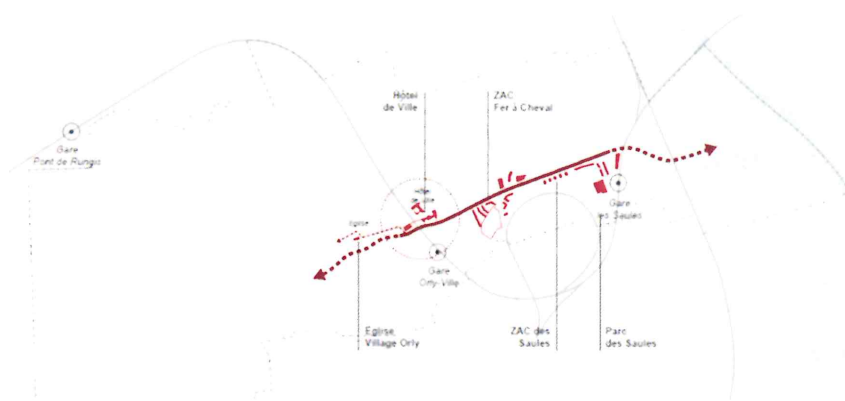
D'avantage encore qu'une « intégration » de quartiers, les municipalités de l'époque conduites par Gaston Viens ont entrepris d'unir, de « créer » cette ville avec une stratégie d'agrégation des « blocs » urbains hétéroclites qui la constituent, des masses pavillonnaires aux différents secteurs du Grand ensemble. Ce qu'on peut qualifier de temps 1 du projet urbain de la ville s'est ainsi concentré autour d'un axe de projet, un boulevard urbain, reliant d'Est en Ouest le centre ancien aux quartiers d'habitat social et aménagé de tout son long avec une première série de ZAC venant combler les vides et structurer l'espace (ZAC de l'Hôtel de Ville, du Fer à Cheval et des Saules).

1.3 Une rénovation urbaine initiée dès avant l'ANRU

Le temps 2 du projet urbain, c'est celui de la rénovation urbaine initiée dès avant le PNRU, avec la ZAC Calmette créée en novembre 1995, remplaçant quelques 750 logements, dits « Million », totalement obsolètes.

Temps 1 : « Créer la ville »

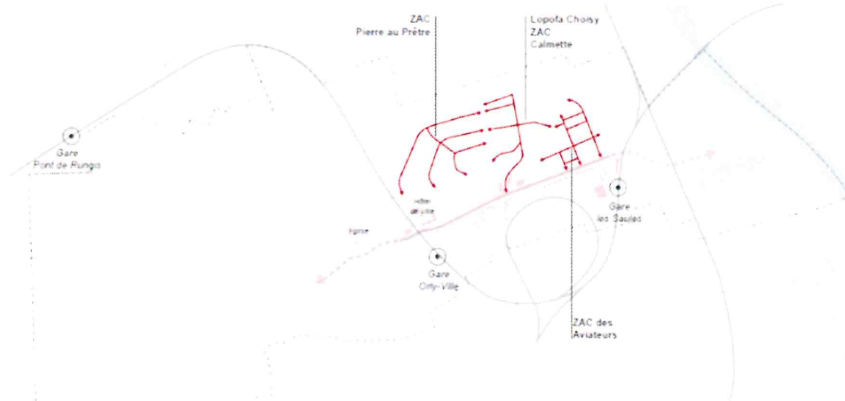
Un projet urbain autour d'un axe unifiant : le boulevard urbain



Temps 1
Projet urbain autour du boulevard des Saules
Atelier Deroche 1980

Temps 2 : La Rénovation urbaine.

Ouvrir les blocs du grand ensemble



Temps 2
Projets de renouvellement urbain

Poursuivie avec une convention ANRU signée en février 2005, cette rénovation urbaine, qui a vu la démolition et la reconstruction de près de 1000 logements, sur les quartiers de la Pierre au Prêtre, des Aviateurs et des Navigateurs, a permis de casser l'hermétisme de ces différents quartiers du Grand ensemble et de les réduire en îlots en y insinuant de l'espace public.

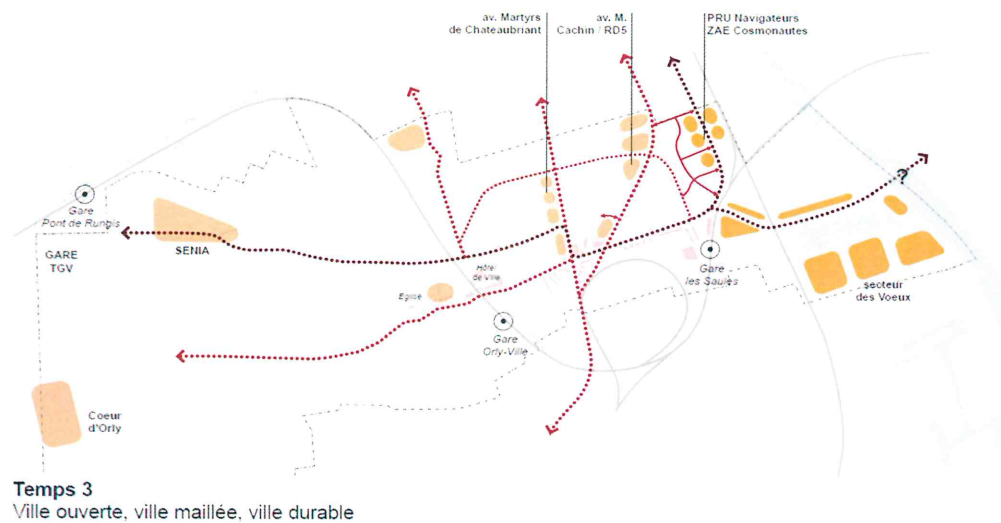
Dans sa phase d'achèvement, la convention de rénovation urbaine a abouti⁵ à une transformation durable et en profondeur des quartiers en y requalifiant le cadre de vie, les équipements publics et les services de proximité.

⁵ Le 1^{er} Point d'Etape de 2008 notait déjà que le « PRU du Grand Ensemble d'Orly constituait un projet urbain qui s'inscrivait dans la continuité et en cohérence avec le projet de ville engagé avant l'ANRU » visant à « créer la ville » et la réunir autour d'un axe urbain Est/Ouest s'étirant du vieux centre d'Orly au Grand Ensemble. « Les principes urbains retenus visaient à sortir de la juxtaposition de morceaux de ville pour assurer une meilleure cohérence d'ensemble et de nouvelles continuités urbaines entre les quartiers. »

Menée avec le groupe Valophis, bailleur unique du Grand ensemble, la rénovation urbaine a pu renouveler de manière significative l'offre d'habitat, tant en terme de typologies urbaines et architecturales qu'en terme de statuts d'occupation et retrouver les conditions d'une mixité sociale par une attractivité urbaine reconquise. Au centre même des deux ZAC de rénovation urbaine, ou sur leurs franges immédiates, des opérations de promotion immobilière ont permis d'offrir des opportunités de parcours résidentiels et d'accession à la propriété à des Orlysiens ou de nouveaux habitants du territoire métropolitain, qui témoignent de la diversification sociale d'Orly.

➤ **Orientation stratégique n° 1 : Engager « le temps 3 » du projet de ville pour constituer une ville maillée, cohérente et harmonieuse.**

La ville d'Orly entre dorénavant dans un temps 3 de son projet urbain qui vise à donner de l'épaisseur et une meilleure cohérence à tout son territoire, non plus seulement autour d'un axe central, majeur mais trop unique, mais autour d'un réseau d'avenues urbaines et de quartiers maillés les uns aux autres et diversifiés.



Il s'agit dorénavant moins de « créer la ville », puisque cette étape du projet est aujourd'hui accomplie mais d'harmoniser toute la ville, de mieux vivre toute la ville.

Les quartiers Pierre-au-Prêtre, Calmette et Aviateurs vont participer pleinement à cette ambition. Ils se trouvent situés au centre de cette stratégie urbaine qui converge vers le

Le rapport du Point d'Etape de juin 2012 indique pour sa part que :

- La Pierre au Prêtre est un quartier aux qualités résidentielles affirmées, avec un cœur de quartier profondément modifié qui offre de nouvelles opérations de logements et de nouveaux espaces publics de proximité. Même s'il est déploré que la grande taille des îlots limite encore les traversées et les porosités du quartier.
- La morphologie urbaine des Aviateurs est modifiée en profondeur avec une transformation urbaine aboutie et de qualité en rupture avec l'urbanisme d'origine, offrant ainsi un nouveau visage urbain, un urbanisme d'îlots et une densité urbaine marquée.

Le Laboratoire de Sociologie Urbaine du CSTB qui a réalisé une évaluation de la qualité urbaine de 10 projets de rénovation urbaine (*Etude menée fin 2011 pour le Secrétariat Général du CIV, le CES de l'ANRU et le PUCA sous la conduite de Barbara Allen et Michel Bonetti, et Hervé Duret du CSTB et de Jean Didier Laforque et Jean Werlen Architectes Urbanistes*) dont Orly, note que « la dynamique de requalification générée par le projet de rénovation urbaine change le statut de ce quartier et crée les conditions pour en faire un pôle urbain majeur de la ville. [Si] le projet a permis de l'ouvrir sur son environnement, de le relier à cet environnement, s'il ne peut néanmoins pas réellement « s'étayer sur cet environnement » qui, malgré la place du Fer à cheval n'offre pas de ressources, d'activités, d'animation sur lesquelles il puisse s'appuyer. Nous pourrions dire que ce quartier doit trouver en lui-même ses propres ressources. Il n'y a que le rattachement au nord à l'axe urbain (RD 5) qui mène à Choisy qui constitue un appui. »

L'évaluation du CSTB s'est également appuyée sur une enquête téléphonique auprès de 105 habitants d'Orly qui indiquait une évolution très favorable des perceptions du quartier après le projet, le qualifiant de plus agréable (78%), plus attachant (62%), plus sûr (68%), plus animé et vivant (45%), moins vide (59%), moins froid ou triste (63%), moins monotone (55%).

secteur du Fer à Cheval qui doit y trouver toute sa place de nouveau cœur urbain de la ville, en complément d'un centre ancien, le vieux bourg, lui-même en cours de redynamisation résidentielle.

Cela va se concrétiser à travers les opérations d'aménagement suivantes qui favoriseront la couture des quartiers entre eux et leur meilleure intégration urbaine:

- **Une nouvelle phase d'aménagement du quartier Calmette** consécutive du déplacement et la reconstruction du collège Desnos vers le Fer à Cheval qui ouvre l'opportunité de créer de nouvelles liaisons Est/Ouest inter quartiers (prolongement de la rue des Hautes Bornes, etc.) L'avenue Marcel Cachin (RD5) va ainsi se voir bordé par un nouveau front d'opérations de construction tant sur sa rive Aviateurs (Résidence Jeunes Actifs réalisée dans le cadre du projet ANRU) que du côté Calmette (avec un projet de près de 300 logements diversifiés), qui lui conféreront un paysage moins routier qu'aujourd'hui, plus urbain et une meilleure continuité du tissu bâti.
- **La densification du secteur central du Fer à Cheval vers l'avenue des Martyrs de Châteaubriant**, qui débute sa mutation avec des programmes immobiliers en cours qui doivent préfigurer le nouvel alignement urbain qui devrait se prolonger en façade du quartier de la Pierre-au-Prêtre.

Ces « 3 temps » du projet urbain de la ville se succèdent dans le temps mais continuent de se superposer également.

Ainsi l'axe central, pivot du temps 1 du projet de ville, est aujourd'hui achevé mais il doit se prolonger à l'ouest par les opérations OIN du secteur du chemin des Carrières et à terme du Senia, (secteur Quinze Arpents) à l'arrivée de la ligne 14 du GPE à Pont de Rungis. A l'extrémité est, dans le prolongement de la voie des Saules, c'est l'ouverture de la ville sur la Seine qui est en jeu, avec la réalisation d'un quartier d'exception, conciliant aménagement urbain et préservation de la biodiversité d'un site très riche en matière d'environnement naturel et de paysage et inondable.

De même, si une première phase de la rénovation urbaine s'achève (« temps 2 »), elle n'aura pas couvert la totalité des quartiers qui composaient ce Grand ensemble et les habitants de ces autres quartiers qui peuvent se sentir « oubliés », attendent la mise en œuvre du nouveau PNRU.

➤ **Orientation stratégique n°2 : *Accueillir une nouvelle offre de transport pour en faire un levier d'intégration urbaine et économique***

L'arrivée du tramway T9 dont le terminus va se situer en 2020 sur la place du Fer à Cheval provenant de Paris et longeant les quartiers des Navigateurs et des Aviateurs, devrait contribuer grandement à ce nouveau maillage territorial. Cette contribution serait d'autant plus décisive et complète dès lors que ce tramway se verrait prolongé à terme jusqu'à la gare de la ligne 14 du métro du Grand Paris à Pont de Rungis, puis l'aéroport, traversant en les reliant tous les quartiers de la commune.

Les études de ce prolongement, dont le principe a fait l'objet d'un vœu du Conseil d'Administration (CA) du STIF, doivent encore faire l'objet d'une décision de financement.

Pour la ville d'Orly, l'enjeu de ce prolongement n'est pas seulement urbain, même si cette offre de transport est une condition indispensable aux développements urbains portés par l'OIN autour de la future gare de la ligne 14 à Pont de Rungis. Mais c'est surtout l'enjeu de l'accès physique à l'emploi qui prime ici, pour une part importante de la population résidente sur la commune qui connaît une conjonction de difficultés sociales, économiques, et urbaines

pour prétendre et atteindre les emplois nombreux de la plate-forme aéroportuaire et du pôle d'Orly. Aujourd'hui seule la ligne de bus 183 relie au mieux deux fois par heure la ville d'Orly à l'aéroport.

La connexion de ce tramway au RER C à la Gare de Saules met aussi en relief l'impératif besoin d'une amélioration de la fréquence et de la régularité de la ligne C du RER vers Paris. De même, l'hypothèse de la création d'une ligne de bus « du bord de l'eau » vers la gare RER de Villeneuve le Roi met en relief la carence actuelle d'un lien vers la Seine et le sud/est du département.

➤ **Orientation stratégique n°3 : *Poursuivre l'effort de diversification de l'habitat en favorisant la mixité sociale :***

Selon le décompte SRU au 1^{er} janvier 2011, la Ville d'Orly comptait 57,2 % de logements sociaux. Cette part prépondérante du logement social a diminué de près de 10 points en dix ans et du fait ces dernières années du projet de rénovation urbaine.

Cependant, un quartier comme les Aviateurs qui comptait à l'origine 1468 logements tous locatifs sociaux, connaîtra à l'issue de la diversification de l'habitat qui s'y est opéré, une proportion de locatif social qui avoisinera encore 84 %.

L'effort de diversification sociale est réel et perceptible mais doit être déployé à l'échelle de l'ensemble de la ville.

C'est l'un des objectifs du PLH qui a été adopté le 24 octobre 2013 pour la période 2013/2018. Le PLH présente un objectif de construction soutenu, très supérieur au rythme des années précédentes, de 250 logements par an. Il programme également une production de logements diversifiée avec un 1/3 de logements locatifs sociaux pour répondre aux besoins des ménages aux revenus modestes et reconstituer une offre de relogement et 2/3 de logements privés en accession sociale ou de marché libre pour rééquilibrer l'offre résidentielle au sein des quartiers.

Cet objectif de production doit amplifier la reprise démographique que connaît aujourd'hui Orly et cette nouvelle répartition des statuts de logements va accroître les possibilités de parcours résidentiel des Orlysiens et améliorer l'image et l'attractivité de la ville auprès de nouveaux ménages, en particulier dans les nouveaux secteurs de renouvellement urbain.

A cette politique de construction s'ajoute une attention singulière aux nouvelles copropriétés créées et un accompagnement soutenu des nouveaux syndicats de copropriétaires, généralement primo accédant, pour qu'ils trouvent le conseil et l'appui nécessaires au bon fonctionnement technique et social de leur copropriété.

C'est ainsi que cet enjeu stratégique doit conjuguer deux domaines : celui de la production de logements diversifiés et celui d'une veille quant au fonctionnement des nouveaux programmes en accession à la propriété afin qu'ils participent pleinement à la mixité sociale des quartiers.

2. La poursuite de la rénovation urbaine sur « L'arc nord » d'Orly

Si les opérations prévues dans la Convention de rénovation urbaine signée en 2005, sont en voie de finalisation, il subsiste d'autres secteurs du Grand ensemble qui n'y ont pas été inscrits et qui par effet de contraste, peuvent connaître le contrecoup d'une déqualification accentuée.

Pour les habitants de ces quartiers, le renouvellement urbain devient une demande sociale.

2.1 Un nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) qui doit s'étendre sur un arc de projet, aux franges nord de la Ville d'Orly.

Lors du Conseil d'Administration de l'ANRU du 15 décembre 2014, le quartier intitulé « Grand ensemble : les Navigateurs » a d'ores et déjà été retenu parmi les 200 projets d'intérêt national éligibles au NPNRU.

Pour la Ville d'Orly, cet intitulé doit recouvrir un espace de projet étendu spatialement sur un arc, aux franges nord de la Ville, en limite de Choisy-le-Roi.



Cet « arc nord » recouvre :

- La partie nord du quartier des Navigateurs,
- Le quartier des Lopofa en lien avec l'aménagement de la zone nord de la ZAC Calmette,
- La façade résidentielle et commerciale de la Pierre-au-Prêtre sur l'avenue des Martyrs de Châteaubriant.

Un protocole de préfiguration devra donc être élaboré avant la signature d'une Convention de renouvellement urbain. Celui-ci précisera les territoires de projet et les conditions opérationnelles de réalisation de ces projets de renouvellement urbain.

D'ores et déjà ce protocole réitérera et prolongera les objectifs poursuivis et mis en œuvre dans la première phase du PRU :

- **Offrir un nouveau cadre de vie aux habitants** en brisant le cadre uniforme et stigmatisant de l'image et de l'architecture originelle du Grand ensemble pour retrouver une échelle plus traditionnelle, une valeur plus humaine et une attractivité renouvelée de la ville,

- **Ouvrir et désenclaver les quartiers en y introduisant une nouvelle trame publique**, créant des îlots et de nouvelles entités résidentielles, clarifiant la répartition et la gestion des espaces publics et privés,
- **Renouveler l'offre d'habitat**, aussi bien en terme de typologie architecturale qu'en terme de diversification de statut d'occupation pour créer les conditions d'une mixité sociale et de parcours résidentiels pour les Orlysiens,
- **Consolider l'offre d'équipements et de services adaptés aux besoins de la population.**

Un objectif complémentaire **d'implantation d'activités économiques et artisanales** a été assigné au regard, notamment, de la situation du quartier des Navigateurs, en rive d'une Zone d'activité existante et du futur tramway T9. Cet enjeu, qui ne peut se confondre avec les indispensables politiques d'emploi qui doivent y être parallèlement déployées, vient renforcer toutefois la présence et le développement d'une vie économique dans ces quartiers d'habitat.

L'aboutissement opérationnel des projets, les transformations indéniables des quartiers des Aviateurs et la Pierre au Prêtre et les bilans sociaux et urbains, jugés plutôt satisfaisants seront des points d'appuis solides pour crédibiliser et atteindre ces objectifs

Deux éléments devraient encore amplifier la dynamique déjà créée par la première phase du projet de renouvellement urbain :

- La reconstruction du collège Desnos (structure faisant partie des établissements scolaires préfigureurs en Réseau d'éducation prioritaire depuis le 17 décembre 2014) programmée par le Conseil Général du Val de Marne, et son déplacement à l'articulation des 3 quartiers principaux de l'ex-Grand ensemble qui devraient aboutir pour la fin 2016 et conférer à cet équipement public majeur de la ville une vocation plus centrale,
- Le tramway T9. Sa réalisation prévue pour 2020 participera grandement à l'accessibilité aux quartiers des Navigateurs et des Aviateurs qu'il longe et viendra aboutir avec un terminus sur la Place du Fer à Cheval, au cœur de la ville.

2.2 Un « arc de projet » qui devrait concerner les quartiers et les enjeux suivant:

➤ **Orientation stratégique n° 1 : *Poursuivre la rénovation des Navigateurs***

Ce quartier, actuellement en cours de rénovation, a fait l'objet d'un projet urbain global présenté et validé dans une d'une délibération du Conseil d'Administration de l'ANRU en date du 6 juillet 2011.

Une première tranche de travaux a ainsi été financée et conventionnée par un Avenant national n°3 signée le 26 juin 2012. Il était entendu par les partenaires de l'ANRU que cette tranche devait être complétée afin d'achever le projet sur les Navigateurs.

C'est donc cette deuxième tranche de projet qui est proposée au Nouveau PNRU, particulièrement attendue par les habitants de ce quartier qui craignent une dépréciation accélérée de leur quartier et une dégradation accentuée face au changement de cadre et d'ambiance urbaine qu'a connu le quartier voisin des Aviateurs.

Ce projet de renouvellement urbain complémentaire devrait pouvoir comprendre :

- Une deuxième phase de démolition (environ 230 log.) de 2 immeubles de logements à R+12,
- La reconstitution de l'offre de logement locatif, partiellement sur site pour permettre de poursuivre la diversification de l'habitat avec des opérations d'accession à la propriété,
- Une implantation d'activités (en relation avec la réinstallation de la Régie de travaux de Valophis) en vis-à-vis de la Zone d'activités existante et en lien avec le passage du tramway rue Christophe Colomb,
- Des aménagements d'espaces résidentiels ou publics (notamment le mail Lapérouse),
- La restructuration de la mini-crèche Foucauld.

➤ **Orientation stratégique n° 2 : Assurer le renouvellement des Lopofa, en lien avec l'achèvement de la ZAC Calmette**

A l'instar de Choisy le Roi, dont le projet de renouvellement urbain a porté jusqu'à aujourd'hui sur une démolition complète des mêmes Lopofa réalisés sur cette commune (sur le quartier dit Briand-Pelloutier), le renouvellement de ce secteur d'Orly est essentiellement motivé par l'obsolescence indéniable du bâti (superficie très petite des logements, équipements vétustes, isolation phonique et thermique médiocre)

Reconnu dans la géographie prioritaire comme l'un des quartiers accueillant une population des plus modestes d'Orly, ce secteur se vit comme un lieu de concentration de précarité et d'isolement social.

La démolition de l'ensemble des 4 bâtiments comprenant 250 logements gérés par Valophis Habitat doit être intégrée à une recomposition urbaine de tout ce territoire en lien avec l'aménagement de la partie nord de la ZAC Calmette, sur l'emprise libérée du collège Desnos. Ce réaménagement urbain des Lopofa est toutefois fortement corrélé aux capacités d'enfouissement des lignes électriques THT Arrighi - Chevilly et Chevilly-Villeneuve Saint Georges qui grèvent actuellement la partie nord de ce quartier. Une étude technique en cours, menée par RTE doit déterminer les solutions techniques et le coût de cet enfouissement.

➤ **Orientation stratégique n° 3 : Donner une densité urbaine et une façade active à la Pierre au Prêtre, sur l'avenue des Martyrs de Châteaubriant.**

Le quartier de la Pierre au Prêtre a été l'objet d'une opération de rénovation urbaine. Celle-ci s'est développée essentiellement sur le cœur du quartier et sur la résidentialisation des immeubles.

Toutefois la façade de ce quartier sur l'avenue des Martyrs de Châteaubriant, une des artères principales d'Orly, offre un linéaire commercial vieillissant qui n'a pas été traité dans la première étape de rénovation urbaine.

Une seconde phase de projet s'avère indispensable afin d'assurer une restructuration commerciale qui, associée à une densification résidentielle, permettra de constituer une nouvelle façade urbaine plus qualifiée et plus active au long de cette avenue qui a vocation à structurer l'un des axes majeurs et centraux d'Orly.

Si cette façade est de la Pierre-au-Prêtre est bien maintenue dans la nouvelle géographie prioritaire déterminée par le décret du 30 décembre 2014, le reste du quartier doit être considéré comme un « quartier de veille », et ce, d'autant qu'il est le siège du futur centre social de la ville dont le rayonnement s'étendra sur l'ensemble des périmètres des quartiers prioritaires.

3. La poursuite et le développement du dispositif de Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

3.1 Un dispositif de diagnostic en marchant, « les rendez-vous urbains », étendu à 6 quartiers

En 2010, la convention de gestion urbaine de proximité a été signée par la ville, Valophis Habitat et l'Etat. Les deux axes de travail de cette convention portaient sur la gestion technique, toutes les actions améliorant le cadre de vie des habitants, et sur la gestion sociale, ce qui permet d'améliorer les conditions de vie de la population.

En septembre 2011, les premiers « rendez-vous urbains » ont eu lieu. Depuis, 33 de ces diagnostics en marchant ont été réalisés avec une moyenne de 6 habitants participants par quartier.

La GUP a d'abord porté sur les trois quartiers concernés par le projet de rénovation urbaine : Pierre-au-Prêtre, Aviateurs et Navigateurs, mais la Ville d'Orly a souhaité la déployer également sur les autres quartiers hors ANRU : Calmette-Tilleuls, La Faisanderie-Lopofa, Les Saules et la Sablière.

Le dispositif, tel qu'il existe aujourd'hui, porte essentiellement sur la gestion technique : la qualité de l'espace public et résidentiel (propreté, mobilier urbain, etc.), la maintenance des équipements résidentiels (dégradation, entretien, etc.), la gestion de l'animal, la question du stationnement, la gestion des déchets et du tri sélectif, etc.

Ce dispositif transversal permet d'améliorer le cadre de vie en structurant le partenariat entre les services de la ville, entre les bailleurs et la ville, entre les institutions et les habitants. Ces échanges permettent de développer des solutions plus pérennes à des dysfonctionnements récurrents.

La gestion urbaine de proximité est devenue un des éléments de la gestion courante des quartiers sensibles d'Orly.

Si le premier projet de rénovation urbaine est quasiment achevé, l'enjeu essentiel est toujours de maintenir un niveau de qualité à hauteur des investissements réalisés.

Territorialement, la GUP doit ainsi se poursuivre tant sur les quartiers déjà rénovés que sur ceux qui devraient entrer dans une nouvelle étape de renouvellement urbain.

3.2 De nouveaux enjeux partagés par les acteurs de la GUP.

Au regard des bilans déjà dressés, de nouveaux enjeux sont partagés par les acteurs de la GUP. Ils doivent se traduire par les orientations suivantes :

- **Orientation n° 1 : Amplifier l'implication des habitants** lors des rendez-vous urbains ; réanimer l'espace public, qu'il soit « neuf » ou en cours d'évolution, par des actions d'animations, d'aménagements temporaires à développer avec les habitants,
- **Orientation n° 2 : Traiter les dysfonctionnements par l'information, la sensibilisation :** développement d'outils de communication sur certaines thématiques, gestion de l'animal, gestion des façades, gestion des encombrants, etc.,
- **Orientation n° 3 : Se doter de tableaux de bords et de nouveaux moyens d'observations** sur les dysfonctionnements, sur les actions réalisées, avoir une meilleure lisibilité sur les causes des dysfonctionnements (usure, vandalisme...) : créer un observatoire de la gestion,
- **Orientation n° 4 : Assurer une amélioration en continue de la propreté** et de la maintenance de ces quartiers (gestion déchets, renouvellement du mobilier, entretien de la voirie et des espaces verts...).

C. LE PILIER « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI »

Dans un contexte national présentant 10,1 % de taux de chômage au 1^{er} trimestre 2014, les orlysiens rencontrent davantage encore que la population active des autres territoires des difficultés quant à l'accès à l'emploi.

En effet, malgré la présence d'un tissu économique varié et développé, ainsi que la proximité avec de grands pôles économiques, le taux de chômage des actifs orlysiens était de 16,7% en 2011 (INSEE) et il peut être estimé à minimum 18% en octobre 2014.

Un réel potentiel de recrutement existe sur la Ville mais il est freiné par des difficultés d'accès à l'emploi pour les habitants.

Il est nécessaire de mettre en œuvre une stratégie globale sur le territoire en ciblant les différents partenaires afin de parvenir à une dynamisation des embauches locales.

Cette stratégie devra être renforcée par l'amélioration de la desserte en transport en commun du bassin d'emploi principal du pôle d'Orly (prolongation du T5).

1. Le diagnostic Emploi/Formation et Développement Economique

1.1 L'emploi et la formation : un accès difficile pour les orlysiens

- **L'offre de service public de l'emploi pour la population orlysiennne :**

Actions pôle emploi de Choisy-le-Roi :

- Est référent IAE pour les SIAE du territoire 94 ouest, et à ce titre informe les demandeurs d'emploi sur les opportunités d'emploi (en entretien individuel ou en atelier) et organise une fois par an un job dating IAE dans ses locaux,
- Mobilise, dès que cela se justifie, les aides à la mobilité dont les demandeurs d'emploi ont besoin pour suivre une formation ou reprendre un emploi,
- Est correspondants, plusieurs fois par an d'actions de formation conventionnées dans les métiers, pour lesquels les entreprises de notre territoire, recrutent,
- Participe au financement de formations individuelles dans les limites de ses budgets, dès que le droit commun ne peut pas être mobilisé et que le projet du demandeur d'emploi est validé par son conseiller référent et pour retour rapide à l'emploi,
- Met à disposition du PLIE un conseiller référent,
- Met à disposition de la Cité des métiers un conseiller pour répondre aux questions sur le champs de l'emploi".

Actions Mission Locale :

- La Mission Locale dispose d'une équipe composée de conseillers dit « généraliste » pour accueillir, informer et réaliser un premier diagnostic des nouveaux inscrits, et pour réaliser un accompagnement global des jeunes en demande d'insertion,
- Les conseillers de la mission locale identifient les problématiques sociales, de mobilité, d'hébergement, de santé pouvant faire obstacle à l'insertion sociale. Les conseillers du CLLAJ (comité local pour le logement autonome des jeunes) reçoivent et accompagnent les jeunes de 18 à 30 ans dans leur parcours résidentiel. Des places d'hébergement en résidence sociale sont mobilisables en fonction de la situation du jeune,

- Une permanence d'accueil et d'écoute psychologique s'adressent aux jeunes accompagnés qui rencontrent des difficultés personnelles faisant obstacle à leur insertion peut être proposée. Une partie d'entre eux sera accompagnée vers une prise en charge dans les services de santé locaux,
 - Des accompagnements et aides à la mobilité : chèques mobilité de la Région pour les jeunes en recherche d'emploi ou démarrant une formation, aide au permis de conduire de la Région, programme départemental ML94 Erasmus + pour préparer et organiser des périodes immersion en entreprise à l'étranger (Angleterre et Espagne),
 - Social : demande d'aides financières FDAJ (selon critères du Département), et FSH,
 - Culture Loisir : les offres des associations Culture du Cœur, Parcours Vacances, etc. pour accompagner le jeune vers son autonomie sociale.
- **L'offre de service locale pour l'emploi et la formation : un accès pouvant être difficile pour les orlysiens**

Recensement et activité 2013 des structures emploi/formation présentes sur la Ville et ses environs directs

Structure	Public Visé	Service	Orlysiens en 2013
Service Public de l'Emploi			
Pôle Emploi (agence de Choisy le roi)	Demandeurs d'emploi	Accompagnement professionnel à l'emploi	1560
Mission Locale (agence d'Orly)	Jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans	Accompagnement social et professionnel à l'emploi, à la formation et au logement	778
Insertion par l'Activité Economique			
PLIE	Personnes en situation d'insertion par l'activité économique (Demandeurs d'Emploi de Longue Durée, Demandeurs d'Emploi +50 ans, allocataires des minima sociaux, jeunes de 16 à 25 peu ou pas qualifiés...)	Accompagnement renforcé à l'emploi	118
SIAE partenaires: 1 Atelier et Chantier d'Insertion / 1 Association Intermédiaire / 1 Entreprise d'Insertion / 1 Etablissement et Service d'Aide par le Travail / 1 Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion		Accompagnement professionnel vers l'emploi par le biais d'expériences professionnelles et de formations	19
Offre de Formation initiale et continue			
Ecole de la 2ème Chance du Val de Marne	Jeunes de 18 à 25 ans en rupture de formation depuis plus d'1 an	Formation continue et accompagnement à la définition du projet professionnel par le biais de stages en entreprises	8
Centre des Formations Industrielles	Jeunes, adultes salariés ou demandeurs d'emploi	Formation initiale, en alternance et continue dans les domaines de la maintenance automobile et de l'énergie	9
Ecole Georges Méliès	Tous publics	Formation continue et initiale dans le domaine artistique	25

La ville est également dotée d'un Point Information Jeunesse (PIJ) municipal qui permet d'informer les publics des offres de service locales et adaptées aux publics jeunes.

Une agence d'intérim (Adecco) est implantée dans le quartier du Vieil Orly et la ville souhaiterait soutenir un projet d'implantation d'un autre groupe d'intérim au Fer à Cheval.

Le service développement économique de la Ville d'Orly est identifié et travaille en partenariat avec différentes structures de la ville et de son périmètre proche (cf. tableau ci-dessus).

On peut notamment noter les actions communes menées en partenariat entre Pôle emploi et Orly International qui organisent plusieurs fois par an des « job meetings » au cours desquels des entreprises locales effectuent des recrutements.

La Cité des Métiers, équipement départemental situé à Choisy-le-Roi, est également une structure importante car elle centralise des services d'orientation professionnelle, de centre de ressources et d'ateliers à destination des demandeurs d'emploi : techniques de recherche d'emploi, création d'activité, etc.

- **Un vivier d'emploi et d'offres de service adapté non optimisé pour les orlysiens**

La Ville d'Orly se situe dans un contexte de bassin d'emploi élargi dû, notamment, à sa proximité avec le Marché d'Intérêt National de Rungis et l'aéroport international.

En 2011, ce bassin d'emploi regroupait plus de 26 000 emplois, représentant seulement 32% de salariés résidant dans la zone d'emploi au sens de l'INSEE (INSEE 2011, pour les 18 communes de la zone considérée).

Compte tenu du taux de chômage important (16,7 % en 2011 d'après l'INSEE) sur la ville, il est envisageable qu'un grand nombre d'orlysiens n'accède ni aux emplois locaux, ni à l'offre de service d'aide à l'accompagnement à l'emploi et à la formation.

Un des freins constatés est la problématique du transport : les personnes non titulaires d'un permis B et non véhiculées se trouvent en difficultés pour accéder à des lieux de travail tels que l'aéroport, le MIN de Rungis et les zones d'activités, notamment lorsqu'il s'agit de travail en horaires décalés.

Les publics des quartiers prioritaires sont particulièrement touchés par les difficultés économiques :

Les chiffres du chômage de 2010 indiquent qu'aux Aviateurs et aux Navigateurs (quartier politique de la ville- Est 3), environ un quart des actifs sont sans emploi (23,4 % aux Navigateurs, 26 % aux Aviateurs) tandis qu'à Pierre-au-Prêtre, le taux de chômage est inférieur à 18 %. De manière plutôt homogène, le taux de chômage est élevé chez les jeunes dans ces quartiers. Cette donnée peut être reliée avec leur faible niveau de qualification. Ainsi, le taux de jeunes titulaires d'aucun diplôme (supérieur à 17% en 2009) reste largement supérieur au taux départemental (9,2 %).

Si la ville recense donc une offre diversifiée et intéressante de structures de formation et d'aide au retour à l'emploi, et si son territoire regroupe un grand nombre d'emploi, ce contexte favorable pourrait bénéficier à un nombre bien plus important d'orlysiens.

Des actions sont mises en œuvre pour améliorer l'information et l'orientation des orlysiens (PIJ, informations collectives sur la ville, etc.), et de nouvelles sont à imaginer, en concertation avec les partenaires et les conseils citoyens.

Nous pouvons également retenir de l'étude sur les offres de service existantes une carence de structures dédiées à l'accompagnement et à l'information des jeunes diplômés (BAC+3 et plus).

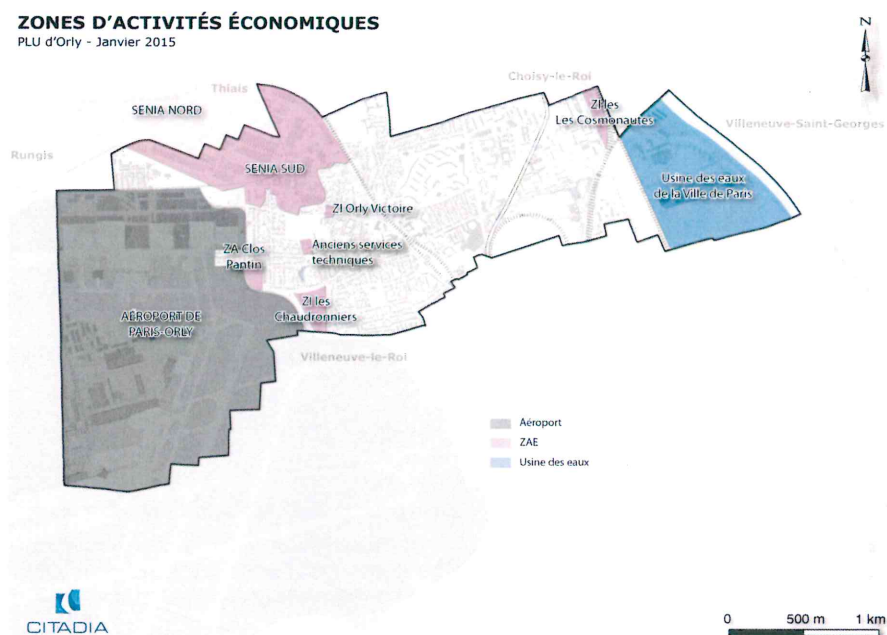
La mobilité internationale pour la population jeune dans le cadre de leurs études ou d'une recherche d'emploi n'est pas non plus abordée de manière approfondie par les services municipaux.

L'organisation d'une offre de service municipale renforcée et adaptée, ou l'installation de structures ad hoc sont à envisager afin d'élargir la palette des publics touchés par les dispositifs d'information et d'accompagnement.

1.2 Développement Economique : une ville dynamique et attractive

- **Une forte présence d'entreprises et des perspectives de développement**

La Ville dispose d'un tissu économique diffus, réparti sur plusieurs zones d'activité (SENIA, ZA Cosmonautes, ZA de la Victoire, etc.) mais important: elle recense plus de 1 600 entreprises (INSEE 2011).



De grands groupes comme Air France ou Aéroports de Paris côtoient un grand nombre de PME/TPE (+ de 80% des entreprises ont moins de 10 salariés).

Les secteurs les plus représentés (à plus de 85%) sont le transport, les services et la construction.

La zone du SENIA est la zone d'activité la plus vaste de la ville : elle concentre en majorité des activités de logistique.

Elle fait l'objet d'une Opération d'Intérêt National (OIN) pilotée par l'Etablissement Public d'Aménagement Orly Rungis Seine Amont (EPA ORSA). Le programme à échéance 2024 (avec l'arrivée du Métro 14 Pont de Rungis) mixera du logement, des commerces et de l'activité.

La zone des Vœux est également une OIN avec une échéance plus lointaine que la SENIA, mais elle constituera un potentiel d'accueil d'établissements de formation autour de la question de l'eau, en complément de l'usine des eaux de Paris.

Elle accueillera notamment le centre de remisage et de maintenance du tramway T9 qui peut entrer en résonance avec les formations développées au Centre des Formations Industrielles (CFI) d'Orly.

- **Un contexte territorial favorable**

Orly constitue un territoire attractif pour les entreprises grâce à sa proximité avec 2 grands pôles économiques du paysage val de marnais : le MIN de Rungis et l'Aéroport International d'Orly.

Le projet de Cœur d'Orly en cours ainsi que l'agrandissement de l'aéroport apportent une visibilité pour le territoire et constituent un potentiel de retombées en termes d'activité pour la ville, que ce soit par le biais des travaux nécessaires que par l'activité implantée par la suite (hôtels, commerces...).

En termes de transport, les arrivées successives du tramway (T9) et du métro (ligne 14) seront autant d'atouts supplémentaires pour attirer des entreprises et faciliter la mobilité professionnelle des orlysiens.

- **Commerces et création d'activités**

La ville d'Orly illustre son soutien aux commerçants par la présence d'un chargé de mission commerces dédié à leur accompagnement au quotidien.

Ses 114 commerces sont répartis en 8 polarités sur la ville, dont un grand centre commercial en centre-ville. Deux marchés forains sont organisés chacun de façon bihebdomadaire.

La ville cherche à développer l'offre commerciale sur son territoire et a commandé une étude à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val de Marne (CMA94) pour en faire ressortir les axes d'amélioration. Le plan d'action a été finalisé par la CMA94, il sera présenté aux élus au 2^{ème} semestre 2015 pour la priorisation des axes de travail proposés.

Concernant l'implantation et la création d'activité, la Ville a contribué activement à la construction et au financement du Centre de l'Entrepreneuriat de Choisy-le-Roi. Ce centre de ressources regroupe des structures d'accompagnement à la création d'entreprises et propose, entre autre, aux créateurs d'entreprises des locaux d'activité de petite surface.

Orly loue des locaux dans la partie centre de ressources pour héberger les structures d'accompagnement, et subventionne 2 structures d'aide à la création d'entreprise: Val de Marne Actif pour l'Initiative (VMAPI) et Espace pour entreprendre (EPE).

VMAPI propose des solutions de financements, et EPE propose de l'accompagnement au montage de projet.

Nombres de personnes accompagnées en 2013 :

- Par EPE sur leur territoire (Choisy-le-Roi, Villeneuve-le-Roi, Orly, Valenton, Bonneuil-sur-Marne, Villeneuve-Saint-Georges et Vitry-sur-Seine): 451 porteurs de projet reçus dans le cadre d'un projet de création, de reprise ou de développement d'entreprise / 49 créations d'entreprises / 200 emplois générés ou maintenus,
- Par Val de Marne Actif pour l'Initiative: 4 projets acceptés, 2 projets financés et 4 emplois créés.

Dans les quartiers prioritaires, la Zone Franche Urbaine présente sur le Grand Ensemble est reconduite en « Territoire Entrepreneur » sur l'ensemble de son périmètre. Elle accueillera dans les mois à venir le T9 et fera également l'objet d'opérations de rénovation urbaine dans le cadre de l'ANRU 2.

Ces projets laissent entrevoir la perspective d'un développement d'activités sur cette zone. La question de l'insertion de commerces et/ou d'entreprises sera étudiée au moment de la consolidation des programmes urbains.

2. Actions mises en œuvre par la ville sur son territoire

2.1 Appui à l'action des partenaires locaux de l'emploi et de la formation en s'inscrivant dans une action partenariale :

- **Rencontres trimestrielles de la Cellule Emploi**

Le chargé de mission Emploi/Insertion/Formation du service économique anime une Cellule Emploi Externe (CEE) à laquelle sont conviés : le Pôle Emploi, la Mission Locale, le PLIE, le PIJ, les services municipaux concernés, l'Ecole de la 2ème Chance du 94, les SIAE (structures d'insertion par l'activité économique) et des structures institutionnelles.

L'objectif de ces rencontres est de permettre des échanges d'informations, de pratiques, et de problématiques afin d'améliorer l'orientation des orlysiens.

Le chargé de mission Emploi remonte à cette occasion les besoins en recrutement exprimés par les entreprises locales.

- **Demi-journées de présentations**

Des demi-journées de présentation d'organismes de formation et de structures d'aide au retour à l'emploi (mobilité, formations en alternance, etc.) sont organisées par la ville à destination des partenaires de l'emploi et des SIAE du territoire.

Elles permettent de faire circuler l'information sur l'offre de service à disposition sur le territoire et d'échanger les points de vue entre prescripteurs et structures de formation.

- **Initiation d'un partenariat autour du parrainage pour les publics jeunes**

Le CCAS accompagnement seniors et la Mission Locale ont entamé une démarche de mise en œuvre de parrainages intergénérationnels.

Le principe est le développement de parrainage afin de stabiliser les parcours des jeunes demandeurs d'emploi en cours d'accompagnement professionnel à la Mission Locale.

Des premières rencontres ont été organisées et des seniors se sont portés volontaires.

2.2 Promotion des recrutements locaux pour favoriser l'accès à l'emploi des orlysiens en articulation avec les acteurs du recrutement

Une offre de service « recrutement local » est proposée aux entreprises orlysiennes.

Le processus est le suivant :

- Récolte des offres d'emploi des entreprises et diffusion aux prescripteurs de la Cellule Emploi ainsi que sur le site web de la ville,
- Préparation et mise en relation des demandeurs d'emploi locaux avec les entreprises d'Orly,
- Signature de chartes de partenariat pour l'accès aux nouveaux emplois du secteur (Cœur d'Orly, Aéroports de Paris, etc.,
- Organisation de visites d'entreprises locales pour les demandeurs d'emploi et les prescripteurs, de forums emploi/ jobs dating, etc.

Cette offre de service se décline grâce à un partenariat étroit avec les partenaires de l'emploi pour l'orientation de candidats. Le lien privilégié avec les entreprises permet un échange d'informations qualitatif sur les demandeurs d'emploi et les suites données aux candidatures.

2.3 Appui et développement de dispositifs de l'insertion professionnelle pour les orlysiens

- **Introduction de la clause sociale dans les marchés ANRU et hors ANRU de la ville**

La ville d'Orly, dans le cadre de sa rénovation urbaine, a entamé la mise en place de clauses sociales dans ses marchés depuis plusieurs années. (cf Annexe 1)

Les marchés de travaux notamment font systématiquement l'objet d'une clause sociale. Une offre de service est prévue à l'interne pour accompagner les entreprises attributaires dans leurs démarches et garantir un maximum de retombées d'emploi pour les orlysiens, dans le cadre de la construction des infrastructures notamment.

- **Organisation d'informations collectives pour les SIAE de la ville dans les quartiers prioritaires**

Afin d'améliorer l'action des SIAE à destination des publics des quartiers prioritaires, des informations collectives pour les structures orlysiennes sont planifiées en lien SIAE/Service économique pour avoir lieu au sein des quartiers concernés.

La SIAE vient présenter son offre de service, la ville fournit une salle d'accueil. L'objectif est de mobiliser les personnes en recherche d'emploi au sein des quartiers en difficultés, sur un format souple, sans nécessité de pré-inscription.

L'objectif est de donner une réponse aux personnes en recherche d'emploi et n'étant accompagnées par aucune structure : soit elles pourront intégrer la SIAE et bénéficier d'un accompagnement, soit elles ne rempliront pas les critères. Dans ce dernier cas, et suivant la volonté de la personne, un « mini-diagnostic » emploi pourra être réalisé, en entretien individuel, avec la chargée de mission emploi de la ville. A l'issue de cette rencontre, la personne pourra être orientée vers des structures du territoire pour une offre de service adaptée à ses besoins.

- **Appui à l'installation d'une ressourcerie**

La Ville poursuit, en partenariat avec le SIEVD (syndicat intercommunal d'exploitation et de valorisation des déchets), le projet d'implantation d'une ressourcerie sur son territoire.

Le principe est de récupérer certains déchets pour les remettre en état et les réinjecter dans le circuit de consommation.

Cette activité sera portée par un Chantier d'Insertion local permettant l'aide au retour à l'emploi de personnes en difficultés avec pour support une activité au sein de la ressourcerie.

2.4 Suivi des entreprises et des commerces dans leurs projets d'implantation et de développement

- **Tenue à jour de la bourse des locaux vacants sur la ville**

Afin de pouvoir répondre aux demandes d'implantations et prospecter les activités à faire installer sur la ville, une bourse des locaux vides est tenue à jour.

- **Accompagnement des entreprises orlysiennes**

Les entreprises déjà implantées et souhaitant se développer sont accompagnées par le service développement économique de la ville.

L'aménagement de la zone d'activités du Clos Pantin a permis, grâce à ces relations de travail avec les sociétés, le retour d'une entreprise sur le territoire orlyzien ainsi que l'agrandissement de 2 entreprises déjà installées en proximité.

- **Développement de projets autour de secteurs innovants**

Orly accueille l'Ecole Méliès, lieu de formation d'excellence dans le domaine de l'image numérique et de l'animation 3D.

La Ville étudie la possibilité de développer cette filière en constituant un incubateur pour les entreprises du numérique, et ce, en partenariat avec le Conseil départemental. Le projet est encore en phase de réflexion au sein de la Mairie.

3. Les axes stratégiques à mettre en œuvre dans le cadre du contrat de ville

Enjeu stratégique n°1 : Optimiser les recrutements d'orlysiens par les entreprises du bassin d'emploi en concertation avec les acteurs du recrutement (Pôle Emploi, Mission Locale, PLIE...)

➤ **Orientation n°1 : Améliorer le nombre d'orlysiens bénéficiaires des dispositifs emploi/formation**

Cette orientation stratégique se décline en 2 axes d'actions prioritaires à développer pour permettre à un plus grand nombre d'orlysiens de bénéficier d'un accompagnement à l'emploi ou d'une formation.

Les structures existantes doivent continuer leur dynamique partenariale afin de répondre toujours plus finement aux problématiques des orlysiens qui viennent à leur rencontre.

Des actions sont également à identifier pour aller chercher cette fois les publics en difficultés et sans accompagnement, à l'instar de l'Education Nationale avec son programme de lutte contre le décrochage scolaire.

Ces orientations sont à finaliser en partenariat avec les structures ayant une action sur la ville : Pôle Emploi, Mission Locale, PLIE, SIAE, associations Politiques de la Ville, Centres de formation, les structures institutionnelles comme la DIRECCTE UT.

Le second axe emploi/formation concerne la recherche de structures complémentaires à implanter sur la ville ou, a minima, vers lesquelles orienter les publics pour lesquels aucune structure n'est spécialisée à l'heure actuelle sur notre territoire.

Une première action envisagée est l'identification de structures supports vers lesquelles orienter les jeunes diplômés (BAC+3) comme la Mission locale.

Le développement du parrainage est également un axe d'action : l'entrée intergénérationnelle a été retenue pour entamer cette démarche sur la ville.

L'accompagnement seniors du CCAS d'Orly s'est rapprochée de la Mission Locale afin d'initier des partenariats entre seniors et jeunes accompagnés afin de stabiliser le parcours de recherche d'emploi du jeune.

Plusieurs binômes ont vu le jour en 2014.

L'initiative prévue pour septembre 2015 d'organiser une information collective pour une SIAE de la ville au sein des quartiers prioritaires pourra être renouvelée et amplifiée. Ces actions pourront permettre une meilleure information et proximité de la ville et de son offre de service emploi (municipale et des partenaires emploi) avec les populations issues des quartiers prioritaires. L'accès à l'emploi des femmes sera pris en compte par le biais de ces actions, afin de mieux les orienter sur les dispositifs de formation et d'accompagnement.

➤ **Orientation n°2 : Optimiser les recrutements d'orlysiens par les entreprises du bassin d'emploi en concertation avec les acteurs du recrutement (Pôle Emploi, la Mission Locale, le PLIE, ...) en mobilisant, notamment, les mesures pour l'emploi :**

Concernant la promotion des recrutements locaux auprès des entreprises orlysiennes et du bassin d'emploi, les actions actuelles peuvent être complétées pour permettre des embauches de demandeurs d'emploi locaux.

Des projets complémentaires doivent être mis en œuvre pour aboutir à cet objectif.

Cette démarche peut être approfondie par le renforcement des liens avec les acteurs du territoire pour rendre visibles des offres d'emploi/stages/alternances, par le biais de la newsletter économique, du club entreprises, des petits déjeuners « entreprises », relances téléphoniques, etc. Concernant la recherche d'emploi, la publication 2 à 3 fois par an d'un dossier emploi dans le journal de la Ville permettrait de communiquer régulièrement sur les structures d'aide présentes à Orly et les emplois présents sur la ville et les territoires limitrophes.

Afin d'améliorer les résultats en terme de recrutements et compte tenu des difficultés rencontrées, il est nécessaire d'identifier des actions innovantes.

Une possibilité à envisager serait de renforcer le partenariat avec Pôle Emploi par le biais de leurs recrutements type MRS (méthode de recrutement par simulation): cette méthode permet, entre autres, de faire accéder à l'emploi les profils professionnels éloignés des postes à pourvoir et/ou des demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Par ailleurs, le « WEBDATING » est mobilisé, il s'agit d'une méthode de recrutement par l'intermédiaire d'une caméra et utilisée fréquemment par les entreprises du bassin d'emploi.

Le Pôle emploi de Choisy-le-Roi va dans le sens de ces embauches locales en mettant en œuvre des ateliers mensuels informant sur les métiers proposés dans le Min de Rungis et l'aéroport d'Orly en insistant sur les modalités d'accessibilité, notamment par l'intervention en fin d'atelier de leur partenaire sur la mobilité. Il organise des jobdating locaux qui permettent aux entreprises du territoire de rencontrer des demandeurs d'emploi de ce même territoire,

Il s'est également doté d'une équipe de conseillers à la relation avec les entreprises pour l'ensemble du territoire et une 2^e équipe dédiée à la relation avec les entreprises de la zone aéroportuaire.

Les aides mises en place par le service public de l'emploi concernant l'apprentissage pourront également être relayées auprès des entreprises afin de les encourager à recourir à l'embauche de publics jeunes.

La Mission Locale notamment peut proposer des informations sur les mesures et aides à l'emploi, sur le tutorat (et formation-accompagnement des tuteurs), sur la signature des emplois d'avenir et le sourcing de candidats.

Côté candidats et afin de mieux les préparer, la Mission Locale propose des ateliers CV/lettre de motivation, de simulation d'entretiens, de recherche d'emplois d'avenir (ou « classique ») et de préparation aux forums/jobs dating. Elle aide aussi à l'identification pour le jeune des formations et des demandes d'aides financières dont il peut bénéficier. En 2015, les conseillers de la mission locale sont habilités à conseiller les jeunes dans le cadre du Compte Personnel de Formation.

➤ ***Orientation n°3 : Favoriser l'emploi pour les publics les plus en difficultés et plus particulièrement l'insertion professionnelle des femmes***

Les publics les plus en difficultés sont visés par différents dispositifs adaptés :

- Par les SIAE
- Par le PLIE
- Par le Pôle emploi de Choisy-le-Roi, qui met en œuvre de l'accompagnement global dès le 1^{er} avril en partenariat avec le Conseil départemental, afin d'accompagner sur le champ social et emploi en même temps, les demandeurs d'emploi. Il gère également les offres ANRU et les offres clauses d'insertion privé (ex : ADP) qui lui sont communiquées afin de les proposer aux demandeurs d'emploi du territoire.

Le Pôle Emploi propose aussi de l'Accompagnement Intensif jeunes depuis novembre 2014 qui permet l'accompagnement de 280 jeunes de moins de 26 ans par an, quel que soit leur niveau de diplôme,

- Par la Mission Locale qui accompagne les jeunes en situation d'insertion professionnelle et demandeurs d'emploi : une équipe de conseillers emploi intervient sur l'axe Emploi qui regroupe la relation avec les entreprises et l'accompagnement des jeunes prêts à l'emploi ou avec une demande identifiée.

Elle est aussi chargée des mesures et contrats aidés notamment les emplois d'avenir dans les aspects juridiques et administratifs. Elle participe aux événements locaux (forums, job-dating, etc.).

La ville peut également transposer elle-même cette orientation, notamment par le biais :

Clauses sociales et marchés réservés : au-delà de la promotion de la Responsabilité sociale de l'employeur (RSE) auprès des entreprises classiques, la Ville d'Orly promeut en interne le développement des clauses sociales dans ses marchés publics.

Ce dispositif permet de pousser les entreprises attributaires à recruter des publics éloignés de l'emploi, résidant localement si possible.

Il permet donc de poursuivre l'effort communal d'aide au retour à l'emploi des orlysiens les plus en difficultés.

Si la démarche a été entamée sur les marchés de BTP grâce aux dispositions de l'ANRU, elle est aujourd'hui étendue aux marchés d'autres secteurs tels que le gardiennage et le nettoyage.

Les services techniques, ainsi que ceux des achats et du développement économique, travaillent de concert lors de la rédaction des marchés pour s'assurer d'inscrire une clause sociale cohérente pour les entreprises attributaires et les publics en insertion.

Si la clause sociale est déjà introduite dans certains marchés publics, elle peut être étendue à d'autres secteurs et se baser sur des articles du code des Marchés Publics plus contraignants, afin de profiter à un maximum de personnes en difficultés.

Cela nécessite également de travailler en amont avec les services afin que la Ville soit assurée de « clausurer » un maximum de marchés de la façon la plus cohérente possible pour les entreprises et pour les publics en insertion.

En effet, pour calibrer au mieux les clauses sociales, il faut les adapter en fonction de la prestation demandée, des métiers mobilisés... et pour ce faire, un échange doit avoir lieu entre le service acheteur et le Développement Economique.

Un dernier axe de développement est la diversification des dispositifs d'insertion appliqués.

En effet, lorsque la prestation envisagée s'y prête, les marchés peuvent être réservés aux structures d'insertion.

Les clauses sociales peuvent également être renforcées, notamment par le choix de l'article du Code des Marchés Publics (CMP) appliqué.

Pour le moment, la Ville applique uniquement l'article 14 du CMP qui fait de la clause sociale un critère d'exécution du marché.

Nous avons la possibilité d'y associer l'article 53 ; cette combinaison permet de faire de l'insertion professionnelle un critère d'attribution du marché.

➤ **Orientation n°4 : Développement de l'offre de SIAE sur la ville :**

Il pourrait être envisagé, en concertation avec la DIRECCTE, de soutenir la création d'une régie de quartier, notamment sur le territoire des quartiers prioritaires. Ce type de structure permet non seulement l'accompagnement socio-professionnel en s'appuyant sur des missions en temps partiel, mais elle sert également au lien social sur le quartier d'implantation.

Enjeu stratégique n°2 : Promouvoir l'implantation d'activités sur la commune d'Orly

➤ **Orientation n°1 : *Optimiser l'ancrage territorial des entreprises orlysiennes afin de garantir au territoire son dynamisme économique***

La Ville mène depuis 2012 des actions pour se rapprocher de ses entreprises pour répondre à leurs besoins et contribuer à leur développement sur son territoire.

Les entreprises sont donc sollicitées dans le cadre des actions du service développement économique.

La démarche initiée par les « petits déjeuners entreprises » a permis d'entamer un processus de création d'un club d'entreprises et d'actions en faveur du développement durable et de la RSE (responsabilité sociétale des entreprises).

Le projet de création du club des entreprises d'Orly, notamment, réunit près d'une trentaine des sociétés les plus impliquées dans la dynamique territoriale, toutes tailles et activité confondues (hors commerçants) : Air France, Batirenov (filiale de Bouygues Construction), LMD Lachaumette (entreprise de menuiserie) et Amorino, entre autres.

Le club est d'ores et déjà doté d'un Président et d'un vice-Président du Bureau provisoire, la prochaine étape sera la signature des statuts et la constitution en association.

Cette association permettra une meilleure interconnaissance des entreprises et pourra aboutir à des partenariats ou mutualisations, notamment concernant les actions environnementales ou de RSE (responsabilité sociétale des entreprises).

Par exemple, un des enjeux majeurs identifié est la problématique des transports : le club pourra, au nom de ses entreprises adhérentes, faire connaître ses besoins en matière de transports collectifs dans le cadre des projets de développement des moyens de transports à venir.

Les entreprises sont également sensibilisées à la RSE par le biais des petits déjeuners mais plus particulièrement par les diagnostics RSE que la Ville propose dans le cadre de son partenariat avec des universités et écoles locales.

L'un des grands principes de la RSE étant l'ancrage territorial, les sociétés touchées sont prêtes à s'investir sur leur territoire d'implantation et permettront de porter cette idée pour y faire adhérer un nombre croissant de sociétés.

La stratégie RSE impulsée est un outil de valorisation par les entreprises leurs engagements au niveau sociétal.

Cette orientation recoupe celle de l'emploi puisqu'elle vient appuyer la promotion de l'emploi local.

Si la ville essaie de développer des méthodes de promotion des embauches locales (cf supra), il est encore difficile de faire aboutir ces recrutements et de nouveaux projets doivent être imaginés.

- **Orientation n°2 : Promouvoir l'implantation d'activités, particulièrement au sein des quartiers prioritaires et du nouveau « Territoire Entrepreneur »**

Le grand ensemble d'Orly est identifié comme une Zone Franche Urbaine. Le périmètre de cette ZFU doit être renouvelé en Territoire Entrepreneur.

Globalement la ville d'Orly connaît sur son territoire un taux d'activité économique et un taux d'emploi important. Il n'empêche que l'implantation ou la pérennisation d'activités dans le cadre des projets d'aménagement à venir reste un enjeu majeur particulièrement dans les zones d'activité qui vont entrer en mutation (secteur OIN du SENIA) ou dans les quartiers prioritaires.

La prise en compte des activités à implanter ou à pérenniser doit aussi être étudié en amont et en relation avec les projets de transports à venir (Ligne 14 du métro du Grand Paris à Pont de Rungis et tramway T9 le long des quartiers des Navigateurs et Aviateurs) afin de garantir une optimisation du développement économique qui en découlera et permettre d'aboutir à des locaux adaptés et attractifs pour les porteurs de projet.

La création de locaux adaptés et particulièrement de petites surfaces est particulièrement cruciale pour les artisans et les créateurs d'entreprises, car ils ont des difficultés à trouver une offre à faible coût. La CMA94 est un acteur du territoire mobilisable pour la prise en compte de ces questions lors de la définition des programmes sur la ville et la réalisation de nouvelles structures immobilières dédiées à l'activité artisanale à Orly.

Par ailleurs, au sein de la cartographie prioritaire, et notamment aux Navigateurs, un projet d'extension de l'espace dédié à l'activité économique est en cours dans le cadre des développements de la rénovation urbaine. Il prévoit, en vis-à-vis de la ZAE existante, sur les emprises libérées par la démolition d'immeubles, d'étendre la mixité fonctionnelle du quartier par la réalisation d'un front d'immobilier d'entreprise au long de la rue Christophe Colomb, qui doit accueillir le tracé du tramway T9.

- **Orientation n°3 : Accompagner les créateurs d'entreprise et plus particulièrement les femmes**

Le partenariat avec le centre de l'entrepreneuriat se poursuit et l'opportunité de mettre en place des actions locales de promotion de la création d'activité seront à envisager.

Le centre dispose de personnel consacré à ce type d'animation locale et pourra être mobilisé par la ville.

Un projet de centre d'affaires de quartier est actuellement à l'étude, en partenariat avec le bailleur social Valophis-Habitat. Il serait implanté au sein des quartiers prioritaires orlysiens et viserait l'implantation durable d'activité sur le site en proposant une location souple à bas coût et modulable en fonction de l'évolution de l'entreprise et d'un accompagnement en conseil.

La Mission Locale peut proposer des permanences du Groupement de Créateurs du Val de Marne pour les jeunes ayant une idée de création d'activité, avec une formation universitaire préparant au DUCA (diplôme universitaire de création d'activité).

Le Pôle emploi accompagne les demandeurs d'emploi ayant un projet de création d'activité via des prestations et le développement de partenariats.

Plus précisément pour les demandeurs d'emploi habitant un QPV, le Pôle Emploi participe au travers de nouveaux partenariats à la communication et soutien les réseaux d'aide à la création d'entreprise (à l'issue d'un appel à projets, le Pôle emploi soutient pour une période de deux ans des réseaux d'aide à la création d'activités, en vue de favoriser l'émergence et l'accompagnement de porteurs de projet de création parmi les demandeurs d'emploi en situation précaire).

Deux champs seront investis :

- Par l'Adie et Initiative France : soutien financier et accompagnement des demandeurs d'emploi porteurs de projet de création d'activités n'ayant pas accès au crédit bancaire (montant maximal du crédit alloué : 10 K€),

- Par l'Adie, BGE et PlaNet Finance France : accompagnement des porteurs de projet de création d'activités résidant en quartier prioritaire de la politique de ville ou en zone de revitalisation rurale.

Le Pôle emploi mettra en œuvre le plus grand nombre d'actions concourant à la prescription des offres de services de ces différents réseaux pour les demandeurs d'emploi qui présentent le besoin d'être accompagnés par leurs services.

ANNEXE1 - BILAN D'AUSE SOCIALE ANRU 2006/2012

Le Projet de Rénovation Urbaine d'Orly a démarré en 2006. Il a donné lieu à la signature de la Charte Locale d'Insertion et de Cohésion Sociale, déclinaison de la Charte Nationale d'Insertion de l'ANRU. Tous les maîtres d'ouvrage signataires (Valophis, La Poste, Logitransport, Ville d'Orly) ont pris l'engagement de réserver au minimum 5% des heures travaillées sur leurs chantiers « ANRU » à des publics éloignés de l'emploi, prioritairement dans les zones urbaines sensibles, et ce à travers l'insertion de clauses sociales dans les marchés liés à la rénovation urbaine. Après une période d'appropriation du dispositif « clauses sociales » par les différents maîtres d'ouvrage (en grande partie due à la nouveauté du dispositif au niveau national à travers le Code des Marchés Publics 2006), ceux-ci l'ont intégré systématiquement dans leurs opérations depuis 2007.

Ce bilan 2006-2012 permet de rendre compte de l'activité générée par les clauses sociales sur la Ville d'Orly :

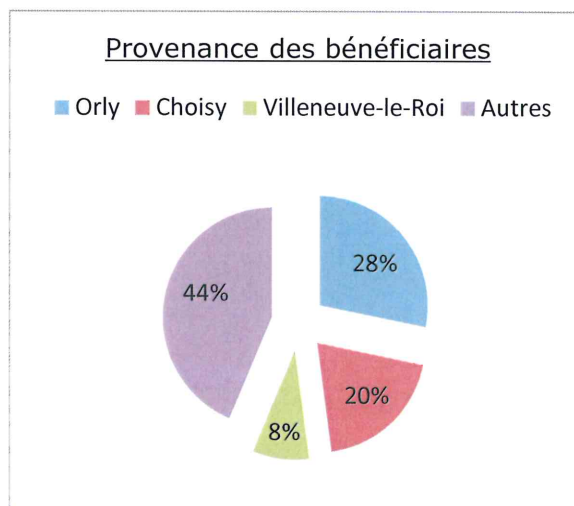
- 166 personnes ont bénéficié de 213 contrats de travail,
- Près de 88 000 heures d'insertion ont été effectuées,
- 36 % des publics bénéficiaires sont des jeunes,
- 100% des bénéficiaires sont de niveau infra IV (98% au niveau national),
- 51% des bénéficiaires résident en ZUS.

• L'information des habitants

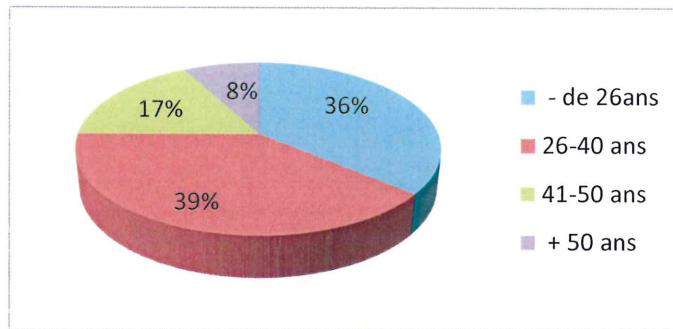
Condition essentielle de la mise en œuvre de la charte locale d'insertion, plusieurs actions d'information ont eu lieu durant la période 2006-2012. Différents canaux ont été utilisés pour communiquer la démarche auprès des habitants et pour valoriser les métiers du BTP (visites de chantiers, organisation des rencontres du BTP, campagne d'affichage dans les halls d'immeuble des ZUS sur les opportunités d'emploi liées à la rénovation urbaine, article dans la presse locale, etc...)

L'objectif de ces supports de communication était de récolter des CV de personnes en recherche d'emploi et d'informer les habitants sur le fonctionnement du dispositif.

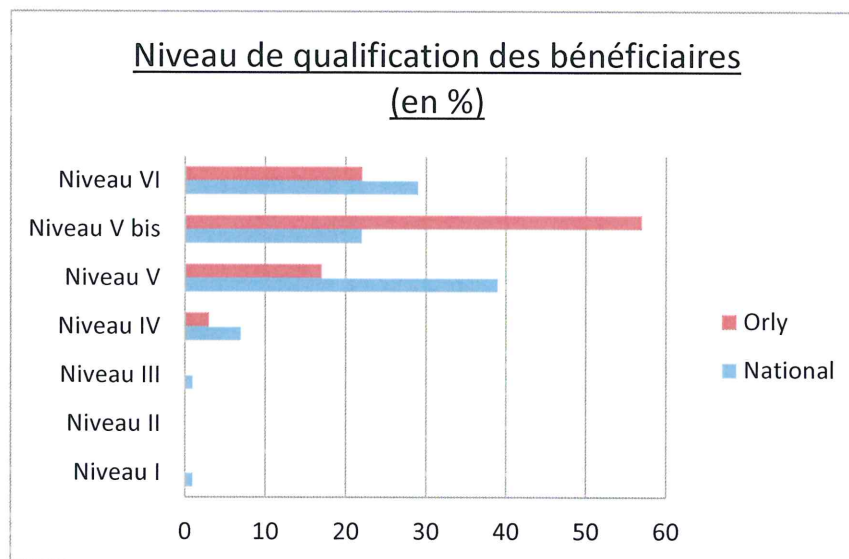
• La provenance des bénéficiaires



- Répartition des bénéficiaires selon leur âge



- Répartition des bénéficiaires selon leur niveau de qualification



Le public cible des clauses insertion est de faible niveau de qualification. La totalité des bénéficiaires à Orly se situe entre le niveau IV et le niveau VI. Les offres d'emploi générées par les clauses sociales concernent presque toutes des postes nécessitant peu ou pas de qualification (manœuvre, nettoyage, etc.).

III. LES THEMATIQUES TRANSVERSALES

A. LA JEUNESSE

1. La jeunesse : Prise en compte de l'axe transversal Jeunesse

Le Comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013 conçoit la jeunesse comme une priorité transversale gouvernementale. Le contrat de ville devra se construire autour des différents piliers :

- Cohésion,
- Renouvellement urbain,
- Activité économique – emploi.

Le Contrat de ville constituera un outil de mobilisation et de rapprochement des acteurs et des actions.

1.1 Les éléments de contexte

Près de 4 000 jeunes Orlysiens de 11 à 24 ans, soit 19 % de sa population.

La proportion de jeunes de 15-19 ans ayant un bas niveau de formation est moins élevée que celle du Val de Marne, par contre, celle des 20-24 ans est quant à elle plus élevée sur la commune (30 % contre 22 % sur le Val-de-Marne).

De même, seulement 18 % des jeunes de 20 à 24 ans non scolarisés ont un niveau minimum de Bac+2 sur la Ville en 2011, contre 29 % pour le Val-de-Marne.

Le taux de chômage des 15-26 ans est de plus de 10 % pour les diplômés.

On constate un « effet cicatrice » (pérennité de la situation de chômage). 22 % des jeunes ayant débuté leur vie active par le chômage en 2009 n'ont toujours pas trouvé d'emploi 5 ans après. L'orientation est aujourd'hui plus subie que choisie.

La direction de la jeunesse a pour objectif de mettre en adéquation la politique municipale en matière de jeunesse et le public jeune de la ville.

Ses principales missions consistent à :

- Faciliter l'accès de tous les jeunes aux savoirs, à la culture et aux pratiques sportives,
- Développer l'éducation et l'accès à la citoyenneté,
- Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble dans le respect de chacun,
- Tendre vers l'autonomie du public jeune en les rendant acteurs de leurs loisirs,
- Contribuer au développement et à l'épanouissement des jeunes,
- Accompagner chaque jeune dans son parcours d'adolescent.

Les tranches d'âge concernées par les actions d'animations mises en place par ce service sont les préadolescents (11-14 ans), les adolescents (15-17 ans) et les jeunes adultes (18-25 ans).

Les caractéristiques et besoins des jeunes diffèrent en fonction de la tranche d'âge à laquelle ils appartiennent.

C'est pourquoi tout en visant les orientations municipales, la direction de la jeunesse met en œuvre des actions distinctes qui tiennent compte de ces différences:

- Pour les 11 - 14 ans: lieu d'accueil et d'écoute dans les forums; propositions d'animations pendant les vacances scolaires et sur les temps périscolaires,
- Pour les 15 -17 ans : propositions de séjours jeunes hiver et été; mise à disposition de documentation; participation à des sorties et surtout sur l'accompagnement éducatif
- Pour les 18 -25 ans : aide aux projets personnels, mobilité internationale, la responsabilisation et le développement de projet professionnels et personnel

En complément, le PIJ joue un rôle d'information et d'orientation des publics jeunes sur la question de l'emploi et de la formation.

a) Les lieux ressources pour la jeunesse orlytienne

Depuis janvier 2015, le secteur jeunesse n'est plus géré sous forme de régie d'exploitation autonome mais par la direction jeunesse municipale. Suite à ce changement, une réorganisation des équipes et des équipements est en cours.

Enjeu : Faciliter l'orientation pour une meilleure insertion.

La **Direction jeunesse** articule son action de proximité et d'animation via trois forums jeunes : Forum Andrée Chédid (Pierre-au-Prêtre), Forum Pablo Neruda (Tilleuls / Calmette), Forum Saint-Exupéry (Aviateurs) situés sur différents quartiers en politique de la ville.

Ils ont pour cible les jeunes de 12 à 25 ans et pour objectifs de :

- Accueillir les jeunes après les temps scolaire et pendant les vacances,
- Favoriser la participation et l'implication citoyenne des jeunes dans la vie de la Ville,
- Accompagner des projets de solidarité locale, nationale et internationale,
- D'organiser des temps de prévention et d'information avec les acteurs locaux,
- D'orienter les jeunes selon leurs besoins vers les acteurs locaux.

Le **point information jeunesse (PIJ)**, lieu d'accueil, d'écoute, de conseil et de documentation sur l'orientation scolaire et l'insertion professionnelle.

Les **clubs de prévention**, au nombre de deux sur la Ville d'Orly.

Les **associations du territoire** qui proposent des activités et sorties sportives et culturelles ; portent des projets citoyens et de solidarité ; impliquent les jeunes qu'ils touchent dans l'organisation et la mise en œuvre de manifestations et événements propres ; participent à ceux impulsés par la municipalité.

1.2 Les perspectives 2015-2020

La mobilité sociale, géographique, européenne, internationale, constitue un des engagements de l'équipe municipale en place.

La mobilité doit se rapporter non seulement à la mixité sociale au sein des territoires (mixité à travers, le sport, tournoi de foot en salle, battle de break dance) mais également à la mobilité des jeunes en dehors de leur « quartier » (chantiers internationaux, service volontaire européen, Erasmus+, solidarité internationale nord-sud, actions humanitaires).

D'autres orientations ont été dégagées :

- Faciliter l'accès des jeunes au logement : le parc social accueille seulement un quart des jeunes de moins de 30 ans et la tendance est en recul. 53% de jeunes sont logés dans le secteur locatif privé ou dans leurs familles,
Il s'agit de lever les freins spécifiques à l'accession des jeunes au logement.
- Favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art, à la culture.
L'accès aux pratiques artistiques, culturelles, sportives, reste encore conditionné socialement par le fait d'être diplômé ou pas, d'avoir un emploi ou pas.
L'objectif est de réduire les inégalités pour que tous les jeunes puissent s'engager dans des activités sportives, culturelles, etc.,
- Soutenir les associations sportives en développant une offre adaptée au public jeune défavorisé,
- Accroître et diversifier la mobilité européenne et internationale des jeunes,
- Améliorer l'offre d'information en direction des jeunes des quartiers en politique de la Ville : la mobilité européenne et internationale.

Dispositifs sollicités :

- Direction jeunesse ville d'Orly – Mission locale,
- Conseil général : Projet vacances jeunes - solidarité internationale,
- Conseil régional : Actions décentralisées - solidarité internationale,
- Caisse d'allocations familiales : Fonds publics et territoires, notamment pour faciliter l'accès des jeunes en situation de handicap dans les structures de loisirs (la prestation de service et le contrat enfance jeunesse),
- Direction régionale de la cohésion sociale (Erasmus+, S.V.E),
- Ministère des affaires étrangères : Programme JSI-VSI,
- Dispositif Ville vie vacances (VVV).

- **Objectif opérationnel : Réorientation de deux forums jeunesse en centres sociaux à l'horizon 2018.**
- **Axe : Renforcer les liens entre les acteurs locaux œuvrant pour la jeunesse notamment pour favoriser la co-construction de projets autour de l'information, de l'orientation, de la formation et de l'insertion professionnelle.**
- **Axe : Développer le travail partenarial avec les associations du territoire.**
- **Enjeu : Soutenir et accompagner la participation, l'implication citoyenne des jeunes et les projets de solidarité de la jeunesse orlytienne et savoir les valoriser.**
- **Objectif opérationnel : Mise en place d'une charte créant un espace de collaboration et une mobilisation des institutions autour des questions Jeunesse et leur volonté de travailler ensemble et en bonne intelligence.**

Objectifs opérationnels :

- Valoriser l'engagement des jeunes,
- Améliorer l'information,
- Développer la mobilité des jeunes,
- Améliorer l'accès aux droits de jeunes,
- Permettre l'accès de tous les jeunes à l'offre de mobilité,
- Promouvoir le service civique à Orly : Le service civique permet l'exercice d'une mission d'intérêt général au sein d'associations ou de collectivités locales et favorise par la suite

l'insertion des jeunes dans la vie active. Dans le cadre de plateformes associant les services de l'Etat et les associations, il est désormais possible d'articuler le service civique avec des mesures de médiation scolaire afin de lutter contre le décrochage scolaire. La mobilisation renforcée de ce dispositif dans les quartiers prioritaires est une priorité.

L'objectif dans le Val-de-Marne est d'étendre le nombre de missions dont un quart des bénéficiaires seraient issus des quartiers en politique de la Ville.

L'Etat s'engage à financer 10 missions qui seront développées sur le territoire d'Orly.

La commune favorisera la promotion du dispositif et la mise en place de missions accessibles aux jeunes issus des quartiers en politique de la ville.

B. LA CREATION DE CENTRES SOCIAUX

Face au manque de structures d'animation de la vie sociale à destination intergénérationnelle, la ville d'Orly s'engage dans la création de centres sociaux. Ce projet participe à l'engagement pris en faveur du développement de la démocratie participative, de la cohésion sociale, du vivre ensemble.

Lieux d'informations, d'animations et d'initiatives, les centres sociaux facilitent la rencontre des acteurs locaux (habitants, associations, institutions, services ville) et favorisent le pouvoir d'agir de chacun. Par leur proximité et leur transversalité, ils permettent la construction de réponses innovantes et adaptées aux besoins du territoire et aux attentes des habitants. En ce sens, ils sont des outils privilégiés pour créer et faire vivre une cohésion sociale à l'échelle de la Ville.

Les centres sociaux contribuent à améliorer, auprès des habitants, la visibilité et la lisibilité des actions et services proposés par les acteurs locaux et la commune. Leur action est conduite en complémentarité et en articulation avec l'existant.

Le premier centre social d'Orly, Andrée Chedid, se situe sur le quartier de la Pierre-au-Prête et sera effectif au premier trimestre 2016 dès l'obtention de l'agrément par la CAF. Il sera ouvert à l'ensemble des orlysiens avant la création du second centre social prévu pour 2018, sur le quartier Calmette. L'un des enjeux de cette double implantation sera de favoriser les échanges et la transversalité des actions afin de faciliter la circulation des différents publics sur l'ensemble de la Ville.

Les axes d'interventions prioritaires du centre social Andrée Chedid sont au nombre de cinq :

➤ **Enjeu 1 : Faire du centre social un lieu identifié et reconnu par l'ensemble des orlysiens**

Rappel d'éléments de diagnostic :

- Orly fait partie des 5 communes du Val de Marne qui ne possèdent pas de structures dites de l' « Animation de la Vie Sociale » (centres sociaux ou espaces de vie sociale)
- Création du premier centre social de la commune
- Ouverture premier trimestre 2016, dans une structure récente (2013) actuellement dédiée au public jeunesse. La structure héberge également des activités du CMEAF et les pratiques d'associations du territoire.

- Assurer un accueil dynamique et de qualité : assurer un accueil de convivial, interactif et accessible aux habitants, associations et partenaires ; répondre aux besoins des habitants en matière d'information et d'orientation (aménagement d'un espace d'accueil adapté et pensé avec les habitants et les associations) / animation de l'espace accueil au rythme des journées nationales, mondiales, actualités de la commune / création d'une maquette de la Ville ou d'un plan photos par les habitants / zones d'information thématiques / Mise à disposition d'un accès informatique limité aux démarches administratives et recherches d'emploi,
- Développer une communication diversifiée et adaptée à l'ensemble des publics ,
- Etre identifié sur le territoire par les partenaires : tisser et animer le réseau partenarial (rencontres partenariales : réunion thématique en fonction des problématiques repérées comme par exemple : emploi, scolarité, santé, etc.), être au cœur des dynamiques du territoire.

➤ **Enjeux 2 : Favoriser la mixité et les rencontres intergénérationnelles**

Rappel d'éléments de diagnostic :

- Un programme de rénovation urbaine en cours
- Des mouvements de populations
- Des disparités de niveaux de vie qui révèlent de multiples facettes de pauvreté et d'inégalités territoriales
- Certains quartiers à fonction principalement résidentielle, mixité et mobilité fonctionnelle moins assurées
- Près de 2 700 orlysiens vivant seuls, or l'isolement résidentiel peut contribuer à l'isolement social et accroît le risque de précarité
- Nombre important de familles monoparentales
- Des espaces publics à (re)conquérir et à animer

- Favoriser la mobilité sur le territoire en développant les animations extérieures : animer l'espace public, faciliter la réappropriation des espaces publics par les habitants, participer et développer les actions collectives d'occupation de l'espace public (Animations « Hors les murs » / Pieds d'immeubles / Fête des voisins / Repas partagés / Fête de quartier),
- Développer les interactions entre les activités du centre social, les activités hébergées et les activités des autres acteurs locaux.

➤ **Enjeu 3 : Soutenir et accompagner les parents dans leur fonction parentale dans le but de renforcer l'autonomie et la responsabilité parentale**

Rappel d'éléments de diagnostic :

- Deux profils familiaux marqués : familles monoparentales (23.3 %) et familles nombreuses (16.6 %)
- 88 % des monoparents sont des femmes, la majorité des mères isolées de moins de 65 ans sont âgées de 40 à 55 ans
- 1300 mineurs vivent au sein d'une famille monoparentale, la moitié d'entre eux sont âgés de 11 à 17 ans
- Paupérisation ou précarité d'une partie de la population qui a un effet limitant sur l'accès aux soins et aux pratiques culturelles et sportives
- Des rythmes de vie qui diminuent le temps passé en famille

- Faciliter le quotidien des familles en matière d'information et d'accès aux droits : développer les occasions de rencontres et d'échanges entre les parents (La Parent'aise : espace d'accueil, de rencontres et d'animations dédié aux parents leur permettant de « souffler », d'échanger sur leur statut de parents et de s'accorder du temps autour d'activités construites par et pour eux) ; faire connaître et faciliter l'accès aux droits des familles par la proximité des acteurs sociaux (permanences sociales) ; recenser la nature des questionnements des parents permettant d'organiser des temps d'information répondant à leurs besoins (informations collectives),
- Favoriser le lien parents-enfants et l'autonomie des familles dans leurs loisirs : améliorer l'accueil des familles dans un espace adapté (aménagement d'une salle familles), découvrir des activités supports pour échanger avec son ou ses enfants (espace parents-enfants, soirées thématiques), échanger et valoriser les savoir-faire des familles, construire des souvenirs communs (sorties familles, séjours familles),
- Promouvoir et développer l'accès aux pratiques culturelles et sportives : Sport'Familles (découverte et pratique d'APS en familles) ; Cultur'ailles (parcours culturels thématiques favorisant mobilité et connaissance du territoire),

- Permettre aux parents de participer à la vie du centre et de faire vivre leur quartier : favoriser l'implication des familles dans la vie du centre ; promouvoir l'expression et la participation des habitants dans les temps forts ; impliquer les familles dans la programmation et la vie du centre ; développer les solidarités entre les familles ; favoriser la participation des pères, etc.

➤ **Enjeux 4 : Développer le pouvoir d'agir des habitants**

Rappel d'éléments de diagnostic :

- Une des missions des centres sociaux « permettre aux habitants de s'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets »
- Orly, une ville engagée dans la démocratie de proximité, une volonté qui se traduit par un nombre important d'instances participatives.
- Limite des instances actuelles : un noyau d'habitants qui, pour une partie, s'investissent dans plusieurs instances / Peu d'habitants dits « lambdas » se saisissent de ces temps participatifs.

- Dans l'organisation et les orientations du centre social Chedid, en favorisant la co-construction et la collaboration habitants-équipe : promouvoir et accompagner le bénévolat ; développer et favoriser l'implication et la participation des habitants dans les orientations et les choix du centre social et par des formes adaptées (instances participatives),
- Sur le territoire, en soutenant et en accompagnant les habitants dans leurs démarches et leurs projets : accompagner et soutenir des projets portés par les habitants ; encourager, soutenir et promouvoir les associations du territoire ; accompagner les habitants dans la transformation de leur environnement ; inciter les habitants à s'exprimer et investir les instances participatives mises en place par la ville,
- Promouvoir les solidarités,
- En formant l'équipe d'animation à l'animation participative.

➤ **Enjeu 5 : Soutenir et accompagner les enfants, les jeunes et leurs parents dans le processus d'acquisition des méthodes et des approches susceptibles de favoriser la réussite scolaire et/ou de les rapprocher du monde professionnel**

Rappel d'éléments de diagnostic :

- Des enfants particulièrement vulnérables sur le plan socio-éducatif particulièrement sur Navigateurs, Aviateurs et la Pierre au Prêtre : plus d'1/4 des mineurs Orlysiens cumulent des facteurs de fragilités
- Les résultats scolaires montrent des profils encore très en difficultés : 74% de taux de réussite au BEPC au collège Desnos contre 84% au niveau de l'Académie de Créteil ; 25% d'élèves en retard d'un an en 6^{ème} en 2012 contre 11.5% à l'échelle nationale et 22% dans les zone d'éducation prioritaire
- Des jeunes Orlysiens plus souvent non scolarisés et sans diplôme : 15% des 17 à 24 ans sont sans diplômes (Iris principalement touchées Navigateurs et Pierre au Prêtre)
- Les difficultés d'accès à l'emploi est du au faible niveau de formation (ou formations inadaptées) et à l'absence de réseau
- Les jeunes parents isolés avec de jeunes enfants peuvent avoir des difficultés exacerbées à concilier maternité et insertion professionnel (problème de garde)
- Profil type du parent isolé Orlyzien : femme de 40 à 55 ans, active avec des adolescents
- Les familles monoparentales avec des pré-adolescents ou adolescents peuvent également faire l'objet d'une attention particulière (question du suivi de la scolarité des enfants pour les parents qui travaillent et gestions des temps extra-scolaires des jeunes)
- Les femmes et les jeunes sont les publics les plus fragiles sur le marché du travail

- Soutenir les parents dans leur fonction parentale d'accompagnement de leurs enfants : connaissance et confiance avec le milieu scolaire via des informations collectives (« Comment j'accompagne mon enfant dans sa recherche de stage », « Comment je peux aider mon enfant dans ces devoirs », « On n'apprend pas qu'à l'école, on apprend aussi avec les parents », « Qui s'occupe de mon enfant au collège ? », « Comment est organisée l'année scolaire ? », etc.).

En lien et en complémentarité avec les actions menées par la Réussite éducative.

- Encourager et accompagner les premières démarches vers l'emploi et les stages : découvrir le monde professionnel (présentation des métiers avec des professionnels, informations collectives jeunesse avec interventions de professionnels, journées job dating, soirées lettres de motivation/CV ; remobilisation et favoriser l'estime de soi (dressing pro solidaire ...).

En lien avec le Point Information Jeunesse, le service Emploi, les Clubs de préventions et les acteurs locaux de l'insertion professionnelle.

Thématiques transverses et maillage partenarial possible

Thématiques transverses

Mixité, mobilité, parentalité, éducation, citoyenneté, accès aux droits, participation des habitants, insertion professionnelle, santé, culture, jeunesse.

Réseau partenarial

Services Villes : CCAS, Politique de la Ville, Gestion urbaine de proximité, Démocratie de proximité, Culture, Sport, Enfance, Jeunesse, Emploi, Réussite éducative, Communication

Partenaires institutionnels : Conseil départemental, Caisse d'allocations familiales, Fédération des Centres sociaux, Education nationale, partenaires de l'insertion professionnelle ...

Associations du territoire : culturelles, sportives, animation sociale, linguistiques, ...

C. LE SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE

1. Le constat

Le service politique de la ville d'Orly est en relation permanente avec les associations qui travaillent chaque jour à maintenir la cohésion sociale dans les quartiers et sur l'ensemble de la ville que ce soit auprès des jeunes ou des familles (médiation sociale, soutien à la parentalité, animations sportives, artistiques, culturelles).

Ces associations, Quartiers dans le Monde, Lire pour vivre, les Réseaux d'échanges et de savoirs d'Orly, Terre humaine, la compagnie du Sillage, l'ACER, Au-delà des limites, Images buissonnières, association sportive d'Orly, etc., jouent un rôle d'accueil et d'orientation des habitants qui, sans cette interface, échapperaient aux droits communs, aux ressources existantes.

Elles sont, à côté des services de la ville, les principaux acteurs pour concevoir et conduire des actions à destination des publics prioritaires de la politique de la ville.

Elles portent plus d'un projet sur deux sur les quartiers du Grand ensemble. Elles encouragent d'une part, le développement des solidarités et combattent d'autre part, les replis communautaires ou individuels.

Ces associations, avec lesquelles la ville a un partenariat très fort, identifient une cohérence « naturelle » entre leurs projets associatifs et les objectifs de la politique de la ville. Elles interviennent dans tous les champs d'actions contractualisées – animations sociales des quartiers : emploi, éducation, sport, culture, prévention.

Le soutien de la ville agit positivement sur la qualité des projets déposés (« danse à ciel ouvert », « jump and dance dans nos quartiers », « collectage sonore ») et sur le fonctionnement des associations elles-mêmes :

- Inscription dans des logiques plus transversales (mobilisation de différents acteurs autour d'un projet),
- Travail en réseau sur le territoire,
- Evaluation qualitative de leurs interventions.

La consolidation et l'accompagnement du réseau associatif représentent des enjeux importants pour la ville et, s'appuyer sur des militants associatifs fiables et compétents peut rendre plus lisible l'appartenance citoyenne. Les militants sont avant tout des habitants de la ville.

Il est de plus en plus difficile d'amener de nouvelles associations locales à être des porteurs de projets dans le cadre des « actions d'accompagnement sociales ». Les efforts de la ville pour agir en ce sens doivent être soutenus.

De plus en plus d'associations implantées sur les quartiers prioritaires éprouvent des difficultés :

- Répondre à des appels d'offre qui défavorisent les petites associations de quartier dont les moyens financiers et surtout d'ingénierie sont plus faibles (Trait d'union),
- Des financements sur projets particuliers et non sur projet global (Quartiers dans le monde),
- Versement tardif des subventions (Images buissonnières, Funkaravan),
- Eparpillement des dispositifs (Etat – Région - Conseil Général).

La question de la structuration et de la montée en charge de ces acteurs de proximité doit être mieux prise en compte.

La ville dispose actuellement d'un espace associations au sein même du centre culturel de la ville qui sert essentiellement et uniquement de lieu de réunion.

Le projet d'une maison des associations ou d'un service qui leur serait dédié sur la ville pourrait contribuer à répondre à ces difficultés.

En termes d'animation et de participation, l'enjeu est de renforcer la dynamique associative pour faire émerger et encourager la participation des habitants.

Différents dispositifs sont fortement mobilisés :

- Le dispositif politique de la ville,
- La Direction départementale de la cohésion sociale « Vie associative »,
- Le programme ville-vie-vacances,
- Le programme « animation sociale des quartiers » (Conseil régional),
- Le dispositif Proj' aide (conseil départemental),
- Un Autre monde (service jeunesse conseil départemental),
- La Direction régionale jeunesse et sports – Erasmus + (Jeunesse pour L'Europe),
- Le Service relations publiques – vie associative Ville d'Orly,
- L'agence du service civique (direction départementale).

2. Les objectifs opérationnels

En termes d'animation et de participation, l'enjeu est de renforcer la dynamique associative :

- Encourager et soutenir la dynamique associative au sein des quartiers prioritaires,
- Répondre aux difficultés rencontrées par les associations en mettant en place une maison et un service qui leur sont dédiés,
- Faire bénéficier ces mêmes associations des dispositifs des emplois – aidés,
- Faire émerger et encourager la participation des habitants,
- Développer la citoyenneté,
- Encourager le vivre ensemble,
- Tisser du lien social,
- Favoriser la mise en réseau du tissu associatif,
- Former et accompagner les petites associations de quartiers au montage des dossiers,
- Faciliter leurs contacts avec les différents financeurs et les aider à mieux communiquer sur leur travail et leurs actions.

Mobiliser les associations de proximité pour travailler sur des projets communs.

2.1 Lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité hommes/femmes

a) Accès aux droits et prévention des discriminations

La prévention des discriminations reste une priorité transversale de la politique de la ville et à laquelle contribuent de nombreuses actions relevant aussi bien de l'emploi que du logement ou tout simplement des loisirs et de la culture.

Parmi les facteurs reconnus par la loi comme sources potentielles d'inégalités de traitement ceux de l'origine sociale, ethnique et géographique.

Les discriminations concernent les jeunes Orlysiens issus de l'immigration habitant les quartiers prioritaires du Grand ensemble ; une stigmatisation qui touche également d'autres habitants, les seniors ou les chibanis et les femmes en situation de précarité, socialement marqués par leur lieu de résidence (discrimination territoriale).

Les discriminations prennent des formes multiples. L'origine ethnique apparaît comme le premier critère cité par les jeunes. « Etre une personne handicapé » est placée juste avant le fait d'être d'origine étrangère ou d'avoir un nom à consonance étrangère également.

La discrimination dans l'accès à l'emploi reste un axe important.

« La part des jeunes de 25 à 29 ans ayant un haut niveau de formation est globalement le même entre celle des IRIS englobant le quartier est et celle des autres IRIS d'Orly.

Les jeunes habitants les IRIS du quartier est accèdent pour autant moins à l'emploi. »

Il en est de même pour les femmes habitants les quartiers prioritaires (effet « image du quartier » qui accentue les inégalités)

La déqualification touche davantage les femmes que les hommes, et davantage les habitants des quartiers prioritaires que les autres (diagnostic Compas Février 2015).

« Les difficultés d'accès à l'emploi restent l'un des facteurs les plus discriminants des quartiers. [...]L'absence de réseau des habitants les pénalise fortement. Elle réduit leur accès à l'information quant à l'emploi disponible en dehors du réseau pôle emploi ou de la mission locale » (Compas février 2015 quartier est Orly).

Il est souhaitable de soutenir également les actions touchant aux discriminations dans l'accès au logement social ou privé :

- Procédure longue,
- Modalité d'attribution complexe,
- Territoire d'affectation souvent subi plutôt que des lieux d'habitat choisis.

L'« injonction » nationale pour inscrire la lutte contre les discriminations dans les contrats de ville est un bon levier pour agir au niveau local et profiter de cette légitimité pour intégrer le concept d'égalité à l'occasion de l'élaboration du nouveau contrat de ville.

L'action pour les droits fondamentaux est très importante même si beaucoup de jeunes ne considèrent pas le droit comme un outil de protection contre les discriminations. Bien souvent, les victimes de discriminations et en situation de précarité affichent une attitude de résignation et d'abattement.

Des actions-formations telles que « lutter contre les discriminations, agir pour la diversité, construire l'égalité réelle » sont proposées et financées par la Région.

Compte tenu de la difficulté à avoir une réelle prise sur des faits ou pratiques discriminatoires, l'enjeu est de poursuivre la dynamique d'accompagnement des populations les plus fragilisées.

Différentes actions ont été mises en places :

- Des actions partenariales entre le service politique de la ville, la réussite éducative, l'institution scolaire (Desnos, Marcel Cachin, Paul Eluard) et les parents,
- Des actions de médiation visant à apaiser les tensions de voisinage,
- A l'initiative de la ville et du conseil de quartier, il a été élaboré et finalisée une charte de citoyenneté et du « bon voisin »,
- Les actions culturelles avec :
 - les arts'viateurs,
 - les cités ça bouge.

➤ **Enjeux n° 1 : Renforcer l'accès aux droits**

- Continuer à sensibiliser les citoyens à cette question et de concentrer leurs efforts sur les droits les plus menacés,
- Faciliter le signalement des actes discriminatoires par les victimes en améliorant l'accès au dépôt de plainte,
- Développer les actions pour les personnes en situation de handicap,
- Lutter contre le développement du non recours,
- Orienter les publics concernés vers les structures les plus appropriées pour faire valoir leurs droits.

Les points d'appuis en matière d'accès aux droits et de lutte contre les discriminations :

Un conciliateur de justice qui a pour mission d'informer, conseiller et concilier les citoyens orlysiens dans les différends qui les opposent à des employeurs, banques, propriétaires, bailleurs.

Un correspondant du parquet ou à l'avenir un correspondant ville/justice qui a pour mission de :

- Faciliter la communication entre le parquet et les victimes,
- Proposer à tout public (victimes, jeunes, familles) une permanence considérée comme un lieu ressources de primo-accès aux droits, visant à mieux cibler les problématiques pour mieux les orienter vers des structures ou professionnels spécialisés.

Un médiateur social : Pour accompagner les individus dans des médiations individuelles avec des institutions.

Le délégué à la cohésion police- population : Pour faciliter les relations entre les habitants (familles, adultes, jeunes) et les services de police. Il assure également le suivi et l'accompagnement des dossiers des usagers qui peuvent aussi le solliciter pour les assister dans leurs démarches auprès des services de police

Un écrivain public : Pour aider les usagers dans leur correspondance avec les différentes administrations. L'aide apportée à des personnes illettrées, analphabètes ou non francophones, est de la plus haute importance pour la lutte contre les discriminations.

Sur le plan économique :

Des réponses peuvent être envisagées comme par exemple informer, faire connaître et utiliser :

- La charte des intermédiaires de l'emploi : (ensemble pour l'égalité dans le recrutement). Par cette charte, les intermédiaires de l'emploi publics ou privés s'engagent collectivement pour refuser toute demande discriminatoire et promouvoir l'égalité dans l'emploi :
- La charte pour la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations dans la fonction publique signée par le défenseur des droits en 2013. Cet engagement s'inscrit dans la continuité de la charte signée en 2008 par la HALDE et du protocole d'accord relatif à l'égalité hommes/femmes,
- Le parrainage qui consiste à faciliter l'accès puis le maintien dans l'emploi de jeunes demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires (nos quartiers ont du talent ou la Fondation agir contre l'exclusion),
- L'accès à la fonction publique au profit de jeunes ou d'étudiants issus de quartiers prioritaires,

- Favoriser et augmenter le nombre de places pour des stagiaires issus des quartiers prioritaires,
- L'accompagnement de ces stagiaires permettrait aussi aux « cadres » de modifier leurs perceptions et leurs représentations,
- Se doter d'indicateurs qui permettent la réalité des recrutements, les effets d'éviction de sous ou de surreprésentation.

Sur le plan culturel :

Il s'agit dans ce domaine d'encourager la créativité, l'engagement de jeunes porteurs d'initiatives ou de projets culturels :

- L'accès à la culture et aux pratiques artistiques représente un levier au service de la cohésion sociale et territoriale (action hors les murs telle que le carnaval, festival des arts de la rue, quartiers d'été, cinéma en plein air et sorties à la mer),
- La lutte contre l'enclavement culturel des quartiers et les représentations portées sur les habitants des quartiers prioritaires dans leur diversité,
- Le soutien à la créativité des habitants et à de nouveaux modes d'expression artistique (Donne de la couleur à ton quartier, projet arts plastiques animé par une professionnelle),
- Introduire la pratique d'activités de production culturelle dans la scolarité des jeunes avec possibilité de filière d'étude à option (métiers du spectacle vivant),
- Le soutien aux médias de proximité (média citoyen par l'association quartiers dans le monde),
- La création et la valorisation d'images de la diversité telle que la production d'œuvres audiovisuelles susceptibles de contribuer à :
 - La visibilité de l'ensemble des populations qui composent notre ville,
 - La mise en valeur de la mémoire, de l'histoire du patrimoine culturel de toutes nos populations et de leur lien avec notre ville (Chroniques d'une ville ordinaire, Paroles d'habitants, Partir revenir, Les cités s'exposent).

➤ **Enjeux 2 : Egalité filles/garçons**

La notion d'égalité filles/garçons est très récente ; jusque-là la préoccupation portait sur la relation filles/garçons.

Le service des sports et l'ASO constatent une absence de plus en plus importante des filles au niveau des activités sportives.

L'association Quartiers dans le monde, à l'inverse ne compte quasiment que des filles dans ses activités (dubledutch, solidarité internationale, soutien scolaire, sorties).

La question égalité hommes/femmes nécessite plus de vigilance par rapport aux effets de génération avec des positionnements qui peuvent être radicalement inverses selon l'âge.

L'autonomie des filles passe par « l'extra quartier » ou l'organisation d'activités en dehors du quartier.

Cet état de fait nécessite que les modes d'actions proposées en direction de ce public doivent être construits à l'échelle de la ville et non celle du quartier.

La ville d'Orly, dans ses domaines de compétences et en coopération avec l'ensemble des acteurs locaux interviendra dans trois domaines :

- L'accès à l'information et aux droits dans les domaines de la santé et de la vie sociale,

- La promotion des initiatives portées par les services éducatifs, le service jeunesse, les clubs de prévention, les associations de la ville en faveur de l'égalité garçons/filles,
- La protection et l'accompagnement des femmes victimes de violence ou de discriminations en appui aux associations locales militantes.

La ville via le CCAS souhaite également fédérer les associations et les partenaires locaux autour de projets communs en faveur des droits des femmes.

Les initiatives portées conjointement par l'ensemble des partenaires de la ville, associations locales, institutions, travailleurs sociaux concerneront prioritairement les domaines suivants : emploi, éducation/formation, droits sociaux, qui seront valorisées et portées à la connaissance des Orlysiens.

Objectifs opérationnels :

- Procéder à un diagnostic territorial stratégique des discriminations,
- Lutter contre les discriminations, les stigmatisations et les replis identitaires,
- Améliorer l'accès au droit et aux droits sociaux : Par la consolidation du dispositif d'hébergement et d'accompagnement social des femmes victimes de violences, la mise en œuvre d'un programmes de communication sur l'actualité et les réalisations locales en faveur de l'égalité hommes/femmes et la mise en œuvre des engagements de la charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale,
- Favoriser la mise en réseau des différents dispositifs de médiation sociale, familiale, scolaire et justice,
- Valoriser l'histoire des habitants des quartiers de la ville,
- Faciliter l'intégration,
- Soutenir les médias de proximité,
- Encourager la création d'images et la visibilité de la diversité des quartiers,
- Encourager l'accès aux pratiques artistiques des habitants éloignés de l'offre culturelle,
- Favoriser la pratique sportive comme outil de construction de la citoyenneté dans les quartiers prioritaires,
- Valoriser l'engagement et la mobilité des jeunes filles et garçons issus de l'immigration (service civique, service volontaire Européen, Erasmus +).

D. L'INTERGENERATIONNEL ET LES AINÉS

Les relations entre générations qui ne constituent qu'un des volets des relations sociales, ne prennent sens qu'à la condition que chaque groupe d'âge soit en capacité de revoir l'idée qu'il se fait de l'autre, en construisant des relations de qualité basées sur la réciprocité, l'authenticité, la répétition dans le temps, le partage d'idées, de savoir-faire.

C'est à ce prix que les relations intergénérationnelles seront au cœur du vivre ensemble, pour cela les initiatives municipales et associatives ont un rôle primordiale à jouer, soutenues par des politiques publiques fortes en faveur de la cohésion sociale, qu'elles soient nationales ou départementales.

Le vieillissement de la population, dont l'espérance de vie en bonne santé ou sans incapacité progresse rapidement et l'isolement des personnes âgées sont au cœur de la réflexion sur l'intergénérationnel.

1. Les éléments de contexte

Orly compte actuellement 36 % d'habitants de moins de 25 ans, 47,2 % d'habitants de 26 à 59 ans. Les plus de 60 ans représentent 16,8 % de la population globale composée de 2 091 personnes de 60-74 ans et 1 347 personnes de 75 ans et plus soit 3 438 retraités dont 59,5 % de femmes et 40,5 % d'hommes.

Parmi la population, 13 % d'entre elles est une personne seule, comme ailleurs en France, 1/3 des ménages Orlysiens sont des personnes seules (32 %), reflétant le vieillissement de la population et les phénomènes de séparations et de décohabitations.

Sur 2 700 Orlysiens vivant seuls, 57,4 % d'entre eux se situent dans les quartiers prioritaires soit 1 550 personnes.

1.1 La place des aînés dans la ville et l'importance des liens intergénérationnels

La ville via le CCAS gère plusieurs services et établissements dédiés aux personnes de plus de 60 ans : un foyer de logement, un service de prestations à domicile, deux foyers restaurants, un service d'animations socio-culturelles.

Dans le cadre de ces services les aînés sont ainsi représentés :

Prestations	Nombre de retraités concernés
Service d'aide à domicile	163 bénéficiaires pour 22 422 heures/année
Services complémentaires (taxi social, portage de repas, petits travaux)	172 bénéficiaires
Foyer logements	63 résidents répartis sur 51 logements
Foyers restaurants	30213 repas servis en 2014 soit 119 convives en moyenne/jour sur les deux sites Neruda et Méliès
Animations seniors : les cycles d'ateliers	200 personnes
Activités festives	3 464 personnes
Animations seniors : les sorties et séjours	543 personnes

Ils sont par ailleurs extrêmement présents dans de nombreuses associations orlysiennes : Terre humaine, restos du cœur, Université pour tous, Avenir sportif d'Orly (ASO) entre autres et instances participatives initiées par la collectivité : Conseil des quartiers, Conseil des seniors, les Rencontres d'Orly, etc.

Ces différentes structures par la diversité de leurs activités réunissant des générations différentes d'Orlysiens (culture, sport, solidarité, famille), leur implication dans la vie sociale locale et leur ancienneté sur le territoire contribuent pour beaucoup au développement de liens intergénérationnels au sein de la population, permettant à des générations différentes d'orlysiens de se rencontrer et de débattre autour de préoccupations communes : la civilité, le cadre de vie, la vie dans les quartiers, le fonctionnement des services publics de proximité.

Les structures éducatives municipales, les actions portées par le service politique de la ville développent régulièrement des projets socioculturels favorisant les liens intergénérationnels (festival des arts de la rue dans le Grand ensemble, projet théâtral entre structures de loisirs enfants et le foyer logements).

1.2 Les perspectives 2015/2020

Pour la ville d'Orly il s'agit d'inscrire l'action municipale en faveur des aînés dans une véritable démarche de développement social et territorial.

En cohérence avec les orientations du schéma gérontologique départemental et celles de l'Agence régionale de santé, dans le respect de la charte des droits et libertés de la personne âgée, la collectivité portera son action autour des axes suivants :

- La prévention afin d'anticiper la perte d'autonomie et d'agir sur les facteurs de fragilité,
- Une meilleure coordination des acteurs au service des personnes âgées,
- Du « bien vivre à domicile » en réponse au souhait et au choix de la personne à demeurer dans son cadre de vie habituel,
- La promotion des relations intergénérationnelles pour conforter les engagements familiaux et solidaires entre les générations.

Plusieurs leviers permettront à la ville de mettre en œuvre ce volet du projet social, en tenant compte des spécificités des groupes d'âge qui constituent ceux que l'on nomme les aînés :

En matière de prévention, seront consolidées les actions de sensibilisation des acteurs de santé et sociaux intervenant à domicile aux problématiques du vieillissement et à la prévention de la perte d'autonomie, développées des campagnes d'information et des ateliers de prévention consacrés aux thèmes liés « au bien vieillir » (prévention des chutes, accidents domestiques, adaptation du logement, sommeil, nutrition, etc.), crée un dispositif de lutte contre l'isolement associant visites de convivialité, lecture et prêt de livres à domicile, développées les actions d'aides aux démarches administratives à domicile, développés les programmes d'activités physiques en appui sur les ressources locales (équipements sportifs, parc publics), sera appliquée aux prestations municipales une tarification adaptée permettant au plus grand nombre de retraités d'y participer.

Afin de faciliter le parcours et la prise en charge de la personne âgée il est prévu dans le futur contrat local de santé, le développement de partenariats entre les services municipaux (santé, social) et les autres acteurs au service de la personne âgée, intervenant sur le territoire : extension des prestations de soins et d'aides à domicile, gestion des situations complexes. Dans le domaine du logement, la collaboration entre la ville et Valophis autour de l'adaptation et l'accessibilité des logements sera renforcée.

La collectivité, aux côtés de ses partenaires, contribuera à soutenir les personnes âgées à demeurer dans leur logement, en consolidant le service des prestations à domicile par une diversification des prestations : portage des repas, aides aux démarches administratives, accompagnements individualisés renforcés. Elle développera son implantation dans les quartiers les plus fragiles où demeurent un nombre important de personnes âgées isolées. Les services du CCAS s'attacheront à prioriser l'accompagnement des personnes vulnérables en risque de danger, pour lesquelles des mesures de protection sont nécessaires.

Le projet de réhabilitation du foyer logement permettra de maintenir une offre d'habitat collectif comme alternative entre une offre d'habitat ordinaire et une offre en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), apportant une réponse sociale différente procurant l'indépendance d'un logement individuel, la préservation de l'autonomie et la liberté ou non de recourir à des prestations ou services collectifs (restauration, laverie, animations sociales, aide à domicile, etc.). Cet équipement ayant vocation à s'ouvrir sur le quartier et plus largement sur la ville.

En matière de vie sociale et de liens intergénérationnels, la création de centres sociaux dans les quartiers, d'un service socio-culturel au sein du CCAS, le soutien de la municipalité aux associations, la dynamique des instances consultatives seront des outils indispensables au développement des relations entre les générations.

E. LES ENGAGEMENTS DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS)

- Renforcer la territorialisation des politiques de santé,
- S'appuyer de façon privilégiée sur les contrats locaux de santé (CLS) pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Les CLS jouent un rôle majeur de transformation du système de santé au niveau local en proposant des parcours de santé adaptés aux besoins des habitants grâce à la mobilisation coordonnée des politiques publiques de soins et de prévention,
- Assurer le développement de projets de santé publique dans les quartiers prioritaires et participer à la dynamique des CLS via les Ateliers Santé Ville (ASV),
- Garantir et renforcer pour les quartiers prioritaires une offre de prévention adéquate en fonction des besoins réels, notamment en matière de vaccinations, de dépistage et d'éducation en santé,
- Utiliser le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) mené par l'Agence pour favoriser un meilleur accès au système de santé et à la prévention des personnes les plus démunies, en cohérence avec leur parcours de vie.

La convergence entre les quartiers des contrats de ville et les territoires prioritaires de l'ARS doit permettre de renforcer les dynamiques territoriales en santé existantes ou susceptibles d'être développées.

F. L'ENGAGEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

La Caisse d'allocations familiales (CAF) du Val-de-Marne, s'inscrit pleinement dans les orientations déterminées dans la Convention d'objectifs et de gestion, signée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales 2013 – 2017, relatives notamment à la conciliation entre vie professionnelle et familiale et à l'insertion des familles dans leur environnement socio-économique. Aussi, la CAF voit dans l'émergence de la nouvelle génération des dispositifs « Politique de la ville » une opportunité de réaffirmer son intervention départementale et locale au service des familles aux côtés des partenaires locaux.

C'est à ce titre que la CAF du Val-de-Marne s'engage, par un soutien méthodologique et financier adapté, afin de développer ses offres partenariales sur les territoires reconnus au titre de la géographie prioritaire.

Ainsi, la CAF du Val-de-Marne renforce son soutien aux collectivités locales et aux associations œuvrant pour le soutien à l'exercice de la fonction parentale, le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, l'accompagnement aux loisirs et à la scolarité des enfants et des jeunes.

Quant aux développements relatifs au « Cadre de vie et au renouvellement urbain », la CAF poursuit ses efforts en accompagnant les projets favorisant l'animation de la vie sociale, et la rénovation et l'aménagement des logements notamment non décents ou indignes.

Au sein du troisième pilier « Développement économique et emploi », les services de la CAF du Val-de-Marne peuvent soutenir les professionnel(le)s de la petite enfance des territoires prioritaires, notamment en renforçant l'information aux familles, et en accompagnant les projets innovants facilitant l'insertion socioprofessionnelle des parents de jeunes enfants.

En dernier lieu, la CAF du Val-de-Marne s'engage à concourir à la réussite des prérogatives transversales des nouveaux contrats de ville que sont l'égalité femmes/hommes, la jeunesse et la lutte contre les discriminations.

G. LES ENGAGEMENTS DE L'OFFICE FRANÇAISE DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION (OFII)

L'OFII, opérateur de l'Etat pour l'accueil des étrangers admis au séjour régulier en France assure :

➤ **La visite médicale de prévention :**

La visite médicale est une visite de prévention, de dépistage (tuberculose) et d'orientation vers le système de soins français. Dans le Val de Marne, les étrangers peuvent se faire vacciner gratuitement à son issue,

➤ **La signature du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)**

Le contrat d'accueil et d'intégration est un contrat qui lie les étrangers primo arrivants à l'Etat. Il prévoit, une journée de formation civique obligatoire, une session d'information sur la vie en France et les droits et devoirs des parents, une formation linguistique et un bilan de compétence professionnelle si besoin,

➤ **L'accès aux droits**

Au travers de ces dispositifs, la plate-forme d'accueil et d'intégration de l'OFII joue un rôle pivot dans l'accès aux droits des étrangers et notamment des femmes primo arrivantes.

H. LES ENGAGEMENTS DE L'ETAT

Les ministères se sont engagés à soutenir la politique de la ville à travers la signature de 12 conventions interministérielles pluriannuelles. Les priorités de l'Etat se déclinent dans les contrats de ville selon les besoins repérés et en fonction des moyens dont dispose l'administration territoriale de l'Etat.

- **Développement de l'activité économique et de l'emploi**

- Créer, développer et maintenir de l'activité économique au sein des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) :
 - soutenir la création d'entreprise et le réaménagement de commerces et de locaux dans les quartiers, en partenariat avec l'EPARECA et/ou la CDC,
 - mettre en œuvre la charte « entreprises et quartiers ».
- Favoriser l'accompagnement renforcé des résidents des QPV :
 - favoriser l'accompagnement des jeunes par les Missions locales,
 - mobiliser les dispositifs de formation en alternance notamment l'apprentissage,
 - augmenter le nombre d'habitant des QPV dans les SIAE et soutenir l'implantation de SIAE dans le département,
 - soutenir le parrainage dans les QPV en s'appuyant sur le réseau des acteurs économiques.
- Favoriser l'accession des résidents des QPV :
 - mobiliser les contrats aidés en faveurs des résidents QPV (contrats d'avenir, CUI secteur marchand et non marchand, contrats starter, adultes relais).
- Saisir les opportunités d'emploi des projets territoriaux structurants :
 - privilégier l'accès des habitants QPV aux clauses sociales d'insertion.

- **Renouvellement urbain et cadre de vie**

- Diversifier l'habitat et en améliorer la qualité afin de favoriser les mobilités résidentielles,
- Identifier les interventions à mener sur le parc existant,
- Développer la Gestion urbaine de proximité (GUP) en contrepartie de l'abattement de TFPB,
- Mettre en œuvre des conventions de peuplement pour améliorer l'équilibre social dans les QPV,
- Soutenir les copropriétés dégradées via l'ANAH.

- **Cohésion sociale**

- Education et parentalité :
 - mettre en cohérence tous les dispositifs de l'Etat contribuant à la réussite éducative,
 - accueillir plus d'enfants de moins de 3 ans en maternelle,
 - développer le dispositif « plus de maîtres que de classes »,
 - renforcer l'accompagnement éducatif,
 - renforcer les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire,
 - développer les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'orientation,
 - soutenir la parentalité dans un cadre scolaire ou périscolaire.

- Jeunesse :
 - soutenir les dispositifs Erasmus + en faveur de la mobilité européenne et internationale des jeunes,
 - doubler le nombre de missions de Service civique d'ici fin 2016,
 - développer les formations qualifiantes pour les animateurs.

- Sport :
 - accroître les pratiques sportives des jeunes et des femmes habitants les QPV,
 - professionnaliser les associations sportives qui interviennent dans les QPV.

- Egalité hommes / femmes :
 - mener des actions de prévention situationnelle avec des femmes (marche exploratoire des femmes),
 - porter une attention particulière à l'égal accès des femmes à l'emploi, à la santé et aux droits.

- Culture :
 - favoriser l'éducation artistique et culturelle dans les QPV.

- Discrimination :
 - encourager les actions de sensibilisation et de formation des acteurs de terrain afin de lutter contre les stéréotypes.

- Intégration :
 - en complémentarité de l'action de l'OFII, poursuivre le financement des ateliers sociologiques (ASL) pour une meilleure autonomie sociale et une meilleure compréhension des valeurs de la république française, de la part des migrants habitant en QPV.

- Accès aux droits :
 - favoriser l'accès aux droits des habitants des QPV par le soutien des structures locales (CDAD et ses antennes).

- Prévention de la délinquance :
 - Engagements pris dans le cadre du Plan départemental de prévention de la délinquance, décliné en trois priorités : prévention des jeunes exposés à la délinquance, prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et aide aux victimes, améliorer la tranquillité publique.

I. LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL REGIONAL

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- Politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- Amélioration du cadre de vie et mobilités,
- Cohésion sociale et citoyenneté.

Et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- Jeunesse,
- Egalité femmes/hommes,
- Lutte contre les discriminations.

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- Développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle,
- Réussite éducative, soutien à la parentalité,
- Valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers sociolinguistiques et santé).

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

J. LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Par sa délibération n°2015-2.5.20 en séance du Conseil Départemental du 29 juin 2015, le Département a acté sa volonté d'être signataire des 12 contrats de ville et des conventions locales du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) d'intérêt national et régional du Val-de-Marne. Il a également adopté le principe de sept axes prioritaires d'intervention du Département dans les 12 futurs contrats de ville.

Une fois connus les engagements financiers des différents partenaires, des avenants déclineront localement les engagements concrets du Conseil Départemental sur tout ou partie de ces sept axes prioritaires et feront l'objet d'un passage en Commission permanente.

L'objectif de la politique du Département est que les quartiers en politique de la ville ne soient plus perçus comme des quartiers à difficulté mais à potentiels. Dans une logique d'un développement territorial équilibré et solidaire, cette transformation ne pourra se faire que s'ils deviennent de véritables quartiers de vie avec une réelle mixité fonctionnelle basée sur une fonction bien sûr d'habitat, mais également d'activité et d'emploi, d'éducation, de loisirs (culture et sports), et un cadre de vie de qualité (avec un habitat renouvelé, une desserte améliorée, des espaces naturels valorisés, des lieux de consommation adaptés aux besoins des habitants, etc.).

L'objectif également pour le Département est de se concentrer sur 7 axes prioritaires et lisibles d'intervention dans les contrats de ville, en y mobilisant les politiques de droit commun départementales et les crédits spécifiques de la politique de la ville (tant en fonctionnement qu'en investissement). Ces 7 axes sont les suivants :

- Petite enfance : un développement des modes de gardes pour favoriser la socialisation des enfants et faciliter l'accès à l'emploi des parents,
- Un renforcement des équipements publics, sociaux, culturels et sportifs pour lutter contre le non-recours, faciliter l'accès aux droits et développer le mieux vivre ensemble,
- Ouvrir les collèges et les gymnases des collèges en dehors des plages horaires scolaires et créer un espace parents dans chaque collège,
- Un soutien affirmé aux initiatives associatives dans les quartiers pour soutenir la cohésion sociale, le bien vivre ensemble, l'accès aux droits, la lutte contre les discriminations et la citoyenneté,
- Des actions de soutien au développement économique et l'emploi dans les quartiers,
- Une nouvelle convention cadre ANRU – Conseil départemental – État sur le NPNRU pour aboutir à un renouvellement urbain de tous les quartiers val-de-marnais,
- L'amélioration de la desserte de tous les quartiers val-de-marnais.

En outre, le Conseil départemental a souhaité poursuivre son soutien aux actions sur l'ensemble des quartiers d'habitat social et ne pas se limiter à cette nouvelle géographie prioritaire afin d'éviter tout décrochage territorial des quartiers sortants de cette nouvelle politique de la ville.

K. LES ENGAGEMENTS DU GROUPE VALOPHIS

Préambule

Avec plus de 4 200 logements locatifs sociaux sur son territoire, Valophis Habitat est un partenaire historique de la Ville d'Orly. Les quelques éléments présentés ci-dessous permettent de rappeler l'importance de l'activité de Valophis Habitat.

- **126 postes de proximité à Orly**

L'agence installée en octobre 2014 au cœur des Aviateurs regroupe au total 61 collaborateurs dont l'activité est en très grande majorité consacrée au patrimoine et aux locataires d'Orly (22 administratifs et 39 gardiens dont 34 gardiens basés à Orly).

La présence de proximité se traduit par : 14 Espaces Accueil Locataires (EAL) sur Orly pour 4270 logements, soit 1 EAL pour 305 logements et 1 gardien pour 125 logements. Orly accueille également la Direction des Opérations de Maintenance du groupe Valophis et ses 65 collaborateurs, soit au total 126 postes basés à Orly.

- **Une participation de Valophis Habitat au NPNRU1 de 84.8 M€**

Valophis Habitat a contribué au Programme de renouvellement urbain ANRU à hauteur de 84,8 M€ (35 % du total des investissements hors accession sociale), dont 14,8 M€ de fonds propres.

Ces investissements se sont notamment traduits par :

- 1 021 logements démolis,
- 798 logements LLS reconstruits dont 588 à Orly,
- 1 725 logements réhabilités,
- 1 571 logements résidentialisés,

- **Adaptation de 170 logements au vieillissement et au handicap**

La politique de prise en compte du vieillissement et du handicap menée par Valophis a été mise en œuvre concrètement à Orly au cours des années précédentes, en particulier dans le cadre des opérations de réhabilitation (Aviateurs, Navigateurs, Ilot du Marché, Faisanderie et prochainement Clos Marcel Paul et Max Jacob).

Le repérage et le traitement des besoins d'adaptation des logements se sont fait dans le cadre suivant :

- Une démarche volontariste de recensement des besoins d'adaptation auprès des personnes âgées et handicapées avec l'appui des personnels de proximité,
- L'intervention systématique d'ergothérapeute mandaté pour réaliser un diagnostic et des préconisations individuelles d'adaptation auprès de chaque locataire concerné, mais aussi accompagner les locataires à l'appropriation de leurs nouveaux équipements une fois les travaux réalisés,
- L'intervention d'une association pour accompagner les personnes vulnérables - dont les personnes âgées - durant les travaux : déplacement des meubles mais aussi réaménagement du logement (pose d'étagères ou de tringle à rideaux, etc.).

Dans ce cadre, plus de 170 logements ont été adaptés à Orly (33 logements adaptés pour des personnes handicapées, 141 logements pour des personnes âgées ou à mobilité réduite), pour un coût moyen de 8 000 € par logement.

- **Contribution à la GUP sur 5 quartiers**

Valophis Habitat est fortement impliqué dans la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) avec une participation active sur les 5 quartiers couverts par la GUP (participation aux diagnostics en marchant, comité technique, etc...).

- **Accompagnement social**

Un poste de Conseillère Sociale basé en proximité a été mis en place en 2013.

Il aura notamment permis en 2014, d'intégrer dans une MOUS 16 familles. 15 autres familles logées en 2014, ont bénéficié d'un AVDL et 27 FSH accès ont été obtenus, mesures suivies par notre équipe de proximité.

- **Participation aux Commissions partenariales**

Chaque trimestre Valophis est représenté et actif dans les commissions impayés naissants, prévention des expulsions, mais aussi dans les commissions personnes âgées, sous-groupe logement santé, jeunes et enfin tous les deux mois dans le cadre du suivi des demandeurs de mutation.

- **Sécurité : CLSPD et GLTD**

Valophis participe au CLSPD, ainsi qu'au GLTD mis en œuvre plus récemment et développe un partenariat avec les acteurs locaux qui aura permis notamment la mise en œuvre d'un réseau de caméras sur le quartier d'Aviateurs, après la rénovation et l'installation de vidéo protection dans 12 parkings souterrains.

- **Développement social : une démarche active**

Valophis habitat s'implique dans les actions de Développement Social Urbain (DSU) en partenariat avec la Ville et les acteurs du territoire :

- En direction des jeunes : Organisation de chantiers pédagogiques avec les associations de prévention spécialisée ACER et ESPOIR (chantiers pédagogiques mobilisant 19 jeunes en 2014),
- Pour l'emploi et l'insertion (en complément des actions Ville décrites page 69 du Contrat de Ville) : intégration de clauses d'insertion systématiques dans les opérations d'investissement : entre 2010 et 2014, 96 319 heures d'insertion ont été réalisées sur les chantiers Valophis, pour 171 bénéficiaires. Partenariat important avec la mission locale d'Orly qui a centralisé l'ensemble des offres d'emploi Emploi-Avenir pour Valophis Habitat, soutien aux structures d'insertion locales comme l'installation de l'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion Pro Emploi Intérim à Orly. Partenariat avec l'Ecole de la Deuxième Chance d'Orly (mardi de l'entreprise avec DRH Valophis, accueil de stagiaires de l'E2C, etc.),
- Pour le développement durable :
 - campagne de 3 248 visites à domicile par PEVM en 2010-2011 avec installation de mousseurs réducteurs de débit et ampoules basse consommation (co-financement Ville/Valophis),
 - Opération « moins de déchets dans mon quartier - les Navigateurs site pilote 2014 »,
 - Investissement dans les tribornes et accompagnement du déploiement,
- Par le soutien aux initiatives locales : appui financier et logistique à l'organisation des fêtes des voisins et autres événements de convivialité et de renforcement du lien social par les gardiens, les amicales de locataires, l'AUVM, les associations.

- **Soutien des activités commerciales**

L'action de Valophis Habitat ne se limite pas aux logements. Dans le cadre du programme de renouvellement urbain une attention particulière a été portée à l'activité commerciale : relogement d'activités, investissements, installation de nouveaux commerces (Franprix, Poste, O'mega Frais, Fitness Park, etc...). Comme indiqué page 70 du Contrat de Ville, un projet de Centre d'Affaires des Quartiers est en phase d'étude de faisabilité avec une aide de la CDC.

- **Les Engagements du Groupe Valophis**

Le Groupe Valophis se positionne comme partenaire de la Ville d'Orly dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions qui seront inscrites dans son contrat de Ville et formalisera son engagement par la signature de ce Contrat.

Le Groupe Valophis s'engage à participer aux instances de pilotage du contrat de ville.

Le Groupe Valophis souhaite voir inscrire la mixité sociale comme l'un des principaux engagements du Contrat de Ville. Pour la mise en œuvre de cet objectif le Groupe Valophis s'engagera au côté de la Ville dans sa politique de diversification de l'offre de logements sur l'ensemble du territoire communal, comme dans la mise en place d'une politique d'attribution adaptée et partagée. Le Groupe Valophis souhaite être étroitement associé à l'élaboration de la future Convention de Mixité Sociale.

Le Groupe Valophis s'engage à élaborer la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB sur la base du cadre national, en concertation étroite avec la Ville et les habitants. Valophis privilégiera des actions de sur-entretien, un soutien aux initiatives locales, à l'animation de la vie de quartier et au renforcement du lien social, des actions en matière de GUP, d'insertion par l'activité économique, de développement durable.

Afin d'assurer la pérennité des investissements effectués sur le territoire de la ville et de favoriser le bien vivre ensemble, le Groupe Valophis s'engage à poursuivre et à développer des actions de Gestion Urbaine Proximité dans le cadre de la convention actuelle et de toute future convention.

Le Groupe Valophis s'engage à participer à l'élaboration des Protocoles de préfiguration et des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain avec l'ANRU et au dispositif de pilotage stratégique et opérationnel du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain.

Le Groupe Valophis partage une ambition commune avec la ville d'Orly de poursuivre avec le NPNRU la dynamique enclenchée avec le PNRU : donner un nouveau visage aux quartiers, permettre de les relier entre eux, apporter une qualité urbaine et architecturale, transformer les barres en îlots urbains attractifs. Cette qualité urbaine et architecturale sera rendue possible par une diversification de l'habitat liée aux savoir-faire développés par le groupe Valophis : aménagement, réhabilitation, résidentialisation, construction neuve en locatif social, accession maîtrisée à la propriété, etc.

La participation du Groupe Valophis intégrera l'équilibre financier global du projet et le maintien d'une offre locative permettant d'assurer une gestion de proximité renforcée. Aussi, à l'instar de l'ensemble des projets de renouvellement urbain dans lesquels le groupe Valophis est partenaire, l'engagement du Groupe sera conditionné aux règles de financement de l'Anru, inconnues à ce jour, et à la reconstruction de son patrimoine locatif social, sur site et hors site.

Les différentes opérations menées par le Groupe Valophis devront également contribuer à l'équilibre démographique des quartiers.

Une attention sera également portée sur la qualité de l'offre commerciale et sa requalification (centre commercial de la Pierre-au-Prêtre, etc.).

A terme, l'arrivée du tramway et de la gare du Grand Paris Express contribuera à placer ces quartiers au cœur de la dynamique du Grand Orly.

L. LES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

La Caisse des dépôts (CDC), acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville d'Orly.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

- En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :
 - L'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
 - Le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
 - Les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise, etc.).

- En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des dépôts privilégiera, d'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :
 - Les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques, etc.),
 - Les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources, etc.),
 - Les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations, etc.).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- La construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative, etc.), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers,
 - Les opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux, etc.).
-
- En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, établissements publics, etc.) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

M. LE PILOTAGE ET LE SUIVI DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Un comité de pilotage co-présidé par la ville et le représentant de l'Etat se tiendra annuellement afin de procéder à la validation du bilan opérationnel de chaque action et veillera à la mise en perspective du déploiement du contrat de ville. Il sera composé des représentants signataires de ce contrat de ville et des représentants du Conseil Citoyen.

Il pourra sur proposition de la collectivité ou de l'Etat être élargi à titre consultatif ou d'expertise à des partenaires institutionnels, associatifs ou acteurs économiques et sociaux concernés.

Instance partenariale d'échange et de mutualisation des moyens et ressources, ce comité de pilotage stratégique sera utilement complété par des comités techniques par domaine d'intervention susceptibles de préparer les dossiers et bilans préalables à chaque réunion annuelle du comité de pilotage.

Ces comités techniques se réuniront sur simple convocation de l'autorité territoriale sans autre forme de statut juridique.